Pauvreté-Précarité

Aides et adresses utiles

Bruxelles
2016

Préambule

Nous le savons, les conditions de naissance et de vie au quotidien de l'enfant ont des conséquences importantes sur sa santé générale.

Dans sa famille, dans son lieu de vie, divers éléments vont interagir, sur son développement et son bien-être. Le cumul et l'interaction de facteurs matériels, affectifs, culturels, sociaux et environnementaux seront déterminants.

De nombreux écrits attestent que la pauvreté et la précarité vécues par les familles affectent l'évolution de l'enfant sur le plan de son bien-être psychosocial, de sa participation, de sa santé et son éducation. Elles peuvent compromettre ses perspectives d'avenir.

Les mouvances actuelles économiques, sociales et familiales sont des facteurs qui contribuent à aggraver les situations de pauvreté-précarité.

A Bruxelles, près de 28% des enfants vivent sous le seuil du risque de pauvreté et ce, sans prendre en considération le coût plus élevé des besoins de base tels que le logement. [1]

La population est en demande d'aide. Les besoins évoluent.

Tout comme le Service d'Aide à la Jeunesse, d'autres services d'aide aux familles voient les demandes liées à la pauvreté-précarité affluer.

Face à une information morcelée, la section de prévention générale du SAJ de Bruxelles propose ce répertoire d'adresses.

Cet outil pédagogique guidera les travailleurs psychosociaux dans leurs recherches de services vers lesquels orienter les familles et les enfants vivant une situation de pauvreté-précarité.

Il aborde des domaines complexes tels que le logement et le surendettement à Bruxelles et reprend d'autres besoins primaires tels que la nourriture, l'hygiène, les vêtements, l'ameublement, et les soins.

Comme pour toute publication basée sur l'information, le contenu est sujet à des réactualisations.

[1] Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté

Table des matières

I. L'aide alimentaire

1. Un mot d'explication 1
2. Colis alimentaire 3
3. Lait maternisé 9
4. Distribution des repas 10
5. Epiceries sociales 11
6. Restaurants sociaux 12

II. L'aide vestimentaire

1. Les vestiaires sociaux 19
2. Buanderies et lavoirs sociaux 26

III. Bons plans anticrise

1. Les magasins de seconde main (Vêtements, chaussures, accessoires, jouets, électroménager, meubles, ordinateur,...) 27
2. Les systèmes d'échange locaux 41
3. Distribution de stocks non alimentaires 42
4. Les bourses / brocantes aux vêtements et jouets 42
5. Grafitaria (marché gratuit) 42
6. »Les Roberts » - Donnerie 42
7. Le Repair Café 43
8. Recherche d'une assistance technique 43
9. Quelques sites intéressants 45

IV. L'aide aux déplacements

Les taxis sociaux 46

V. L'aide pour les soins

1. Aux personnes

1.1 Soins médicaux et soutien psychologique 50
1.1.1 Pour les personnes bénéficiant de la mutuelle 50
1.1.2 Pour les personnes ne bénéficiant pas de la mutuelle 51
1.2 Soins esthétiques 54

2. Aux animaux

2. Dispensaires de soins gratuits 55

VI. Le Surendettement

1. Introduction

1.1 Constats 56
1.2 Buts de la médiation 57
1.3 Que fait le médiateur ? 57

2. Où s'adresser ?

2.1 La médiation via un service agréé 57
2.2 Le règlement collectif de dettes 58
2.3 Liste de médiateurs de dettes agréés 59

3. La prévention au Centre d'Appui aux services de médiation de dettes 68

VII. Le logement

1. Lieux d'hébergement temporaires

1.1. Les hébergements d'urgence 69

1.2. Les maisons d'accueil 70

1.2.1 Généralités 70
1.2.2 Pour adultes isolés, couples avec ou sans enfants 70
1.2.3 Pour hommes seuls 71
1.2.4 Pour femmes avec ou sans enfants 75
1.2.5 Pour les familles nombreuses 77
1.2.6 Les maisons d'accueil d'urgence pour jeunes 77
1.2.7 Hébergement pour jeunes adultes – projets spécifiques 78
1.2.8 Pour les adultes toxicomanes 79

1.3. Les logements supervisés 80

Où s'adresser ? 80

1.4. Les logements de transit

1.4.1 Généralités 83
1.4.2 Les principaux acteurs 83
1.4.2.1 Les AIS – agences immobilières sociales 83
1.4.2.2 Le Fond du logement 84
1.4.2.3 Les CPAS 85
1.4.3 Les habitations communautaires 85

2. Recherche d'un logement

2.1 Le logement social 86

2.1.1 L'accès 86
2.1.2 L'inscription 86
2.1.3 Encadrement des expulsions 86
2.1.4 Où s'adresser ? 86
2.1.4 .1 SLRB
Société de logements de la région bruxelloise 87
2.1.4.2 Vlaamse Maatschappij voor Sociaal Wonen (VMSW) 87
2.1.4.3 Les Sociétés Immobilières de Service Public – SISP 87

2.2 Les HBM – les habitations à loyer bon marché 90

2.3 Les propriétés communales 91
91
-> Liste d'adresses par commune

2.4 Logements produits dans le cadre des contrats de quartier 94

2.5 Logements moyens avec conditions de revenus 94

2.6 AIS - les Agences Immobilières Sociales 95

2.6.1 Les conditions générales d'accès 95
2.6.2 Liste des AIS 95

2.7 Fonds du Logement - SPRL 99

2.7.1 Parc de logements 99
2.7.2 Prêt pour la garantie locative 99

2.8 Société de développement de la Région de Bruxelles-Capitale (S.D.R.B.) 100

3. Les aides au logement

3.1 Les services logement des communes 101

-> Liste des communes concernées 101

3.2 L'allocation de relogement 104

3.3 Le prêt social 105

3.4.1 Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale 105
3.4.2 Sociétés de crédit social 105
3.4.3 Le Crédal 106
3.4.4 Vlaams Woningfonds 106

3.4 Les ASBL **107**

-> Liste des ASBL **107**

3.5 Fond de garantie locative **108**

3.6 Les CPAS **109**

3.6.1 Aide pour la constitution d'une garantie locative **109**
3.6.2 Prime d'installation **109**
3.6.3 Adresse de référence **109**

3.7 Les projets de cohésion sociale (PCS) **110**

-> Liste par commune **110**

3.8 Primes de la Région de Bruxelles-Capitale **113**

3.9 Primes et aides communales **114**

3.10 Associations d'aide à la recherche de logement et droit des locataires **114**

3.11 Habitations pour personnes à mobilité réduite **124**

3.12 Sites intéressants pour la location, collocation et les kots. **125**

VIII. Liens référentiels du répertoire **126**

==========

I. L'aide alimentaire :

1. Un mot d'explication :

LES COLIS ALIMENTAIRES : sont distribués gratuitement par commune. Toutefois, certains centres demandent de 0,25 à 2€ de frais de fonctionnement. Pour bénéficier d'un colis alimentaire, il faut être envoyé par un service social ou passer par la permanence sociale de l'organisation chargée de la distribution. Chacune a un fonctionnement propre mais il n'est pas rare qu'un dossier complémentaire soit constitué affinant la situation économique familiale. En général, chacun a droit à un colis tous les 14 jours. Chaque colis offre de la nourriture pour 3 à 4 jours.

Pour la région de Bruxelles- Brabant, la majorité des marchandises fournies gratuitement aux centres de distributions sont commandées annuellement au Bureau d'intervention et de restitution belge www.birb.be . Ceci vaut pour les produits européens.
Il faut savoir que pour la population musulmane se pose le problème des produits Allal et de la viande de porc avec pour conséquence que leurs colis alimentaires peuvent être plus restreints.

La Banque Alimentaire Centrale se trouve :
Rue de Glasgow – 18 à 1070 - Anderlecht
Tél. :02/5229700 – Fax : 02/5222074
secretariat@footbank-brabant.be

Les excès de réserve sont la plupart du temps donnés aux restaurants sociaux ou en complément de colis alimentaires.
Les organisations de distributions de colis peuvent être aidées par des dons en argent ou en marchandises par des privés ou des magasins.

LE RESTAURANT SOCIAL : a été imaginé comme moyen de lutter contre l'isolement et la solitude des personnes en difficulté sociales ou financières. Les repas proposés se constituent la plupart du temps d'une soupe, d'un repas complet et d'un dessert à un prix démocratique.

LES RESTOS DU CŒUR (Le « Restos du Cœur belges ») offre aux démunis en plus des repas : colis alimentaires, distribution de vêtements chauds et de couvertures, épicerie sociale, bibliothèque, réinsertion socioprofessionnelle, accès douches, atelier de réintégration, remise à niveau et alphabétisation… Il ouvre toute l'année, avec des fréquences différentes suivant les saisons.

SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL (St VP): La Société de Saint-Vincent de Paul compte actuellement 342 conférences et 56 centres.
Les conférences sont en quelque sorte les cellules de base qui se rattachent généralement à une paroisse sur le plan géographique et se composent exclusivement de membres actifs bénévoles. Elles offrent une aide matérielle et morale aux démunis ainsi que des dons de nourriture, de mobiliers et de vêtements, et le règlement de certaines factures.
Les centres sont des maisons ou des institutions au service de personnes défavorisées et gérées par la Société de Saint-Vincent de Paul. Ils sont animés par des "permanents", aidés à l'occasion par des bénévoles qui ne sont pas forcément membres de la Société. Les centres sont généralement établis dans les endroits où il n'existe pas de conférence.
Suivant sa localisation en Belgique, chaque conférence ou centre dépend d'un Conseil Provincial. Il y en a neuf, plus un pour la région bruxelloise. Ces dix conseils sont à leur tour chapeautés par le Conseil National.
Coordonnées : https://vincentdepaul.be

LES EPICERIES SOCIALES : Elles ont pour objectif de permettre aux personnes en difficulté d'acheter de bons produits à bas prix, en développant leur autonomie et en améliorant leur équilibre alimentaire. Ces épiceries permettent également de préserver la dignité. L'idée étant que la personne qui paie une partie de ses achats a une part de responsabilité dans l'aide qu'elle reçoit. Les produits ne lui sont pas imposés et l'épicerie tente d'avoir un look « normal » sans étiquette. Certaines d'entre elles organisent également des ateliers d'apprentissage à la consommation. Près de la moitié des épiceries sociales sont issues d'initiatives émanant du monde associatif souvent d'origine catholique, impulsées via des paroisses. Les autres épiceries sociales se répartissent de manière presque égale entre les CPAS et les locales/maisons de la Croix-Rouge. On compte aussi une épicerie issue à l'origine d'un contrat de quartier. Les bénéficiaires peuvent y trouver des produits alimentaires en boîtes et conserves, des surgelés, des produits de nettoyage et d'hygiène. En général, les produits sont vendus 1/3 du prix d'achat pour l'alimentaire et 1/2 pour les produits non alimentaires.
La quantité de produits que peut acheter chaque famille est limitée en fonction du nombre de personnes qui la composent.

Les conditions d'accès sont en général :

- Habiter la commune.
- Bénéficier d'une aide ou d'un suivi budgétaire par un service social.
- Bénéficier de l'aide du CPAS qui peut attester l'état de précarité de la famille.

2. Colis alimentaires

ANDERLECHT-1070

AGORA (restaurant communal) : rue des Goujons 92
02/5234089 – de 2 à 4 €

CONFERENCE SAINT-FRANCOIS D'ASSISE (StVP)
0479/271035 – téléphoner au préalable - réfugiés
svp237@vincentdepaul.be
Gratuit

LA BOUÉE : Rue Georges Moreau 178
02/830 17 14 - Gratuit

LE FILET ASBL : Rue des Colombophiles (dans le parc)
0800/98 990 - 1 €par visite
Distribution de colis le mardi ou vendredi

SERVICE SOCIAL DE CUREGHEM : Rue van Lint 77 - 1070 Anderlecht
02/523 93 64 - FAX : 02/522.49.63
Pour les habitants des quartiers Cureghem Bara, Cureghem Rosée et Cureghem Vétérinaire - Gratuit
Ouvert lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 11h.
ssc-sdk@belgacom.net / http://www.capbrabantiacaw.be

RAPHAEL ASBL : Place de la Vaillance, 14A - 1070 Anderlecht
Tél.: 02/527.03.51
les mercredis et vendredis matin à 9h.

LA ROSEE SERVICE SOCIAL (StVP) : Rue de la Rosée 7
Tel 0484/93 58 21 - 02/223 29 97- laroseessvp@hotmail.com
Tous les jours de 9 à 18H30

AUDERGHEM 1160

ENTRAIDE SAINT-JULIEN : Auderghem-Partage Solidaire (StVP)
Avenue des Héros 40
02/640 32 99 - 0497/89 96 37 (Richard Touilaux)
http://www.paroissesauderghem.be/blankedelle.html
Mardi de 15à 18h - De 0 à 1,50 €

BERCHEM-STE-AGATHE 1082

BENELUX AFRO-CENTER asbl : Place de la Gare 1
02/465 18 84 – Fax : 02/469 48 15
http://www.bacmd.net - Gratuit

BRUXELLES-1000

ARMÉE DU SALUT
Boulevard d'Ypres 30
02/223 10 44 - http://www.armeedusalut.be
De 0 à 1,50 €

LA RENCONTRE : Rue de la Senne 63
02/514 33 32 ou 02/512 72 04 - source@misc.irisnet.be
Ouvert du lundi au dimanche de 18h30 à 19h50

MOUVEMENT SANS NOM : Rue Bordiau 59
02/734 94 94 - http://www.mouvementsansnom-asbl.com
De 0 à 1,50 €

NATIVITAS : Rue Haute 116-118
02/512 02 35 - René Monet, Président, rene.monet@skynet.be
Distribution de colis de 0,25 €+ 0,05 par personne supplémentaire
Uniquement pour les habitants du quartier des Marolles

ETTERBEEK 1040

NOTRE DAME DU SACRÉ COEUR : Rue de la Grande Haie 113
Conférence StVDP : Jacques MARNEFFE, T. 02/735 75 84 ou passer par
LE SERVICE SOCIAL de la paroisse au premier étage du
17, rue de Pervyse, les mardis et jeudis de 9h à 11h30 ou sur RV.
02/733 83 29 - http://www.ndsc.be
Gratuit

PAROISSE SAINTE GERTRUDE (StVP) : Rue Colonel van Gele 61
02/7332880
http://www.saintegertrude.be - marc.vanhoey@skynet.be
svp143@vincentdepaul.be
Gratuit

EVERE-1140

CENTRE OZANAM (StVP): Rue J-B Desmeth 7
0473/364015 - Mme Nelly Beugnies
svp323@vincentdepaul.be
Mardi 9H30 à 15 H - mercredi 10 à 12 H et 13 à 15 H - 2ème jeudi du mois
9 à 12 H / 2 €

CONFERENCE SAINT JOSEPH DE PADUWA (StVP) :
Avenue de la Quiétude 11 entre 14 et 18h
0473/13 39 36 - svp104@vincentdepaul.be

FOREST 1190

CROIX-ROUGE : Avenue Wielemans Ceuppens 11
02/348 96 10 - http://www.redcross-forest-vorst.be/wp/contact/
Gratuit

EGLISE BAPTISTE : Rue De Vos 26
0486/26 50 02
Gratuit

ENTRAIDE ET CULTURE : Avenue Van Volxem 525
02/539 43 61
http://www.entraideetculture.be - entraideculture@skynet.be
De 0 à 1,50 €
Colis temporaires (période limitée de 3 à 12 mois), d'urgence et réguliers.

ENTRAIDE SAINT-AUGUSTIN (StVP) : Rue St Augustin 12
02/344 59 56
Gratuit

CONFERENCE St ANTOINE DE PADOUE (StVP) : Place Saint-Antoine (Eglise)
02/537 22 07 - mailto:svp145@vincentdepaul.be
Gratuit

GANSHOREN1083

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE GANSHOREN : Rue Vanderveken 112
02/501 87 54
Gratuit

COMMUNAUTE EVANGELIQUE PROTESTANTE DE GANSHOREN (CEPAGE)
Rue Jean De Greef 12, 1083 Bruxelles
02/420 00 05
Gratuit

ENTRAIDE SAINTE CÉCILE : Parvis Ste Cécile 1
02/466 22 25 – www.entraidesaintececile.com
gratuit

IXELLES 1050

CENTRE SOCIAL PROTESTANT : Rue Cans 12
02/512 80 80 - Fax : 02/512.70.30 - www.csp-psc.be
Gratuit après passage au service social

MAISON AFRICAINE : Rue Alsace-Lorraine 33
02/513 75 92
t.vanpevenage@maisonafricaine.be - www.maisonafricaine.be
De 0 à 1,50 €

SECOURS ET CONSEIL : Rue du Prince Royal 64
02/514 38 08
Gratuit

JETTE 1090

CENTRE D'ENTRAIDE DE JETTE : Rue Henri Werrie 11
02/428 90 56 - Fax: 02/428.85.38
Gratuit

CŒUR JETTOIS : Boulevard de Smet de Naeyer 340
0486/613506

EGLISE INTERNATIONALE DE BRUXELLES : 45-47 Rue Uyttenhove
02/215 42 95

KOEKELBERG 1081

SACRE COEUR (BASILIQUE)
Avenue de la Basilique 92
1082 Berchem Ste Agathe
svp108@vincentdepaul.be

TELE SAINTE ANNE
Rue Sergijsel, 4
0473/697259 - svp109@vincentdepaul.be

LAEKEN-1020

AMIS SANS FRONTIÈRES : Rue des Horticulteurs 41
0473/40 46 74 - asfb@skynet.be
De 0 à 2€ avec document CPAS
Mercredi et vendredi
Contact : Meur Jean Van Tuyl (président)
Téléphone GSM: 0473/40.46.74
asfb@skynet.be

CENTRE D'ENTRAIDE DE LAEKEN : Rue Mellery 14
02/426 34 87 – Fax : 02/460.73.22
c.bika@skynet.be - http://www.bruxellessocial.irisnet.be
Zone d'action : Heysel, Vieux Laeken est, Vieux Laeken ouest

CONFERENCE SAINT VINCENT DE PAUL : Parvis Notre-Dame, 9
Jeudi 14h – envoi mail souhaitable
0483/ 658768 / Jacky@svplaeken.be - http://www.svplaeken.be
Via la Cure : la paroisse des Ss Anges Laeken

TABITA
Rue Steyls, 120 - 1020 Laeken
02/522 83 02 / Gratuit

RESTO DU COEUR
Rue Stéphanie, 27
Téléphone:02/420 60 87 - Gsm: 0492/02 90 90
restoducoeur@cpasbru.irisnet.be

MOLENBEEK-SAINT-JEAN 1080

CARITAS MOLENBEEK : Rue des Quatre Vents 67
www.capbrabantiacaw.be/fr/index.php?page=antennes/caritasmolen.php
caritas.molenbeek@base.be
Service social polyvalent de quartier.
02/410 56 50
Gratuit

GARS asbl : Rue Ferdinand Brunfaut 35
02/265 31 15 – 0470/972312
garsasbl@yahoo.fr
Mardi et vendredi de 14h à 17h

SNIJBOONTJE BIS: Rue de Menin 55
snijboontje@skynet.be - www.porteverte-snijboontje.be
Tel/fax : 02/410 28 15 – Responsable : Michèle MOREAUX
Une permanence sociale au Snijboontje Bis est assurée le lundi, le mardi et le vendredi de 9h à 11h30.
Gratuit

NEDER-OVER-HEEMBEEK 1120

ARDAPS asbl
Rue de Beyseghem 121/13

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE 1210

DIALOGUE AFRIQUE : Mukuba vzw : Rue Saint-François 24
02/219.82.05 - 02/219.83.91 - Fax + 32 (02) 217.62.71
info@dae-asbl.org - http://www.dae-asbl.org - mukuba@dae-asbl.org

CONFERENCE SAINT JOSSE (StVP) : 1210 Saint-Josse-Ten-Noode
02/218 06 93 - svp076@vincentdepaul.be
Lundi 11 à 13 h - 1€

SAINT-GILLES 1060

RESTO DU COEUR
Rue de Bosnie 22
02/5389276

SERVICE SOCIAL SOLIDARITÉ SOCIALISTE : Rue de Parme 26
02/533 39 84 - 02/533.39.86 - Fax:02/534.62.26
seso28@skynet.be - http://www.seso.be
Gratuit
Réservé aux personnes suivies par le service social du SESO

SCHAERBEEK 1030

AMANI : Rue du Noyer 322
02/732 45 23 - Fax: 027325511
centreamani@yahoo.fr - www.centreamani.be / Gratuit
CENTRE DE SERVICE SOCIAL QUARTIER MEISER : Avenue Rogier 386
02/705 15 89
En fonction des revenus

SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL (StVP): Conseil National
Permanence : Rue de la Vignette – 179 – 1160 Auderghem
Téléphone : 02/ 243 16 23
contact@vincentdepaul.be - www.vincentdepaul.be

Prix : De 0 à 2 €

⇒ CONFERENCE SAINTE MARIE
C/O Régional : 02/215 17 73 - svp112@vincentdepaul.be
Gratuit - *Distribution de colis à domicile*

⇒ CONFERENCE SAINT SERVAIS - svp010@vincentdepaul.be
C/O Régional : 02/215 17 73
Gratuit - *Distribution de colis à domicile*

⇒ Dépôt Alimentaire : Avenue Albert Giraud 21
02/241 50 65 - marchal.bruxelles@vincentdepaul.be

Distribution de colis.
Lundi jeudi 10 à 13 H - Permanence mardi vendredi 9H30 à 11H30

⇒ LES AMIS DE VINCENT : Chaussée de Haecht, 600
02/245 89 98 - svp009@vincentdepaul.be
Mardi 9 H à 11H30

⇒ ENTRAIDE SAINT ALBERT : Rue Rasson, 50
02/733 53 74 - svp111@vincentdepaul.be
Lundi mardi, mercredi 9h30 à 12h30 et 13h30 à 16 h jeudi, vendredi 9h30 à 12h30 et 13h30 à 18 h samedi 9h30 à 12h30 et 13h30 à 15 h.

⇒ PAROISSE SAINTE ALICE : Avenue Dailly 134
02/215 06 91 - 0485/104 952 - svp141@vincentdepaul.be
Gratuit – habitants du quartier.

UCCLE 1180

CENTRE DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE DU CPAS D'UCCLE
Chaussée d'Alsemberg 860
02/3707511
Avoir des revenus en dessous du seuil de pauvreté
Gratuit

ENTRAIDE BOETENDAEL-ALLIANCE : Rue du Coq 24
2èmes vendredis de chaque mois, de 14h30 à 16h00
A l'antenne sociale « Précieux sang »
Tél. /fax : 02/374 48 04
De 0 à 1,50 €

MON TOIT À TOI
Avenue de Floréal 84
02/344 35 12
Gratuit

CONFERENCE NOTRE DAME DU ROSAIRE (StVP) : Avenue Montjoie 29
02/344 57 90 - svp114@vincentdepaul.be
1€ - le jeudi

WOLUWÉ-SAINT-LAMBERT 1200

CONFERENCE SAINT HENRI (StVP)
Accueil : Parvis St-Henri 18
0479/70 11 84 - svp116@vincentdepaul.be
Gratuit

WOLUWE-SAINT-PIERRE 1150

ENTRAIDE PAROISSIALE
Av. Parmentier 250
02/7707584

3. Lait maternisé

Croix-Rouge de Belgique
Rue de Stalle, 96 - 1180 Bruxelles
Tel : 02 371 31 11 - Fax : 02 646 04 39

Saint Vincent de Paul – Mme Marchal
Avenue Albert Giraud 21 - 1030 Bruxelles
02/241 50 65

Pharmacie sans frontières Belgique – asbl
Rue de la Forêt d'Houthulst 27 à 1000 Bruxelles
Tél : 02/2185502 – Fax : 02/2191437
psfbel@skynet.be – www.psf-apzg.be
Contact du lundi au mercredi de 10h à 12h30.
Sur commande via la consultation de nourrissons, le SAJ ou le SPJ

4. Distribution de repas

LA RELEVE asbl
0489/017191 - lareleve.asbl@yahoo.fr – www.lareleve.be
Mercredi 18h - Gare du Nord
Dimanche 16h - Gare du Nord et Centrale

LES SAMARITAINS
Gare Centrale - 1000 Bruxelles
0472/330330
Distribution de nourriture (soupe, pain, yogourt,…)
Mardi 19h30

OPÉRATION THERMOS
Gare Centrale – 1000 Bruxelles
02/675 68 67 – 0475 78 53 12
De 20h à 23h entre le 1er novembre et le 30 avril.
Des opérations Thermos dans d'autres lieux (métro…) peuvent s'organiser ponctuellement => consulter www.operationthermos.be

PETITE SŒUR DES PAUVRES
Rue Haute 296 – 1000 Bruxelles
Distribution gratuite de tartines tous les jours de 9 à 10h.

POINT 32
Boulevard A. Max, 57 – 1000 Bruxelles
Soupe / tartines - distribution gratuite du lundi au vendredi de 11h à 13h

NASCI asbl : Centre d'aide à l'enfant
Rue d'Anethan, 4 - 1030 Bruxelles (Schaerbeek)
Tél : 02/216.88.85 - www.nascivzw.be
Ouvert mardi et jeudi de 10 à 12h00 et de 13h.30 à 16.30h.
Distribution de nourriture pour mamans et enfants en détresse.

NULLE PART AILLEURS (Espace soupe)
2, place Solvay - 1030 Schaerbeek
nulle.part.ailleurs@hotmail.com
02/201 65 50
Personne de contact : Luc van Huffel
Accueil dés 9h avec café
Le jeudi soir : soupe

SŒURS DE MERE THERESA
Avenue du Roi, 69 - 1060 Bruxelles
Tél : 02/539.41.17
Repas chaud gratuit tous les jours, sauf le jeudi
Les services sont à 14h30 et à 15h15 et le dimanche à 16h et à 17h.

5. Epiceries sociales

AUDERGHEM 1160

EPICERIE DE LA CROIX ROUGE (produits bio et vente en vrac)
Chaussée de Wavre 1171
0493/40 04 70

BRUXELLES - 1000

LES CAPUCINES : Rue des Capucins 30
02/502 02 09

LA RENCONTRE : Rue de la Senne 63
02/514 33 32 ou 02/512 72 04 – Fax : 02/512 71 75 - source@misc.irisnet.be

BERCHEM SAINTE AGATHE– 1082

CPAS - «B@bel Hut Market» : Avenue de Selliers de Moranville 91
02/4821379

ETTERBEEK- 1040

ESPACE LIBELLULE : Av. des Casernes, 29 (à côté du vestiaire social)
02/6272286

FOREST- 1190

CROIX-ROUGE FOREST : Avenue Wielemans Ceuppens 11
02/348 96 10 - 02/647 26 87
http://www.redcross-forest-vorst.be/wp/nos-services/epicerie-sociale/

MOLENBEEK - 1080

AMPHORA : Boulevard du Jubilé 42
02/425 67 56

SAINT-GILLES - 1060

EPI St GILLES : Rue Crickx 45
02/541 81 13 - epi.info@cpasstgilles.irisnet.be

RESTO DU CŒUR : Rue de Bosnie 22
02/5389276 – www.restosducoeur.be

IXELLES - 1050

ASEB - Epicerie sociale et solidaire étudiante : Avenue Paul Héger 20
aseb.bruxelles@gmail.com

LES 2 BOUTS DU CASAF - Les Petits Riens : Rue Américaine 101
02/633 04 60

SCHAERBEEK - 1030

CROIX-ROUGE - section locale de Schaerbeek
Rue Anatole France 31
02/2154396

SAINT-JOSSE – 1210

EPISOL : Rue du Moulin 86
02/217 72 14

6. Restaurants sociaux

ANDERLECHT-1070

Restaurants communal
Personnes aidées par le CPAS et personnes du 3ème âge.
Possibilité d'emporter les repas – de 2 à 4 €

AGORA: Rue des Goujons, 92
02/523 40 89

CRAPS, restaurant communal : Rue Ferdinand Craps 2
02/523 74 68

LE COLOMBOPHILE : Rue des Colombophiles dans le parc
02/524 45 01

PARC FORESTIER, restaurant communal : Rue Démosthène 40
02/522 94 58

PETERBOS, restaurant communal : Parc du Peterbos 14
02/521 60 86

WAYEZ, restaurant communal : Chaussée de Mons 593
02/524 53 37 ou 02/523 40 89

COSMOS : Rue Docteur de Meersman 14
02/527 89 73 - http://www.corsaires.tv - mark.dhondt@cosmosvzw.be
Lundi au vendredi de 10h à 16h30 et samedi de 11h à 14h.
Plus de 3€

DE LOPER : Rue de Glasgow 18
02/520 11 30
Gratuit
Uniquement pour les personnes en guidance familiale au sein de l'association

RAPHAEL : Place de la Vaillance 14 A
02/527 03 51
De 1,51 à 3 € - accessible à tout le monde.

BRUXELLES-1OOO

BABBELKOT : Rue des Chartreux 20
02/511 02 38 - http://www.babbelkot.be
Ouvert lundi, mercredi, jeudi, vendredi et dimanche de 16h à 22h
Restauration légère à prix modique.

BIJ ONS / CHEZ NOUS : Rue des Chartreux 60
02/513 35 96
1 € le repas du jour. Parfois petit déjeuner gratuit.
Lundi à samedi de 10h30 à 16h. Repas servi entre 12 et 14h.

COMITE DE LA SAMARITAINE : Rue de la Samaritaine, 41/6
02/5130626 - Fax : 02/513.06.26
www.comitedelasamaritaine.be - comitedelasamaritaine@hotmail.com
De 0 à 1,50€ - ouvert toute l'année

DE HARMONIE : Rue de l'Harmonie 1
02/203 28 48 - deharmonie@scarlet.be
info@deharmonie.be – www.deharmonie.be
Lundi au vendredi de 10h à 16h et samedi de 10h à 14h30
Plus de 3 €

DE KAAI Bergensesteenweg 436
02/555 0842
Plus de3€

FORUM : Rue du Grand-Serment 8/1
02/512 52 69
De 1,51 à 3 € - lundi et mercredi

LA RENCONTRE/SOURCE : Rue de la Senne 63
02/514 33 32 – source@misc.irisnet.be
Repas chaud pour 3 EUR (soupe 0,25 EUR, café 0,35 EUR)
Casse-croûte pour 1 EUR du lundi au samedi de 12 h à 13 h30
Ouvert du lundi au dimanche de 18h30 à 19h50

NATIVITAS : Rue Haute 116-118
02/512 02 35- rene.monet@skynet.be
Uniquement pour les habitants du quartier des Marolles
De 0,50 à 2 €
Du lundi au vendredi de 12h à 13h30, le jeudi et le samedi de 9h30 à 17h

HET ANKER – Pigment: Rue Marcqstraat 25
02/217 52 91 - ldc.hetanker@skynet.be
Lu: 9u-14h, ma: 9u-14h, mer: 9h-14h et 18u-22h - Je: 9h-14h, vend: 9h-17h
Repas 4,50€ - Café 0,20€

POVERELLO : Rue de l'Economie 4
02/511 52 12 - http://www.poverello.be
Repas chaud pour 1 à 1,50 €, soupe et boisson pour 0,20 €, sandwich à emporter pour 1 €
Ouvert du lundi au samedi de 12h30 à 14h30, le dimanche de 13h à 15h.

ETTERBEEK-1040

MAISON DE QUARTIER CHAMBÉRY : Rue Chambéry 24
02/646 20 57 - dc@chambery.be - http://www.chambery.be
Lundi au vendredi de 9h à 17h.
VIPO : 3 € / Non VIPO : 4 € - Hors Etterbeek : 7 €

EVERE- 1140

Personnes aidées par le CPAS et personnes du 3ème âge.

HOME ROGER DECAMPS: Rue Zaventem 60
02/726 55 06
5,15 €

RESTAURANT DE QUARTIER D'EVERE : Rue Henri Van Hamme 36
02/726 55 06
5, 15 €

FOREST -1190

BEMPT Club Senior: Square du Bia Bouquet 1: 02/376 48 65

BERLIOZ Club Senior: Avenue van Volxem 176: 02/347 52 92

MARCONI: Club Senior: Rue Marconi 41:02/345 05 12

Ces clubs destinés aux retraités, sont ouverts du lundi au vendredi de 11 à 17h et organisent des activités socioculturelles - les repas coûtent 4,50€.

GANSHOREN-1083

CLUB 112, Restaurant communal: Rue Vanderveken 112
02/469 00 11
Plus de 3 €
Pour les plus de 60 ans

Ixelles-1050

CENTRE DE SERVICE SOCIAL DE BRUXELLES SUD-EST :
Chaussée de Boendael 32 (Salle Lumen)
02/648 10 72
De 0 à 1,50 €
Uniquement en hiver (novembre- mars/avril)

CENTRE SOCIAL PROTESTANT
Rue Cans 12
02/512 80 80 – 02/5000 10 11 – Fax : 02/512 70 30
www.csp-psc.be
De 0 à 2,50 € selon dossier service social

LES RESTAURANTS SOCIAUX

- Resto-Club Boondael: Chaussée de Boondael 482
  Tél : 02/515.60.21
- Resto-Club Malibran: Rue du Viaduc 8
  Tél : 02/515.60.29
- Restaurant Vandenbroeck : rue Vandenbroeck
  Tél : 02/515.60.21

Du lundi au vendredi de 11h30 à 14h00.

Pour tous les resto-club communaux : les repas sont à plus de 3€- s'adresser au service social de la commune : rue de la crèche, 6 http://www.elsene.irisnet.be/site/fr/02vivrexl/divertir/restosclubs.htm

JETTE- 1090

L'ANGE GARDIEN : Avenue Secrétin 11-13
02/479 27 52
Plus de 3 €
Uniquement le week-end

RESTOJET : Place Cardinal Mercier 36
02/4202495 – 0499/512150
3 €
Lundi à samedi de 12h à 14h45.

LAEKEN-1O2O

RESTO DU COEUR DE LAEKEN "L'autre table" : Rue Stéphanie 27
02/420 60 87 – 0492/029090
Tarif de 1,50 à 3 € selon les revenus et la situation sociale.
Repas toute l'année de 12h00 à 14h du lundi au vendredi avec une extension des heures d'ouverture en hiver afin de permettre aux personnes en difficulté de trouver un lieu chauffé et des boissons chaudes.

MOLENBEEK- 1080

CARITAS MOLENBEEK : rue des Quatre-Vents, 67
Tél/Fax : 02/4105650
caritas.molenbeek@base.be – www.brabantiacaw.be

CHÂLET DU PARC MARIE-JOSÉ : Avenue de Roovere 3
02/414 23 70
Plus de 3,20 €

DE VAARTKAPOEN
Schoolstraat 76
02/413.04.10
http://www.vaartkapoen.be - ingrid.verhoeven@vgc.be
Lundi au vendredi de 9 h à 17h.

LES UNS ET LES AUTRES : Rue du Comte de Flandre 13
02/410 09 60 - http://www.lesunsetlesautres.be
De 1,51 à 3 € - ce restaurant dispose également d'une sandwicherie.

SNIJBOONTJE- La Porte Verte : Rue d'Ostende 2
02/410 85 27 - http://www.porteverte-snijboontje.be
De 3,5 à 5 €
Ouvert du lundi au vendredi de 11h45 à 13h30

SAINT-GILLES - 1060

CLOS SAINTE THERESE: Parvis St-Gilles 33A
Tél. 02/537 33 33
Possibilité de 3 repas/jour entre 0,60€ et 2€
Tous les jours entre 8h30/9h30-12h/13h30 – 16h/17h30.
http://users.skynet.be/claudine/clos_fr/restaurant.htm
Condition d'accès : Etre sans abri

NOTRE CERCLE : Rue de Parme 51
02/536 03 66 - mvanhooveld@stgilles.irisnet.be
Plus de 3€ - 3ème âge

NOTRE CLUB : Avenue Ducpétiaux 135
02/600 56 12 - mvanhooveld@stgilles.irisnet.be
Plus de 3€ - 3ème âge

RESTO DU COEUR DE SAINT-GILLES : Rue de Bosnie 1
02/538 92 76
stgilles@resto-du-coeur.be - www.resto-du-coeur.be
Restaurant social : de 0,75 à 3 €
Ouvert du lundi au vendredi de 11h à 13h
Plan Hiver de novembre à mars/avril avec plus de fréquence d'ouverture
Petits déjeuners gratuits de 8h30 à 10h
Repas : de 11h45 à 12h45.
Soupe et sandwiches gratuits de 17h à 19h

SOEURS DE MERE TERESA : Avenue du Roi 69
02/539 41 17
Repas chaud gratuit tous les jours de 15h à 17h sauf le jeudi
Gratuit

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE- 1210

LA BONNE PORTE : Chaussée de Louvain 97.
02/218 06 93 - 02/220 28 44
5,75 EUR
Ouvert du vendredi au dimanche de 12h à 13h30
Pour tout le monde mais moins cher si vous êtes envoyé par le CPAS

LA MAISON DE LA FAMILLE : Rue de Liedekerke 112
02/220 26 60 – Fax: 02/219 70 64
www.maison-de-la-famille.be - maisonfamille@hotmail.com

⇨ 2 foyers qui proposent des repas de 4€ à 6,15 €
Possibilité de livraison à domicile : 02/220.26.61
Foyer restaurants ouverts du lundi au vendredi de 12h à ± 13h30

- FOYER LIEDEKERKE: rue de Liedekerke 112
  02/220 26 63

- FOYER POSTE : Rue de la Poste 51
  02/220 26 61 - 02/217 41 86

SCHAERBEEK-1O3O

LA CANTINE : Rue Josaphat 12
Tél. : 02/242.56.18
Repas chaud pour 5 EUR

Ouvert du lundi au samedi de 12h à 14h30
CANNELLE asbl : Rue Philomène 37
02/201.37.00 - Fax 02 219 71 97 - pavillon@cannelle.be
http://www.schaerbeek.be/vivre-schaerbeek/associations/cannelle-restaurant-social

POVERELLO : Rue Verte 105
02/219 98 62- http://www.poverello.be
Repas chaud et sandwich à emporter pour 1 EUR, soupe pour 0,20 EUR
Repas de 12h à 15h en semaine Le traiteur Sésam'

SESAM/BOUILLON DE CULTURE : Rue Philomène, 41 à 1030 Schaerbeek
Restaurant de quartier à économie sociale : 8€ le repas
02/210/94.36 / fax 02/223.73.95
sesam@bouillondecultures.be - www.bouillondecultures.be
Confection"maison" à base de produits frais. La viande est hallal.
Du lundi au vendredi, de 12h00 à 14h30.

UCCLE- 1180

CENTRE RÉCRÉATIF DU WOLVENDAEL : Avenue Paul Stroobant 43
02/375 29 62
4€- Etre pensionné.
Possibilité de livraison à domicile

RESTAURANT COMMUNAL D'UCCLE :
Condition d'accès : Etre pensionné.
Possibilité de livraison à domicile. Prix : 4€
02/348 65 16 (général)

- Centre Vanderkindere : Rue Vanderkindere 383
  02/346 24 73
- Centre Kriekenput : Rue du Kriekenput 14
  02/375 10 07
- Centre Neerstalle : Chaussée de Neerstalle 489
  02/332 33 46
- Salle 1180 : Rue Robert Scott, 1180 Uccle
  02 3486516

==========

PS : les montants des repas repris dans ce chapitre sont à titre indicatifs et sous réserve de modifications.
Actualisation des données : voir p125

==========

II. L'aide vestimentaire

1. Vestiaires sociaux et « magasins sociaux »

ANDERLECHT - 1070

CAP BRABANTIA – SERVICE SOCIAL DE CURREGHEM
« La manne à linge » : rue Van Lint 77
Tél : 02/5239364 Fax : 02/5224963
www.capbrabantiacaw.be - ssc-sdk@belgacom.net
Vêtements pour enfants âgés entre 0 et 14 ans – quartiers Curreghem
Du lundi au jeudi de 9h à 11 h ou sur rendez-vous.

CENTRE DE SERVICES PETERBOS :
Parc du Peterbos, 9A
Tél : 02/524.48.63 - Fax : 02/524.22.36
seniorpeterbos@anderlecht.irisnet.be - http://www.anderlecht.be
A leur demande, mieux vaut prendre contact avant visite
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 12h30 à 16h
Vêtements

AUDERGHEM - 1160

LA CHIFFONNIERE (Entraide St Julien)
Mardi 10h - 12h avenue de l'Eglise St-Julien, 12
Paulette JOLY - http://www.paroissesauderghem.be
Vêtements - Contribution financière de 2,5 Euros par personne seule ou de 4 Euros par famille.

CROIX ROUGE : vestiaire spécial puériculture.
Chaussée de Wavre, 1171
Tel : 0475/812067 - Fax: 02/73.7286
Vestiaire : CPAS d'Auderghem : 87 Av. du Paepedelle
Vêtements, chaussures, petits matériels et linge de maison.
Condition : être en possession d'un bon délivré par le service social de la commune.
Mercredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 15h30 et vendredi de 9h00 à 11h45

BRUXELLES – 1000

« AQUARELLE » ASBL - CHU St Pierre : Rue Haute 290
Pavillon L, bâtiment en face des urgences .
02/5354065 – pas d'adresse mail
Vêtements - Généralement dans le cadre d'un accompagnement médico-social de femmes enceintes ou accouchées, souvent vulnérables et sans sécurité sociale.

ARMEE DU SALUT – Foyer George Motte : Boulevard d'Ypres, 24
Tél. 02/21761.6 - Fax : 02/2195492
Du lundi au samedi de 09h à 12h et de 13h30 à 16h30
Magasin à bas prix
http://www.facebook.com/pages/Arm%C3%A9e-du-Salut-magasin-de-seconde-main/186923704728693?sk=wall
foyergmotte.direction@hotmail.com – adsfabiola@hotmail.com
Vente de vêtements hommes, meubles, electros, ... de seconde main à très bas prix.

CHEZ NOUS / BIJ ONS : Rue des Chartreux 68
02/5133596
http://users.skynet.be/cheznous.bijons/FR/Le_magasin_de_vetements_de_seconde_main.html
Vestiaire de 10h30 à 16h du lundi au vendredi
Vêtements, draps, couvertures, sacs de couchage, produits d'hygiène.

CROIX ROUGE DE BELGIQUE : Section Locale de Bruxelles
78, rue rempart des moines
Tél : 02/5125900 – Fax : 02/5124681
http://users.skynet.be/Croix_Rouge_de_Belgique.Bruxelles/index_fichiers/Social.htm - redcross.brussels@skynet.be
De 14 à 18 h
Vêtements

ESPACE SOCIAL TELE-SERVICE ASBL : « **Shop** »
Boulevard de l' Abattoir 27-28
02/5489800- -www.espacesocial.be - espacesocial@tele-service.be
Mercredi et vendredi de 10h30 à 12h et de 14h à 16 h45; jeudi de 14h à 16h45.
Vêtements

LA FONTAINE : Rue des Fleuriste, 13
02/5127411 - lafontainebruxelles@belgacom.net
Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 13h
Vêtements de rechange pour les personnes qui viennent s'y doucher.

LA RENCONTRE : Rue de la Senne 63
02/5143332 ou 02/5127204 - source@misc.irisnet.be
Ouvert du lundi au dimanche de 18h30 à 19h50
Vêtements : mardi de 9h à 17h - jeudi de 14h30 à 17h

LE VESTIAIRE (Société Saint Vincent de Paul) :
Avenue de Stalingrad 33
0492/723225 (Responsable : Fabienne Marique)
E-Mail:svp318@vincentdepaul.be
lundi au jeudi de 9H30 à 12h
Vêtements

NATIVITAS : rue Haute 116/118
02/5120235 - rene.monet@skynet.be
http://www.fondationnativitas.be
Prix modique
Vestiaire homme : mardi et jeudi de 10 à 11h30.
Femmes et enfants : vendredi de 10h à 11h30.

POVORELLO : rue de l'Economie 4
Tél/fax : 02/5115212 - http://www.poverello.be
Vêtements pour les + nécessiteux.

ETTERBEEK - 1040

VESTIAIRE SOCIAL DU C.P.A.S : Avenue des Casernes, 29
Pour tous renseignements : Mme Montigny Natacha au 02/6272122
Le lundi et le vendredi de 9h00 à 11h45
Le mercredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 15h30
Ouvert personnes qui perçoivent le revenu d'intégration sociale, dépendent d'une petite pension ou se trouvent en médiation de dette, ainsi qu'aux chômeurs
1€/vêtement

PAROISSE NOTRE DAME DU SACRE-CŒUR : 17, rue de Pervyse
0484/436261 (Chantal COPPIETERS, service social)
http://www.ndsc.be/index.html
Ouvert durant la permanence sociale
Les mardis et jeudis de 9h à 11h30 ou sur rendez-vous

EVERE – 1140

VESTIAIRE DU CENTRE OZNAM : Rue J.B. Desmeth, 7
02/7266433 (Pierre Coppée)
www.kerkebeek.be : aller dans « solidarité ».
Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 16h
Vêtements

FOREST – 1190

MAISON CROIX ROUGE :
Avenue Willemans Ceupens 11
02/3489610 – http://www.redcross-forest-vorst.be/wp/contact
http://www.redcross-forest-vorst.be/wp/nos-services/vestiboutique
Mardi de13h30-16h
Vêtements et linge de maison, petite brocante et une bouquinerie.

ENTRAIDE ET CULTURE :
Avenue Van Volxem 525
02/539.43.60 - entraideculture@skynet.be
Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h45.
Les mercredis matins et vendredis après-midis
Vestiaire social.

GANSHOREN - 1083

VESTIAIRE SOCIAL DU C.P.A.S : pavillon Van Leeuw
Avenue de la Réforme 63
02/4225757 - Fax : 02/4205622 - info@cpasgan.irisnet.be
Les 1er et 3ème mercredi du mois de 14.00 à 17.00 h
Permanences sociales CPAS: du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
Vêtements, tenture et linge de maison.

IXELLES - 1050

CENTRE SOCIAL PROTESTANT :
Rue Cans 12
02/5128080 – 02/5001011- Fax : 02/5127030
www.csp-psc.be - csp.psc@skynet.be
La Boutique est ouverte à toutes les personnes ayant peu de revenus, des habitants du quartier, des migrants, des réfugiés qui y vont régulièrement. *Vêtements contre une modeste participation.*

MAISON AFRICAINE :
Rue Alsace-Lorraine 33
02/5137592
t.vanpevenage@maisonafricaine.be - www.maisonafricaine.be
Plutôt réservé aux étudiants ou familles africaines
Vêtements

CENTRE DE SERVICE SOCIAL BRUXELLES SUD-EST
Chaussée de Boondael, 26B
Tél / Fax: 02/6485001
Vestiaire ouvert tous les lundis. Prendre contact avec les assistantes sociales auparavant.

JETTE – 1090

VESTIAIRE DE L'ACCUEIL MONTFORT :
Rue de l'Eglise-Saint-Pierre 12-18
02/4241753 - 02/4268712
Du lundi au vendredi de 9h à 16h

VESTIAIRE DU CENTRE D'ENTRAIDE DE JETTE :
Rue de l'Eglise-Saint-Pierre 5
02/4289056.
Un prix très modique intégralement versé aux autres œuvres.

KOEKELBERG - 1081

LE VESTIAIRE
Parvis de la Basilique porte 4
02/4274679 - beatrice.merlin@belgacom.net
Dépôt - vente de vêtements en bon état.
Permanence : Tous les jeudis de 14h à 15h30.

LAEKEN - 1020

AMIS SANS FRONTIERES : Rue des Horticulteurs, 41
0473/404674 – asfbel@gmail.com
Mardi à vendredi de 9h30 à 15h30
Participation de 0,50 à 2 € par *vêtement*
Organisation ponctuelle de *brocante.*

CENTRE D'ENTRAIDE DE LAEKEN :
Rue Mellery, 14
02/4263487 - http://saints-anges.fralahey.be/la-charite
Le premier lundi du mois, de 14 h à 17 h
Vêtements pour hommes, dames, enfants

MOLENBEEK - 1080

LA PORTE VERTE
Rue Haeck, 44A
Tél.: 02/4270931 - Fax : 02/4286845 www.porteverte-snijboontje.be
Contacter les assistants sociaux via les permanences qui ont lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h / *Vêtements*

SAINT GILLES – 1060

SERVICE SOCIAL JUIF :
Avenue Ducpéciaux, 68
02/5388180
casgssj@hotmail.com - www.servicesocialjuif.be
Ouvert tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Vêtements

LA MALLE AUX CHIFFONS (Entraide secteur St-Gilles)
Rue de l'Eglise 65
02/5388479 – 02/5384609
Le lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00
http://upsg.seb04.be - entraide.bernardvs@gmail.com
Vêtements

Le SESO – Service Social Solidarité Socialiste :
Rue de Parme 26
Tél : 02/5333984 – 02/5333986 – Fax : 02/5346226
www.seso.be
Mardi et vendredi de 9h30 à 12h. Priorité aux personnes suivies par eux.

SCHAERBEEK - 1030

UNITE PASTORALE DE KERKEBEEK :
Vestiaire Sainte-Suzanne
Ouverture : Mardi de 14h à 16h
Vêtements à prix réduits.

MAISON CROIX-ROUGE :
Rue Anatole France, 31
02/2154396 – Fax : 02/2154987
http://www.redcross-schaerbeek.be/fr/vesti-boutique/index.html
http://www.redcross-schaerbeek.be/fr/contact/index.html
Vestiaire accessible de lundi, mercredi et vendredi de 14 à 17h.
Vêtements, vaisselle, jeux, jouets, livres, matériel d'occasion,…

MAISON MEDICALE L'ASTER :
58, Rue Josse Impens
Tél : 02/2161262 - Fax : 02/2423275 - asterasbl@scarlet.be
Le mercredi 13h30 – 15h30 ou sur rv.
Vêtements

NASCI :
rue d'Anethan 4
02/2168885 – Fax : 02/2168886
nascivzw@skynet.be - www.nascivzw.be

Distribution de *vêtements pour mère en difficulté avec enfants*: le mardi et jeudi de 10h à 12h.

POVERELLO : Rue Verte, 105
02/2199862 - www.poverello.be
Du lundi au vendredi de 13h à 17h
Vêtements

UCCLE - 1180

LES VESTIAIRES DE L'UNITE PASTORALE DE L'ALLIANCE-UCCLE:
Foyer du Centre Boetendael : rue du Doyenné 96
Tél : 02/3442365 – 02/3466691 - Fax: 02/3442365
http://www.upalliance-uccle.be
Les lundis de 13h30 à 16h30 et deuxièmes mardis du mois 13h30 à 15h30.

VESTIAIRE ST PIERRE :
Rue Verhulst 19
Tél. :02/345 89 16 / Fax : 02/344 23 65
http://www.upalliance-uccle.be/index.php/component/contact/contact/48-entraide/51-antenne-sociale-st-pierre

MAISON CROIX ROUGE
Rue du Pinson 131
02/6720392
Mercredi: 13h - 17h; Samedi: 11h - 17h

WOLUWE ST LAMBERT - 1200

SOLEIL D'HIVER :
21B Avenue Andromède
02/7718448 - soleil-dhiver@hotmail.com
Les lundis après-midi, mardis matin et jeudis de 18h00 à 19h00
Uniquement pour habitants de la commune.

WOLUWE ST PIERRE -1150

LE CARREFOUR D'ACTION SOCIALE
21B, avenue Andromède
02/771.84.48
Le lundi de 14h à 16h, mardi de 9h à 12h et jeudi de 17h à 19h
Prêt du matériel à la petite enfance, poupine (jouets), vestiaire

2. Buanderies et lavoirs sociaux

2.1 Buanderies sociales

La Croix rouge à ouvert plusieurs buanderies sociales en Belgique mais jusqu'à présent aucune à Bruxelles.

2.2 Lavoirs sociaux

Ils permettent aux sans-abris, aux personnes en difficultés financières ou privées d'électricité de réaliser une lessive peu coûteuse voire gratuite. Des volontaires sont présents afin de conseiller et fournir les renseignements nécessaires ou pour apporter une aide à la lessive.

La Fontaine - Centre d'accueil, d'hygiène et de soins
Rue des Fleuriste, 13 (Marolles)
1000 BRUXELLES
02/510.09.10 - lafontainebruxelles@ordredemaltebelgique.org
Ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 13h (douche, lavoir, consigne, infirmerie).

Ordre de passage défini par un ticket. Accessible une fois par semaine. Exception pour les femmes ou pour raisons médicales. Si les personnes ont un logement, elles doivent être relayées par un professionnel (envoyer la personne avec un mot à 10h).
A la lessive deux bénévoles s'activent pour rendre le linge des sans-abri propre et sec.

«Lavoir social des Goujons»
Local de Cohésion Sociale (Cureghem (Ulac)
Rue des Goujons, 59 - rez-de-chaussée
Tél : 02 / 520 81 90 -GSM : 0488 / 618 025
Fax : 02 / 522 46 15 - eva@ulac-huvak.be

Dans une pièce au rez-de-chaussée, deux lavoirs et deux séchoirs ont été installés. Moyennant une petite somme d'argent, les locataires auront accès aux services proposés: lavage, séchage ainsi que pliage et repassage du linge

III. Bons plans anti-crise

1. Magasins de seconde main

ANDERLECHT – 1070

Boutiques « les petits riens »
Rue Wayez 100
Tél : 02/5202055
wayez@petitsriens.be - www.petitsriens.be/boutiques
Du lundi au samedi de 10h30 à 18h
Vêtements et accessoires, linge de maison

La Poudrière :
Rue du Libre examen 15
Les lundis et vendredis de 14h à 17h et le mardi de 14h à 20h
Tél. : 02 /5238045 - fax: 02/5206872
www.lapoudriere.be - anderlecht@lapoudriere.be
Vêtements, mobilier, jouets, électroménager,…

AUDERGHEM – 1160

La Chiffonnière (Croix Rouge)
Vestiaire social de la paroisse Saint-Julien.
Av. de l'Eglise Saint-Julien, 12 à 1160 Auderghem.
Tél.: 02/6753823 - Renseignements : Madame Joly
Pour adultes
La distribution des vêtements se fait le mardi de 10:00 à 12:00
Contribution financière : 2,5 € par personne seule, 4 € par famille.

Espace spécialisé en puériculture
CPAS d'Auderghem : 87 Av. du Paepedelle
Pour enfants des familles en situation de précarité / Gratuit
Vêtements, chaussures, petits matériels et linge de maison, au bénéfice d'un bon délivré par le service social de la commune.

Le Farfouillis
Avenue des volontaires 73
Tel : 02/7333429 - http://le-farfouillis.bpagina.be
De mardi à vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ; le samedi de 10h00 à 12h00.
Vêtements enfants, adultes.

BRUXELLES – 1000

Armée du Salut
› Quartier Général National
34, Place du Nouveau Marche aux Grains
Tél: 02/5133904 - Fax: 02/5138149
info@BEL.salvationarmy.org

› Association des œuvres sociales de l'Armée du Salut - Foyer G.Motte
Rue d'Ypres 24
Tél : 02/2176136- www.armeedusalut.be
Du lundi au samedi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h30
Vêtements hommes

Atelier Tic Tanneurs asbl
Rue des Tanneurs 58/62 **+** Place du Jeu de Balle, 71
Tél : 02/5487044 - Fax:02/5487024
info@attasbl.be - www.attasbl.be
Du lundi au jeudi de 09.00 h 18.00 et le vendredi de 09.00 h 16.00
Ordinateurs recyclés et réparés

Bajart I
Rue des Chartreux 25B
Tél : 02/514 78 09
Vêtements

Boutiques « les petits riens »
› Rue du Midi 145
Tél : 02/5025847
www.petitsriens.be/boutiques - midi@petitsriens.be
Du lundi au samedi de 10h30 à18h
Vêtements et accessoires, linge de maison

› Rue Haute 188, 1000 Bruxelles – Tél : 02/503 47 44.
http://petitsriens.be/rue-haute-188-1000-bruxelles
Du mardi au Dimanche de 10h30 à18h.
Vêtements femme, articles rétro, accessoires, mercerie.

› Rue des Frippiers 11
www.petitsriens.be/boutiques
A partir de février 2017
Vêtements et accessoires femmes

Equipes d'Entraide AIC Belgique asbl
Av. de la Renaissance, 40
Tél : 02/6490645 - 02/6492280 - Fax : 02/6407173
equipes.dentraide@skynet.be
Vêtements

Episode Brussel
Rue de la Violette 28
Tél : 02/5133653 - info@episode.eu
http://www.episode.eu
Lundi de 14h à 19h ; mardi de 13h à 19h00
Du mercredi au samedi : de 11h à 19h
Vêtements et accessoires

Entreprise Générale SC
Boulevard Maurice Lemonnier 38
Tél : 02/5122832 / *Vêtements*

Foxhole
Rue des Riches Claires 4
Tél : 0476/958872
http://www.foxholeshop.com
Du mardi au samedi de 10h30 à 18h30
Vêtements

Jazz
Galerie Agora 1-2
Tél: 02/5128787
Vêtements

La Poudrière
Rue de la poudrière 60-64
Tél. : 02/5129022 - fax: 02/5123286
www.lapoudrière.be - bruxelles@lapoudriere.be
Le lundi de 14h à 17h - Le mardi de 14h à 20h
Le vendredi de 14h à 17h
Électroménager, livres et jouets

Oxfam

- Rue Haute 243
  Tel : 02/5023659
  Du mardi au samedi de 10h à 17h et le dimanche de 11h à 15h
  Vêtements
- Rue de Flandre 102, 104
  Le lundi de 14h à 18h et du mardi au samedi de 11h à 18h
  Tel : 02/5224070
  Vêtements, livres et mobilier
- Rue des Chartreux 37
  Le lundi de 13h à 17h30 et du mardi au samedi de 11h à 18h
  Tel : 02/5023003
  Vêtements et mobilier
- Rue des Renards 19
  Le mardi de 11h à 15h, le jeudi et vendredi de 11h à 18h, le samedi de 10h à 18h et le dimanche de 10h à 15h
  Tél : / - *Vêtements et mobilier*

Pêle-mêle sprl
Bd Maurice Lemonnier 55
Tel : 02/5487800 (*livres, BD,…)* - 02/5487809 *(jeux*, *consoles, …)*
02/5487808 (*DVD, CD, LP,…)* - Fax : 02/5487802
http://www.pelemele.be
Du lundi au samedi de 10:00 - 18:30 / *Vêtements*

R & V sprl
Rue des Teinturiers 19
Tél : 02/5110510
Vêtements

Shop Lezabi – Espace Social Télé-Service
Boulevard de l' Abattoir 27/28
Tél : 02/5489800 - www.espacesocial.be
Les mardi et vendredi 10h30 à 12h,
Mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 17h ; horaire réduit en juillet et août.
Vêtements

Sultanex
Rue Charles Quint 62
02/7369600

The Collector Record & Movie Gallery
Rue de la Bourse 26
Tel : 02/5126835 - http://www.the-collector.be/
Du lundi au samedi de 10h30 – 18h30
Livres, revues, musique et vidéo

BERCHEM Ste AGATHE – 1082

Second Hand Shop Sprl
Avenue de Koekelberg 1bte3
Tel.: 02-512 13 31
Fax: 02-512 08 44
Matériel photos et appareil

ETTERBEEK - 1040

Boutiques « les petits riens »
› Chaussée de Wavre 826
Tél : 02/6473483
chasse@petitsriens.be - www.petitsriens.be/boutiques
Du lundi au samedi de 10h30 à 18h
Vêtements et accessoires, linge de maison

› Rue Bâtonnier Braffort 9-11, 1040 Bruxelles – Tél : 02/734 73 64
batonnier@petitsriens.be
Du lundi au samedi de 10h30 -18h.
Mode femme, accessoire et chaussure.

Oxfam
Chaussée de Wavre 295
Lundi de 14h à 18h, du mardi au vendredi de 11h à 18h et
Le samedi de 11h à 15h
Tél : 02/6400925 – www.oxfam.be
Vêtements, livres et mobiliers

Petite souris
Rue Gérard 98
Tél : 0499/770653
Vêtements de seconde main pour enfants.

FOREST – 1190

Oxfam
Chaussée de Neerstalle 66
Du lundi au samedi de 10h à 17h30
Tél : 02/3325991 – www.oxfam.be
Vêtements

Boutiques « les petits riens »
Chaussée de Neerstalle 27, 1190 Bruxelles – Tél : 02/377 92 35
neerstalle@petitsriens.be
Mode homme, femme, enfant, bébé et accessoires.
Du lundi au samedi de10h30 à 18h.

GANSHOEN - 1083

Le Grenier
Avenue Vital Riethuisen 79
Tél/ Fax: 02/4279079
contact@legrenier-int.be - www.legrenier-int.net
Point de vente: Rue Bara, 150 - 1070 Anderlecht
Du mardi au samedi de 10.00 h à 17h30
Vêtements, mobilier, électroménager, ordinateurs et livres.

Act II SPRL
Avenue de l'Exposition Universelle 72
Tél : 02/4242585 - http://www.act2.in/index.html
Vêtements seconde main de qualité

IXELLES – 1050

Bonnie and Jane
Rue Darwin 34
02/2652494
Mardi et jeudi de 10h30 à18h30
Vendredi et samedi de 10h30 à 19h et dimanche de 13h à 17h
Vêtements pour femmes

Centre Social Protestant
Rue Cans 12
Du lundi au jeudi de 14h30 à 17h et le mardi de 9h30 à 17h
Tel: 02/5128080 – 02/5122282
www.csp-psc.be - csp.psc@skynet.be
Vêtements

HDLV sprl
Chaussée de Waterloo, 566
Tel : 02/8889544 - ixelles@occases.com
Ouvert 7 jours sur 7 (excepté jours fériés), de 10h00 à 18h30 non-stop
Vendredi jusque 21h00
Vêtements

Les Petits Riens asbl

-> *Magasin Central*

› Magasin Central : Rue Américaine 101
Tél: 02/5373026 - usa@petitsriens.be
Du lundi au samedi de 12h à 17h30
Brocante, jouets, vaisselle, bibelots…, Informatique révisé garanti, Meubles, Livres, CD & disques, Gros Electroménager révisé garanti, Vêtements et accessoires, linge de maison

› Retro Paradise : Rue Américaine 105
Tél: 02/5373026 - retro@petitsriens.be
Du lundi au samedi de 10h30 à 18h
Vêtements et accessoires, linge de maison

› Baby Paradise : Rue Américaine 97
Tél: 02/5373026 - bp@petitsriens.be
Du lundi au samedi de 10h à 17h30
Livres, CD & disques, Vêtements et accessoires, linge de maison, Brocante, jouets, vaisselle, bibelots…

› Bike Paradise : Rue Américaine 101
Tél: 0492/583.469
Email : bikeparadise@petitsriens.be
Du mardi au samedi de 12h à 17h30
Réparation & vente de vélos de seconde main

-› Boutiques « les petits riens »

› Chaussée d'Ixelles 304-306
Tél: 02/6440415
ixelles@petitsriens.be - www.petitsriens.be/boutiques
Du lundi au samedi de 10h30 à18h
Livres, CD & disques, Vêtements et accessoires, linge de maison

› Chaussée d'Ixelles 106
02/5128872
www.petitsriens.be/boutiques - portedenamur@lespetitsriens.be
Lundi – Samedi : 10h30 -18h -*Vêtements et accessoires femmes*

› Rue Boondael 453
02/6495416
http://petitsriens.be/chausseedeboondael-453-1050ixelles
Lundi – Samedi : 10h30 -18h - *Vêtements, accessoires*

› ***Rq : Les boutiques des autres communes sont reprises dans les rubriques ad hoc.***

Le temps des Cerises
192 chaussée d'Ixelles
Tel : 02/6460219
Lundi-mardi et jeudi-samedi 11h00 à 19h00
Vêtements

La Boutique de Caroline

Rue de l'Amazone 27
02/5373003
Du lundi au samedi de 10h à 18h
Vêtements femmes

Lady Dandy

Rue du Page 81

02/5384774

Vêtements

Look 50

Rue de la Paix 10 (Quartier Matonge)
Tél:02/5122418

Du lundi au samedi de 10h30 à 18h30
Vêtements et chaussures

Oxfam

- Chaussée d'Ixelles 252
  Du mardi au samedi de 12h à 18h
  Tel : 02/6474851 – www.oxfam.be
  Ordinateurs
- Chaussée d'Ixelles 254
  Du lundi au samedi de 10h à 18h
  Tel: 02/6485842 – www.oxfam.be
  Livres

Styliani SPRL
Rue Malibran 58
Tél : 02/6494339 – Fax: 02/6494339
Vêtements

Second hand shop - Campion
Rue Saint-Boniface 15
02/5121721
Matériel photos et appareil

tresor 2
Chaussée d'Ixelles 142
0486/889553

JETTE – 1090

Accueil Montfort
Rue de l'Eglise 12/18
Tel : 02/4268712
accueil.montfort@amontfort.be - http://www.jette.be
Du lundi au vendredi de 9h à 15h30 (fermé sur le temps de midi)
Vêtements, vaisselles et petit mobilier.

Petit Plessis (Montfort Center asbl)
Place Cardinal Mercier 37
http://www.jette.be/fr/05_social/cohesion.htm
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 15h30.
Objets et livres d'occasion à petits prix

Boutiques « les petits riens »
Chaussée de Jette 683
Tél: 02/4272108
jette@petitsriens.be - www.petitsriens.be/boutiques
Du lundi au samedi de10h30 à 18h
Brocante, jouets, vaisselle, bibelots…, Livres, CD & disques, Vêtements et accessoires, linge de maison

Euro-Tela SPRL
Rue Uyttenhove 71
Tél : 02/4289308 - 0478/964511 / Fax : 02/4289308
Vêtements

Le Bazar (Entraide de Jette)
Rue de l'Eglise St Pierre 5
Tél : 02/4289056 – 02/4288538 - www.centre-d-entraide-de-jette.be
Du lundi au vendredi de 9h à 11h
Vêtements

Les Fouffes du Centre
Rue Ferdinand Lenoir 7
Tél : 02/4289056
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Vêtements

Rouf asbl (Centre d'Entraide de Jette)
Chaussée de Wemmel, 37
Tél. : 02/4262936
www.centre-d-entraide-de-jette.be - info.rouf@gmail.com
Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h
Vêtements, mobilier et livres

LAEKEN -1020

Boutiques « les petits riens »
De Wand 134
Tél : 02/2682499
dewand@petitsriens.be - www.petitsriens.be/boutiques
Du lundi au samedi : 10h30 -18h
Livres, CD & disques, Vêtements et accessoires, linge de maison

MOLENBEEK - 1080

Atmaja VZW
Rue Courtois 33
Tél : 02/4141645 - Fax : 02/4141645
Vêtements

Déma-R-Ages
Rue de Gosselies 8
Tél: 02/4819946 – Fax: 02/4125353
www.cpas-molenbeek.be – david.corbisier@publlink.be
Le jeudi de 8h à 12h30
Mobilier (meubles de personnes âgées qui entrent en maison de repos)

Oxfam
Rue Dubois 105
Du lundi au samedi de 10h à 18h
Tél : 02/4114553
Vêtements, livres, mobilier et ordinateurs

Raki Tex SPRL
Rue de Menin 12
Tél : 0475/957868 – Fax:02/4148296
Vêtements

Style Wear
Chaussée de Gand 425
02/2168209
Vêtements

SAINT GILLES – 1060

Atelier Tic Tanneurs asbl
Chaussée de Forest, 47
Tél : 02/5487044
Fax:02/5487024
info@attasbl.be - www.attasbl.be

Du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 16h
Ordinateurs recyclés et réparés

Boutiques « les petits riens »
Chaussée de Waterloo 151
Tél : 02/5347913
stgilles@petitsriens.be - www.petitsriens.be/boutiques
Du lundi au samedi : 10h30 à 18h
Vêtements et accessoires, linge de maison

La Malle aux Chiffons asbl (Entraide secteur St-Gilles)
Rue de l'Eglise 65
Tél. : 02/5388479 – 02/5384609
http://upsg.seb04.be - entraide.bernardvs@gmail.com
Le lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00
Vêtements

SAINT JOSSE T.N - 1210

Mid text:
Rue Verbist 45
Vêtements

Boutiques « les petits riens »
Chaussée de Louvain 29
Tél : 02/218 68 08 – madou@petitsriens.be
Mode femme et accessoires.
Du lundi au samedi de 10h30 à 18h.

SCHAERBEEK - 1030

CF2D
Rue des Palais 153
Tél: 02/2444421 – Fax: 02/2444424
reemploi@cf2d.be – www.cf2d.be
Le mardi et mercredi de 14h à 16h
Ordinateurs

Aux Petits Lots
Chaussée de Helmet 171

Bachatex SPRL
Avenue Général Eisenhower 91
02/512 13 77 - 0495/75 07 46

Boutiques « les petits riens »
Chaussée de Helmet 199/201
Tél : 02/2481618
helmet@petitsriens.be - www.petitsriens.be/boutiques
Du lundi au samedi de 10h30 à 18h
Brocante, jouets, vaisselle, bibelots…, livres, CD & disques, vêtements et accessoires, linge de maison

La Croix Rouge de Belgique
Rue Anatole France 31/33
Tél : 02/2154396 - FAX : 02/2154987
http://www.redcross-schaerbeek.be
spms@redcross-schaerbeek.be
Les lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h.
Vêtements, chaussures, vaisselle, jouets pour les enfants, jeux de société livres, vidéos cassettes, …

Maison Médicale l'Aster
58, rue Josse Impens
Accueil : 02/2161262
Tous les jours de 8h30 à 19h.
Vêtements

Oxfam
- Avenue de la Brabançonne 133
  Du mardi au samedi de 9h à 14h30
  Tel : 02/7327268
  Vêtements- livres et mobilier
- Boulevard Lambermont 47
  Du lundi au vendredi de 9h à 17h
  Tél : 02/2150511
  Vêtements, livres et mobilier

Karim Tex
Rue Richard Vandevelde 81

UCCLE - 1180

Boutiques « les petits riens »

- Rue Vanderkindere 160
  Tél : 02/3442442
  vdk@petitsriens.be - www.petitsriens.be/boutiques
  Du lundi au samedi de 10h30 à 18h
  Vêtements femmes et enfants

› Rue Xavier De Bue 38, 1180 Uccle – Tél : 02/203.63.96
http://petitsriens.be/rue-xavier-de-bue-38-1180-uccle-2
Du lundi au samedi de 10h30 à18h
Vêtements, accessoires

La Barboteuse
Chaussée d'Alsemberg, 614
Tél : 02/3765794
Du mardi au samedi de 11H00 à 18H00
Vêtements bébés et enfants jusque 16 ans

Marqeric
Rue Vanderkindere 47
02/3442871 – info@marqeri.com - http://www.marqeric.com
Du mardi au samedi de 10h à 18h30
Vêtements et accessoires

Oxfam
Rue Vanderkindere 248
Du lundi au samedi de 10h à 18h
Tél : 02/3449878 / *Livres*

Le 715
Chaussée d'Alsemberg 715
Tél : 02/349063 / Vêtements

WATERMAEL BOISFORT 1170

Point Vert
Rue Middelbourg 12
Tél: 02/6736558
Vêtements

WOLUWE ST LAMBERT - 1200

Boutiques « les petits riens »
Avenue Georges Henri 228
Tél : 02/7333747
ghenri@petitsriens.be - www.petitsriens.be/boutiques
Du lundi au samedi : 10h30 à 18h
Vêtements et accessoires, linge de maison

Chez Bingo
Place Jean-Baptiste Degrooff, 4
Tél : 02/7726216 – Fax : 02/7726216
http://secondemain-enfant-bruxelles.be/fr

Mardi et mercredi de 10h à 18h, jeudi de 11h à 18h, vendredi de 9h à 14h, samedi de 14h à 18h30 et dimanche de 9h àh13h
Pour enfants, adolescents et femmes enceintes - vêtements, matériel de puériculture, logiciels pédagogiques, jouets, jeux de société, livres, …

Coup de Foudre
Avenue Georges Henri 231
Tél : 02/7625117
Du mercredi au samedi : 10 h à 13 h et 14 h à 18 H 30
Vêtements hommes et femmes

Le Tiroir aux Surprises
Parvis Sainte-Alix 40
Tél : 02/7624858 - http://www.letiroirauxsurprises.be
Ouvert du mardi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h
Ouvert le samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h
Vêtements et accessoires

WOLUWE St PIERRE 1150

Tric Trac
rue de l' Eglise 147
02/7728205
http://www.woluwe-saint-pierre-annuaire-commerces.entreprises-wallonie.be
Vêtements

==========

2. Les Systèmes d'Echanges Locaux (SEL)

Un SEL est une structure associative déclarée ou libre qui permet aux adhérents de pratiquer des échanges multilatéraux valorisés en monnaie fictive et autonome (souvent basée sur le temps passé) au nom varié (blé, grain de SEL, cacahuète, truffes, bouchons, noix de coco...), et des échanges libres (souvent à caractère de service plus qu'à caractère matériel). Le SEL utilise une unité de valeur pour les échanges monnaie, il est construit pour gérer cette unité et là n'est pas la principale difficulté, même si les règles monétaires peuvent être complexes et très différentes des règles courantes (monnaie non capitalisable, etc.).

Il est donc possible à tous les membres du système d'échanger des services au travers de cette nouvelle économie. Une personne pourra ainsi être créditée de 100 grains de SEL en gardant des enfants pendant une soirée avant d'aller les dépenser ailleurs en cours de guitare par exemple. La valeur d'un service est généralement dictée en fonction du temps qu'il nécessite. Il n'y aura ainsi pas de différence entre une heure de cours de mathématiques et une heure de jardinage.

Un SEL c'est aussi pour ceux qui en font partie :
° Valoriser des compétences personnelles
° Rendre service en faisant ce que l'on aime
° Rencontrer ses voisins
° Avoir accès à une multitude de talents
° Recevoir facilement un "coup d'pouce"

- BruSEL - http://www.brusel.be/ : Bruxelles-Capitale
- SELouverture - http://www.selouverture.be/ : Bruxelles-Capitale
- SELOfan - http://www.selofan.be/ : sur Saint-Gilles
- SELAvie - http://www.selavie.be/ : sur Schaerbeek
- ArchiduSEL - http://www.archidusel.be/ : sur Boitsfort, Bruxelles
- SELAuderghem - http://www.selauderghem.be/ : sur Auderghem
- SELUnivers - http://www.selunivers.be/ : sur Woluwe-St-Pierre
- LesFleursdeSEL - http://www.lesfleursdesel.be/ : sur Uccle
- SELEvere - http://www.sel-evere.be/ : sur Evere
- JetteSEL - http://www.jettesel.be/ : sur Jette
- SELAnderlecht - http://www.selanderlecht.be/ : sur Anderlecht
- SELIxelles - http://www.selixelles.be/ : dans la commune d'Ixelles
- ForestdeSEL - http://www.forestdesel.be/ : dans la commune de Forest

3. Distribution de stocks non alimentaires

G2G collecte des surplus de stocks non-alimentaires auprès du monde industriel afin de les redistribuer aux personnes précarisées partout en Belgique via des organisations sociales actives sur le terrain. Ceci au moyen d'une plate-forme logistique et internet (un entrepôt professionnel et un site catalogue permettant de commander).

Goods to Give asbl - G2G
Rue des pères blancs, 4
1040 Etterbeek
Tél : 02/737.67.33
www.goodstogive.be

4. Bourse / brocantes aux vêtements et jouets :

- Centre d'Entr'aide de Laeken : http://www.asblentraide.be/
- La Ligue des Familles : https://www.laligue.be/association/animations/activites-locales/bourses
- www.brocantes.be
- http://www.netevents.be/fr/bourse-brocante
- www.quefaire.be Bruxelles : Accueil> Loisirs > Bourse aux vêtements, jouets, livres

5. Grafitaria :

C'est un marché gratuit où chacun peut donner le superflu sans rien attendre en retour, pour le plaisir d'offrir et repartir avec ce qui lui plaît : https://www.facebook.com/GratiferiaBelgique

6. « Les Roberts » - Donnerie

C'est un réseau bruxellois *d'échange de services et d'objets*.
- Côté objets, c'est une donnerie qui permet de proposer des objets ou des matériaux gratuitement ou à mini-prix. L'idée est le recyclage heureux des objets dont on ne se sert plus.
- Côté services, on peut soit demander de l'aide, soit proposer ses services.

Pour plus d'informations : https://listes.domainepublic.net/listinfo/lesroberts
Pour vous inscrire à la liste : envoyer un mail à lesroberts@lists.collectifs.net

7. Le Repair Café

L'idée des Repair Cafés est de réparer ensemble, dans la convivialité plutôt que de jeter afin d'éviter la surconsommation et le gaspillage. Un savoir-faire se transmet de manière ludique et gratifiante grâce à des bénévoles experts dans différents domaines : électriciens, couturières, menuisiers, réparateurs de vélos… Réparer, c'est aussi la solution économique quand il faut faire attention à ses dépenses. Ces rencontres sont ouvertes à tous. Outils et matériel sont disponibles pour effectuer toutes les réparations possibles et imaginables. Vêtements, meubles, appareils électriques, vélos, vaisselle, jouets... Même celui qui n'a rien à réparer peut y prendre un café ou un thé ou aider à réparer quelque chose appartenant à un autre.

Carte des Repaires Café à Bruxelles : www.repairtogether.be

8. Recherche d'une assistance technique

Types d'interventions : accomplir des petits entretiens et réparations (plomberie, bricolage, tapissage, peinture, nettoyage...).

Espace Social Télé-Services «les petits boulots »
Bld. de l'Abattoir, 28 - 1000 Bruxelles
02/548.98.00 - www.espacesocial.be
Bricolage, peinture, tapissage, grand nettoyage, vinyle, tapis plein, préparation au déménagement (démontage et montage de meubles)
Sur toute la Région bruxelloise
Ne pas être propriétaire Pour les personnes à faibles revenus ou en surendettement
Sur devis

Compagnons Dépanneurs
- ➔ Rue de la Glacière, 37 - 1060 Bruxelles (siège social et section Bruxelles)
  02/537.51.30 - www.compagnonsdepanneurs.be
  Petits bricolages divers
  Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h
- ➔ Rue Mellery, 14 - 1020 Bruxelles (section Laeken)
  02/426.34.87
  Lundi et jeudi: 9h30 à 12h
  Sur toute la Région bruxelloise

Conditions de revenus : RIS, GRAPA, petit chômage, mutuelle…
10€ par dépannage ou estimation si plus long (peinture) + prix d'achat du matériel Main d'œuvre gratuite.

Entraide et Culture
Av. Van Volxem, 525 - 1190 Bruxelles
02/539.43.61 - Fax : 02/539.43.60
www.entraideetculture.be
Petits travaux, peinture, tapissage, lavage de vitres, petite plomberie, électricité, rénovation, etc.
Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h45
Sur toute la Région bruxelloise
Pour les personnes très démunies, âgées, handicapées, malades, isolées
Devis

Les petits boulots
Rue Fransman, 131 - 1020 Bruxelles
02/217.24.62
www.boulotasbl.be
Aide au déménagement, petits travaux (peinture, tapissage, plafonnage, plomberie)
Sur toute la Région bruxelloise
Pour les personnes à faibles revenus (CPAS, GRAPA, chômage)
Pour les personnes aux capacités physiques moindres et les personnes âgées 8,45 euros par heure Frais de déplacement: (4,84 euros)

Bricoteam van EVA vzw (Emancipatie via arbeid)
Rue du Progrès, 323 - 1030 Bruxelles
02/274.01.95
www.vzweva.be
Petites réparations, travaux de peinture, carrelage
Projet de remise au travail bricoteam@evavzw.net
Sur toute la Région bruxelloise
Dépend des revenus du ménage

ASBL Proximité Santé
Rue Malibran, 49 1050 Ixelles
02/644.51.31
www.proximitesante.be - info@proximitesante.be
Travaux de peinture, lavage de vitres, plomberie, petites interventions en électricité, nettoyage de cour/ jardin, montage de meuble…
Du lundi au vendredi De 09h00 à 16h00
Sur toute la Région bruxelloise Pour les personnes âgées, isolées, handicapées, à mobilité réduite, gravement malades, à faibles revenus...
9 euros/heure - Forfait déplacement: 3 euros - Forfait devis : 5 euros

9. Quelques sites intéressants :

- **Troc International** :
  Biens d'occasion tels que électro, puériculture, multimédia, loisirs, bricolage,…

  http://www.troc.com

  - Avenue Hansen-Soulié 46-48 à 1040 Bruxelles
    - 02/7323456
  - Chaussée De Louvain 992 à 1140 Bruxelles
    - 02/7266336
  - Rue De Lusambo 9-11 à 1190 Bruxelles
    - 02/3763485
  - Rue Bonaventure 51 à 1090 Jette
    - 02/4769057
  - Chaussée de Waterloo 1411 à 1180 Uccle
    - 02/3750349

- **http://www.2ememain.be**

- **www.quefaire.be Bruxelles > par exemple : Pour vêtements enfants-bébé : Accueil → Petites Annonces →Mode Enfants bébés ; …**

- **www.kapaza.be**

- **www.vivastreet.be**

- **…**

IV. Aide aux déplacements :

Les Chèques-Taxis

Qu'est-ce que c'est ?

- Ils sont octroyés aux personnes ayant un handicap ne leur permettant pas de se déplacer par leurs propres moyens ou d'emprunter un transport public. Ce handicap doit être constaté par certificat médical ou par tout autre document probant. Il peut être passager ou définitif.
- Les demandes d'obtention de chèques-taxis doivent être introduites auprès du C.P.A.S. - Service d'Aide aux Familles.

Où les obtenir ?

Vous pouvez demander et obtenir vos chèques-taxis dans les services sociaux ou le CPAS de votre commune.
Pour plus d'info : 02/678 28 33 - taxi-be@edenred.com

Liste des communes participant à cette initiative

Les communes qui ne sont pas reprises dans la liste ci-dessous ne participent pas à l'initiative chèques-taxis.

Anderlecht

Administration communale d'Anderlecht
Place du Conseil 1 - 1070 Anderlecht
Service Action Sociale
Rue de Fiennes 75 - 1070 Bruxelles
Laurence Lajoie
T 02/558 08 43 - llajoie@anderlecht.irisnet.be

Auderghem

Service Coordinations Sociales
B. Henrard
Rue E. Idiers 12 - 1160 Auderghem
T 02/676 48 25 - bhenrard@auderghem.be

Berchem-Sainte-Agathe

Administration communale de Berchem-Sainte-Agathe
Maud Vanderkerken
Avenue Albert 33 - 1082 Berchem-Sainte-Agathe
T 02/464 04 86 - mvanderkerken@1082berchem.irisnet.be

Bruxelles-Ville

Les maisons de quartier
Boulevard d'Anvers, 31 - 1000 Bruxelles
Hilde De Gendt
T 02/209 62 73 - Hilde.DeGendt@lmdq.be

Etterbeek

Administration communale d'Etterbeek
Gihane BOURRAH
Service Action Sociale
Avenue d'Auderghem 115 - 1040 Bruxelles
T 02/627 24 07 - F 02/627 24 06
affairessociales@etterbeek.be - gbourrah@etterbeek.irisnet.be

Evere

Service de l'Action Sociale
Rue de Paris 112A - 1140 Evere
Adriaen Adèle
CPAS Evere
T 02/702 77 02 - aadriaen@cpasevere.irisnet.be

Forest

Commune de Forest
Services des Affaires Sociales
Rue du Curé 2 - 1190 Bruxelles
Amine El Kirat
T 02/370 22 76 - melkirat@forest.irisnet.be

Ganshoren

ASBL Aides Familiales et Seniors de Ganshoren
Avenue de Villegas 31 - 1083 Ganshoren
Laurence Meert
T 02/600 25 90 - lmeert@ganshoren.irisnet.be

Jette

CPAS de Jette
Magda PRIEM
Rue de l'Eglise St-Pierre 47 - 1090 Bruxelles
T 02/422 46 92 - mpriem@jette.irisnet.be

Molenbeek-Saint-Jean

Maison Communale de Molenbeek-Saint-Jean
Rue du Comte de Flandre 20 - 1080 Bruxelles
Philippe Dumon
T 02/412 36 81 - pdumon@molenbeek.irisnet.be

Saint-Gilles

Commune de Saint-Gilles
Affaires Sociales
Place Maurice Van Meenen 39
1060 Bruxelles

Viviane DE LOOZE
T 02/536 02 65 - vdelooze@stgilles.irisnet.be

Sonia SUAREZ
T 02/536 17 62 - ssuarezgarcia@stgilles.irisnet.be

Saint-Josse-Ten-Noode

Affaires sociales
Avenue de l'Astronomie 12-13
1210 Bruxelles
Antonina Arpidone
T 02/220 28 33 - aarpidone@stjosse.irisnet.be

Uccle

Echevinat de l'action sociale
Isabelle CHARLIER
Jean-François VANCAMPENHOUDT
Rue Victor Gambier 21
1180 Uccle
T 02/348 68 22 - pensions.social@uccle.be

Watermael-Boitsfort

Administration communale de Watermael-Boitsfort
Service de la Vie sociale
Paul FINE
Place Antoine Gilson 1
1170 Bruxelles
T 02/676 16 27
F 02/676 16 25
Email : pfine@wb.irisnet.be

Woluwe-Saint-Lambert

Hôtel Communal
Service FASE
avenue Paul Hymans 2
1200 Bruxelles

Valérie Moreau
T : 02/761 28 31
Email : v.moreau@woluwe1200.be
Carine CALIFICE
T : 02/761 29 97
Email : c.califice@woluwe1200.be

==========

***Pour actualiser** la liste après août 2016*
➔ *http://www.bruxellesmobilite.irisnet.be*

==========

V. L'aide pour les soins

1. Aux personnes

1.1 Soins médicaux et soutien psychologique

1.1.1 Pour les personnes bénéficiant de la mutuelle

Babel

Rue Hôtel des Monnaies 67
1060 Bruxelles
Tél. : 02/543 03 43 – fax : 02/543 03 48
babel@equipe.be - http://www.equipe.be/-Babel-.html
Consultations : Lu-Ve : 09h30-17h sur RDV
Permanence sociale : Lu+Ma+Me 10h-12h et Lu+Je+Ve 14h-16h

Service ambulatoire d'accompagnement et de soins pour des adultes présentant une consommation de produits et des difficultés psychiques. Babel propose une aide médicale, psychologique et/ou sociale. Possibilité de suivis individuels, de couple, de famille, ainsi que de visites à domicile, en institution, en prison.

Les Centres de Planning Familial

- Consultations médicales (contraception, sexualité, suivi gynécologique, grossesse, question autour des maladies sexuellement transmissibles,…)
- Consultations psychologiques, sociales ou juridiques (écoute, accompagnement,…) dans le respect des règles du secret professionnel.

Pour toutes les consultations, le paiement ne doit pas être un obstacle. Différents prix peuvent être proposés en fonction de la situation financière personnelle.
Un moteur de recherche est disponible sur www.loveattitude.be

Centrale de soins &services à domicile

43 rue Saint-Bernard - 1060 Bruxelles
Tél. 02 537 98 66 - Fax: 02 539 38 36
http://www.csdbxl.be - info@csdbxl.be

Projet Housing First

Depuis 2013, l'ASBL Santé Mentale et Exlusion Sociale – Belgique (SMESB) met en œuvre un projet Housing First à Bruxelles dont le concept est d'envisager la problématique de l'accès au logement comme le premier outil de réinsertion des sans-abris. Pour les professionnels de santé et du social du secteur engagés dans le programme, la guérison et la reconnaissance sociale ne peuvent être retrouvées que grâce à la stabilité d'un logement permanent. Les professionnels de la santé sont tout de suite en mesure d'assurer un suivi médical et psychologique auprès de ces personnes en difficultés, parfois atteintes de troubles mentaux ou toxicomanes. L'accompagnement proposé est pluridisciplinaire, global, mobile, potentiellement intensif et adapté à chaque situation.

Le projet, soutenu par un large partenariat associatif et public, reloge directement des personnes sans-abri, n'ayant pas ou difficilement accès à un logement en raison de problématiques cumulées de précarité sociale, de santé mentale ou d'assuétudes. Les candidats retenus acquièrent les compétences à habiter leur « chez soi » grâce au soutien personnalisé d'une équipe pluridisciplinaire qui leur rend visite une à quatre fois par semaine, en fonction de leurs besoins. C'est la personne qui est au centre du dispositif et qui décide des domaines de sa vie pour lesquels elle souhaite être soutenue. Rien n'est imposé, hormis les devoirs d'un locataire classique tels que le paiement du loyer ou le respect des voisins.

Type de logements

Logements privés et publics, accessibles grâce à des partenariats avec des SISP, des AIS, des communes et des CPAS.

Contact

Muriel Allart
Housing First Belgium / Brussels
SMES-B
Rue Haute 322 à 1000 Bruxelles
housingfirst@smes.be – 0488/600 565
www.smes.be - www.housingfirstbelgium.be

Les maisons médicales

Les maisons médicales sont des associations proches de la population. Elles s'insèrent dans leur quartier dont elles connaissent les spécificités et les problèmes. Etant donné que le public ne paie que sa quote-part, ce qui est un réel avantage, celui-ci doit être en ordre de mutuelle.

Pour connaître la liste des maisons médicales :
Fédération des maisons médicales et des collectifs de santé francophones www.maisonmedicale.org - Tél. : 02/514.40.14

Les CPAS : aide médicale urgente

En Belgique, le droit à l'aide médicale urgente est garanti pour tout un chacun.

Les particularités dans la Région de Bruxelles-Capitale

En Région bruxelloise, les CPAS ont fait usage de la possibilité de conclure des conventions **(21)** avec les hôpitaux publics de ladite Région. Il s'agit de **la Convention IRIS** de 2 avril 1996. Les hôpitaux du réseau IRIS assurent des missions de médecine sociale en dispensant des soins à toute personne, quels que soient ses niveaux de revenus, conditions d'assurance ou origines.

En contrepartie, les CPAS se sont engagés à prendre en charge les frais médicaux exposés par ces personnes. La convention prévoit qu'en dehors de toute situation d'urgence, les personnes aidées doivent être en possession d'un réquisitoire délivré préalablement à l'hospitalisation ou à la consultation.

Si le demandeur d'aide médicale urgente n'a pas pu contacter le CPAS à l'avance suite à une urgence imprévue, il appartient à l'hôpital d'informer le CPAS soit des soins, soit de l'hospitalisation, en communiquant le certificat attestant l'urgence des soins ainsi qu'une enquête sociale sommaire. Souvent les CPAS prennent en considération cette enquête et n'en effectuent pas une deuxième.

Parallèlement à la convention IRIS et dans la même optique, il y a des CPAS qui ont conclu des conventions avec des médecins généralistes se trouvant sur leur territoire respectif.

Source : http://www.ocmw-info-cpas.be

1.1.2 Pour les personnes ne bénéficiant pas de la mutuelle
==========

Aquarelle asbl C.H.U. Saint Pierre

Rue Haute 322 à1000 Bruxelles

- Consultation prénatale Batiment 200 6° étage : 02/5354713
- Service social de la maternité : 02 / 535 48 82

www.aquarelle-bru.be

Garantir l'accès à un suivi médical, global et régulier de la grossesse : prévention, détection de maladies, soins et suivi après la naissance et occasionner des liens avec d'autres structures – aide matérielle.

→ Femmes issues de l'immigration, vivant en situation précaire sans sécurité sociale.

Asbl Infirmiers de Rue

Rue de la Caserne, 80 bte4
1000 Bruxelles
Tél.: 0477/48.31.50 ou 02/265.33.00 - Fax : 02/502.67.04
info@idr-sv.org - www.infirmiersderue.be

Médecins du Monde

Centre d'accueil, de soins et d'orientation - CASO
Rue Botanique 75
1000 Bruxelles
Tél. : 02/225 43 00
info@medecinsdumonde.be - www.medecinsdumonde.be

Consultations sans rendez-vous les lundis et vendredis à 13h et le jeudi à 9h. A d'autres moments sur rendez-vous en téléphonant au 02/513.28.97.

L'équipe sociale est disponible tous les jours par téléphone 02/225.43.13 ou par mail social.caso@medecinsdumonde.be. De novembre à avril Médecins du Monde offre également des consultations médicales et des soins gratuits aux sans-abris qui trouvent refuge dans les trois centres d'accueil du SAMUsocial à Bruxelles.

Médimmigrant

Rue Gaucheret 164 à 1030 Schaarbeek
Tél. : 02/274 14 33 – 02/274 14 34
Permanence téléphonique : lundi, jeudi et vendredi de 10h à 13h et mardi de 14h à 18h.

L'association veut assurer l'accès aux soins de santé des personnes en séjour irrégulier ou précaire. Elle cherche à ancrer le droit aux soins de santé de ces personnes dans la législation et à mettre en œuvre ce droit d'une manière concrète dans les services, institutions et structures sociales.

Aide individuelle par téléphone ou email en cas de questions portant sur les problèmes médicaux des personnes en séjour irrégulier ou précaire et les problèmes de séjour de ces personnes en cas de maladie (grave).

Latitude Nord

Place Solvay 2 à 1030 Schaarbeek / Métro Gare du Nord
Tél. : 02/201 65 50
Permanences : Lu+Me+Ve 09h-12h ; Je 16h30-19h30
Comptoir d'échange de seringues : Lu>Di 09:00>17:00
Distribution de soupe : Je 16:30>19:30

Service axé sur les thématiques : consommation, précarité/errance et travail de milieu. Accueil psychosocial envers les personnes en errance et sans-abri. Soutien et orientation psychologique autour des questions liées à la souffrance mentale.
Accès téléphonique gratuit, liste de logements et consignes papiers sur place.

La Maraude

Rue Gillon, 35 - 1210 Saint Josse
Tél. : 0498/94 43 40 – 24h/24 - 0496/96.31.72 (coordinateur)
lamaraude@stjosse.irisnet.be
Lu+Je 13h-16h ; Me 10h-12h
Permanence juridique : Ve (1/2) 12h30-13h
La maraude est un service communal en prévention.
Ecoute, aide accompagnement des «gens de la rue».
Les travailleurs sont sur le terrain principalement dans le quartier Nord
Soutien actif aux sans-papiers.
Repas convivial ouvert à tous, distribution de vêtements, chaussures,…

1.2. Soins esthétiques

Espace bien-être

Rue du Vivier, 26 bte 4 (3ème étage) - 1050 Ixelles
Tél. : 02/640.66.43 - Fax : 02/640.82.15
L'Espace Bien-être est un lieu de soins esthétiques, de coiffure, de pédicurie-podologie, et de couture…qui propose des services à prix doux afin de rencontrer les besoins des personnes à petits revenus ou vivant de difficultés sociales. *Uniquement sur rendez-vous.*

Le salon des femmes

Rue Malibran, 45
1050 Ixelles
Tél. : 02/646.00.16
www.lesalondesfemmes.be - info@lesalondesfemmes.be
Ce salon permet aux femmes défavorisées de se laisser « soigner » dans leur propre salon pour le prix de 5 €. De plus, elles reçoivent des conseils vestimentaires des assistantes sociales en vue d'une interview ou en vue de leur intégration sociale. Celle qui est le plus active dans sa recherche du travail, est prioritaire dans le salon, et ce afin de stimuler les autres femmes.
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h, excepté les jours fériés.

2. Aux animaux

Dispensaire gratuit de soins

Fondation Prince Laurent

Elle vient en aide aux personnes précarisées en offrant à leur animal de compagnie des *soins vétérinaires préventifs et curatifs gratuits*. Elle exerce ainsi un rôle social important, puisque bien souvent l'animal est le seul lien qui rattache son maître à la vie et à la société.
Depuis 2012 à Bruxelles, la Fondation a organisé, ***l'accueil et l'hébergement de nuit des sans-abris avec leur animal*** pendant les mois d'hiver. Comme ces personnes démunies refusent généralement de se séparer de leur animal, elles se voient refuser l'accès des hébergements organisés par l'Etat et les Communes.

Public :
Toute famille à revenus limités non propriétaire de son domicile, pour deux animaux de compagnie au maximum, élevage exclus. Ces conditions font l'objet d'une autorisation des Conseils de l'Ordre des Vétérinaires de chaque Communauté.

Quelle est la limite des revenus :
- Personne isolée : maximum 961,61 € par mois,
montant porté à 1041,45 € par mois pour un pensionné isolé.
- Couple ou chef de famille : maximum 1.282,15 € par mois,
montant porté à 1.388,60 € pour un ménage de pensionnés.

Remarque :
Les personnes ayant un revenu qui dépasse les conditions mais qui
• ont des coûts permanents de médecin ou de pharmacien suite à une maladie de longue durée
• paient des dettes par un médiateur de dettes (avocat, CPAS)

Coordonnées :
Av. Paul Deschanel 36-38
1030 Bruxelles
Tel : 02/243 08 97 – Fax : 02/243 09 47
http://www.sfprlaurent.be/ - Email@sfprlaurent.be

VI. LE SURENDETTEMENT

1. Introduction

1.1 Constats :

Selon le Centre d'Appui aux services de médiation de dettes, le surendettement est l'une des premières causes et conséquences de la pauvreté. Parallèlement, l'endettement non crédit (pas dû à un crédit) lié à des charges de la vie courante (soins de santé, énergie, taxes, etc.) est également en augmentation.

Dans la vie, les personnes peuvent se retrouver confrontées à des situations financières complexes et conséquentes à de multiples imprévus. Vivre cela de façon continue, sans-garde-fous, sans protection autour de soi (famille, personne de référence,…) va aggraver la situation.

Les situations des familles surendettées sont, en général, extrêmement complexes et dégradées lorsqu'elles vont frapper à la porte des services de médiations de dettes.

Etant donné ceci et le fait que les délais d'attente s'allongent, il est préférable de conseiller aux familles de ne pas attendre que la situation se soit complètement détériorée pour consulter un service de médiation de dettes. Plus tôt le service de médiation intervient et plus facile il sera d'aboutir à un accord avec les créanciers. Il faut donc réagir dès la première lettre de rappel du créancier et pas lorsqu'un huissier se manifeste.

En Région de Bruxelles-Capitale, les services de médiation de dettes sont issus des services du secteur public (CPAS) et des services du secteur privé (associatif). A côté de ces centres agréés par les régions et les communautés, les avocats, notaires et huissiers de justice sont également autorisés à pratiquer la médiation de dettes.

En pratique, de nombreux services sociaux font aussi de la médiation de dettes sans agrément spécifique. Ces services répondent bien sûr à une demande de plus en plus prononcée de la part de personnes endettées.

ATTENTION : De plus en plus de créanciers refusent de négocier avec des services non agréés et réclament la preuve de l'agrément (les services agréés mentionnent leur numéro d'agrément sur leur papier à lettre).

1.2 But de la médiation

› La médiation a pour but de trouver une solution durable au problème d'endettement du débiteur ;

› Elle vise à lui assurer des conditions de vie conforme à la dignité humaine en l'aidant à respecter dans la mesure du possible ses engagements vis à vis de ses créanciers ;

› La médiation tend enfin à responsabiliser le débiteur. Elle vise à lui donner les instruments d'une gestion budgétaire autonome.

1.3 Que fait le médiateur ?

Le médiateur va aider la personne surendettée à avoir une vue d'ensemble de sa situation financière et la guidera dans ses démarches. Il déterminera avec elle ce qu'elle peut consacrer chaque mois à chacun de ses créanciers au moyen d'un plan de remboursement tout en essayant de trouver un accord entre les créanciers et son client. Il doit également veiller à lui faire des propositions lui permettant ainsi qu'à sa famille de vivre dans des conditions de vie conformes à la dignité humaine.
Le médiateur travaille selon un code de déontologie et doit respecter le secret professionnel.
Son travail peut varier selon qu'il intervient pour un service agréé ou à la demande du juge dans le cadre du règlement collectif de dettes.

2. Où s'adresser

2.1 La médiation via un service agréé

La médiation via une association travaillant avec un médiateur reconnu est gratuite ou presque. Il n'y a aucune condition de revenus. Toute personne confrontée à une situation financière délicate et n'arrivant pas à rembourser ses dettes peut y faire une demande d'aide. Certains services limitent toutefois leur intervention aux habitants de la commune, ou à un public cible.

Lorsque cette médiation s'est avérée insuffisante et/ou lorsque la situation se révèle trop grave, il y a lieu de tenter le règlement collectif de dettes.

2.2 Le règlementent collectif de dettes (RCD)?

Le médiateur peut encourager son client à avoir recours à cette mesure. La demande doit être introduite auprès du Tribunal du Travail.

Dès que le juge l'a acceptée et autorise le demandeur à débuter la procédure, les mesures d'exécution (les saisies et les cessions de salaire,…) sont suspendues pour la durée entière de la procédure. Le demandeur devra dès lors gérer ses revenus et ses biens sous le contrôle du médiateur. Ce dernier lui allouera un revenu décent qui devrait lui permettre de mener une vie digne et qui devra toujours être plus élevé que le revenu d'intégration minimum augmenté des allocations familiales.

Pour se faire le juge travaillera avec un médiateur de dettes judiciaire. C'est une personne désignée par le juge du tribunal du travail et choisie parmi les avocats, notaires, huissiers, ou parmi les services de médiation de dettes des C.P.A.S. ou des services sociaux agréés qui en ont fait la demande. Il a accepté la mission que lui confie le juge du tribunal du travail.

Plan de règlement collectif de dettes amiable ou judiciaire ?

→ Plan amiable : Le plan de règlement amiable est négocié par le médiateur de dettes avec l'ensemble des créanciers. En cas d'accord de toutes les parties, il est homologué par le juge. La durée du plan de règlement amiable ne peut être supérieure à sept ans.

→ Plan judiciaire : A défaut d'accord des créanciers sur un plan amiable, le juge peut imposer un plan de règlement judiciaire (plan de remboursement imposé) d'une durée maximale de cinq ans.

Le juge peut, lorsqu'il constate qu'il est absolument impossible de rembourser les dettes (ni dans l'immédiat, ni à plus long terme) et sur proposition du médiateur, prononcer un effacement total des dettes sauf dans les cas où la loi l'interdit (dettes restantes en cas de faillite et indemnités accordées pour la réparation d'un préjudice corporel suite à une infraction).

Attention, avoir recours à un médiateur de dettes judiciaire n'est pas gratuit ! Il est payé en priorité par rapport aux créanciers sur les sommes qui sont retenues des revenus de son client. Ses honoraires sont repris dans un tarif légal et vérifiés par le juge.

Si le client ne dispose pas de revenus suffisants, les honoraires du médiateur de dettes judiciaire pourront être pris en charge par le Fonds de Traitement du Surendettement.

Comment introduire une requête en règlement collectif de dettes ?

Il faut remplir un formulaire de requête à demander auprès du greffe du tribunal du travail, auprès des services de médiation de dettes de la Région bruxelloise ou sur le site www.mediationdedettes.be
Ce formulaire dûment complété doit être déposé en deux exemplaires au greffe du tribunal du travail pour lancer la procédure. Ce document doit être accompagné d'annexes (justificatifs de vos ressources, de vos charges…).

2.3 Liste des médiateurs de dettes agréés

1000 Bruxelles

BRUXELLES LAIQUE ASBL
Avenue de Stalingrad, 18
Tel: 02/2896926 – Fax : 02/5029873 - http://www.bxllaique.be
Tout public en région de Bruxelles (sauf CPAS, locataires de logements sociaux, indépendants en activité)
Type de médiation : Amiable
Pratique : Plan de paiement / Négociation avec les créanciers

CAW BRUSSEL VZW
Boulevard d'Anvers, 34
Tel. 02/502.66.00 - fax 02/502 47 97
onthaal.noord@cawbrussel.be - http://www.cawbrussel.be
Médiation de dettes : schuldbemiddeling@cawbrussel.be
Les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale
Type de médiation : Amiable
Pratique : Introduction requêtes RCD
Plan de paiement / Négociation avec les créanciers

CPAS DE BRUXELLES
Rue de la Sablonnière, 2
Tél. : 02/563 53 11 - http://www.cpasbru.irisnet.be
Pour les habitants de Bruxelles 1000, Laeken, NOH, Haren.
Type de médiation : Amiable, Judiciaire
Pratique : Guidance budgétaire
Introduction requêtes RCD
Plan de paiement / Négociation avec les créanciers

ESPACE SOCIAL TELE-SERVICE ASBL
Boulevard de l'Abattoir 27 - 28
02/548.98.00 - 02/502.49.39
mediation@tele-service.be - www.espacesocial.be
Priorité pour les personnes habitant Molenbeek-Saint-Jean, Anderlecht et 1000 Bruxelles
Type de médiation : Amiable, Judiciaire
Pratique : Guidance budgétaire
Introduction requêtes RCD
Plan de paiement / Négociation avec les créanciers

LE NOUVEAU 150 ASBL Agence Immobilière Sociale
Rue Haute, 150/ Bte 25
Tél. : 0494/319 162 - http://lenouveau150.wix.com
Uniquement les locataires de l'Agence Immobilière Sociale
Type de médiation : Amiable
Pratique : Guidance budgétaire
Plan de paiement / Négociation avec les créanciers

OFFICE DE READAPTATION SOCIALE ASBL
Boulevard Anspach, 41
Tél. : 02/ 209 34 00 - Fax : 02/ 209 34 08
(Ex) détenus et proches
Type de médiation : Amiable
Pratique : Introduction requêtes RCD
Plan de paiement / Négociation avec les créanciers

1030 Schaerbeek

LE RESEAU DE PREVENTION A LA RECIDIVE- Service RePR
Rue Vifquin, 2
Type de médiation : Amiable
Tél. : 02/ 240 31 68 - Fax : 02/ 240 31 73
repr@schaerbeek.irisnet.be - http://www.schaerbeek.be/vivre-schaerbeek/aides-sociales/aides-justiciables
Détenus et ex-détenus schaerbeekois
Pratique : Guidance budgétaire
Introduction requêtes RCD
Plan de paiement / Négociation avec les créanciers

CPAS DE SCHAERBEEK

Bld Auguste Reyers, 70
Tél : 02/4355040 – 02/4355070 (accueil).
info.mediadettes@cpas-schaerbeek.be - http://www.schaerbeek.be
Pour tout résident schaerbeekois
Type de médiation : Amiable
Pratique : Introduction requêtes RCD
Plan de paiement - Négociation avec les créanciers

1040 Etterbeek

CPAS D'ETTERBEEK

Avenue des Casernes, 29
Tél : 02/6272284 – Fax : 02/6272180
http://www.cpas-etterbeek.irisnet.be/aide-aux-personnes/cellule-mediation-de-dettes
Pour tout résident de la commune
Type de médiation : Amiable, Judiciaire
Pratique : Guidance budgétaire
Introduction requêtes RCD
Plan de paiement / Négociation avec les créanciers

PLANNING FAMILIAL LEMAN ASBL

Rue Général Leman, 110
Tél. 02/230.10.30 - fax 02/230.72.39
info@pfleman.be - www.guidesocial.be/planningleman
Pour toute personne surendettée
Type de médiation : Amiable
Pratique : Guidance budgétaire
Introduction requêtes RCD
Plan de paiement / Négociation avec les créanciers

1050 Ixelles

CPAS D'IXELLES

Rue Jean Paquot, 65A
Tel. Accueil: 02/641.55.43 – Fax : 02/6415592
http://www.ocmwelsene.irisnet.be/services/le-service-mediation-de-dettes
Les habitants d'Ixelles
Type de médiation : Amiable
Pratique : Introduction requêtes RCD
Plan de paiement / Négociation avec les créanciers

FREE CLINIC ASBL

Chaussée de Wavre, 154

Tel: 02/512.13.14 - Fax: 02/502.66.83
info@freeclinic.be - http://www.freeclinic.be
Personnes admises en règlement collectif de dettes pour lesquelles l'asbl est mandatée par le Tribunal du Travail
Type de médiation : Amiable, Judiciaire
Pratique : Introduction requêtes RCD

CENTRE SOCIAL PROTESTANT ASBL

Rue Cans, 12
Tel : 02/512 80 80 – Fax : 02/512 70 30
csp.psc@skynet.be - www.csp-psc.be
Type de médiation : Amiable
Tout public
Pratique : Guidance budgétaire
Introduction requêtes RCD
Plan de paiement / Négociation avec les créanciers

1060 Saint-Gilles

CAFA ASBL

25, rue du Fort
Tél. : 02/ 600.57.30 / Fax: 02/ 600.57.40
http://www.cafa.be/index.php/services-lieux
Tous les saint-gillois ne percevant pas le RIS
Type de médiation : Amiable
Pratique : Guidance budgétaire
Introduction requêtes RCD
Plan de paiement / Négociation avec les créanciers

CENTRE D'ACCUEIL SOCIAL ABBE FROIDURE ASBL- Le CASAF

Rue de la Victoire, 96
Tél : 02/533.04.60 - Fax : 02/534.59.67
casaf@petitsriens.be - http://www.petitsriens.be
Tout habitant de l'arrondissement de Bruxelles en situation de précarité
Type de médiation : Amiable
Pratique : Guidance budgétaire
Introduction requêtes RCD
Plan de paiement
Négociation avec les créanciers

SERVICE SOCIAL JUIF

Avenue Ducpétiaux, 68
Tél. : 02/538 81 80 – Fax : 02/538 37 04
http://servicesocialjuif.be
Pour toute personne endettée
Type de médiation : Amiable
Pratique : Introduction requêtes RCD
Plan de paiement
Négociation avec les créanciers

1070 Anderlecht

CPAS D'ANDERLECHT

Avenue Raymond Vander Bruggen, 62
Tél. : 02/529.96.10 ou 17 - Fax: 02/522.64.12
http://www.anderlecht.be/cpas/aide-sociale-specialisee/service-mediation-de-dettes
Pour les habitants de la commune
Type de médiation : Amiable
Pratique : Guidance budgétaire
Introduction requêtes RCD
Plan de paiement / Négociation avec les créanciers

1080 Molenbeek-Saint-Jean

CPAS DE MOLENBEEK SAINT-JEAN

Rue des Ateliers, 19
Tél.: 02/412.47.86 - Fax: 02/412.47.77
http://www.cpas-molenbeek.irisnet.be/fr/services-specifiques/service-gestion-et-mediation-de-dettes
Type de médiation : Amiable
Pratique : Guidance budgétaire
Plan de paiement / Négociation avec les créanciers

SASLS ASBL

Rue de la Borne, 14/10
Tél. Accueil : 02/502 66 00 – fax : 02/502.39.26
Tél. service dettes : 02/500 10 00 – fax : 02/500 10 09
http://www.mediationdedettes.be/SASLS-ASBL-Service-de-mediation-de?lang=fr
Locataires sociaux de la Région de Bruxelles-Capitale
Type de médiation : Amiable
Pratique : Guidance budgétaire
Introduction requêtes RCD
Plan de paiement / Négociation avec les créanciers

1081 Koekelberg

Armée du Salut ASBL

Rue de L'Eglise Sainte Anne, 102
Tél : 02/4141916 – Fax : 02/4114200
http://www.armeedusalut.be/que-faisons-nous/service-de-mediation-de-dettes/ - ldhkoekelberg@legerdesheils.be
Difficultés financières suite à un surendettement qui, en entier ou en partie, est la conséquence d'un ou de plusieurs contrats de crédits.
Type de médiation : amiable
Pratique : guidance budgétaire
Introduction requêtes RCD, plan de paiement / Négociation avec les créanciers

CPAS de Koekelberg

Rue François Delcoigne, 23
Tél : 02/4121672 – Fax : 02/4121685
http://www.koekelberg.be/p4w/index.php?cont=178&lgn=1
Pour les habitants de Koekelberg
Type de médiation : Amiable
Pratique : Guidance budgétaire
Plan de paiement / Négociation avec les créanciers

1082 Berchem Sainte Agathe

CPAS de Berchem Ste Agathe

Avenue de Selliers de Moranville 91
Tél : 02/482 13 46 – 02/482 13 55
➔ mvankerckhove@cpas-ocmwberchem.brussels
Tél : 02/482 16 13 – 02/482 13 55
➔ dcherpion@cpas-ocmwberchem.brussels

Fax : 02/4683885

http://cpasberchem.brussels/services-du-departement/le-service-mediation-de-dettes/

Pour les habitants de la commune
Type de médiation : Amiable
Pratique : Guidance budgétaire
Plan de paiement / Négociation avec les créanciers

1090 Jette

CPAS DE JETTE (Service de médiation de dettes)

Rue de l'Église Saint-Pierre, 47/49
Tél.: 02/422.46.11 - 02/422.46.80 (médiation de dettes)
Fax: 02/425.79.16
cpas-ocmw@jette.irisnet.be - http://www.jette.irisnet.be
Pour les habitants de Jette
Type de médiation : Amiable
Pratique : Guidance budgétaire
Plan de paiement / Négociation avec les créanciers

1140 Evere

MAISON SOCIALE D'EVERE - CPAS D'EVERE

Avenue Henri Conscience 83
Tél. : 02/240 60 70 – Fax : 02/215 59 51
http://www.evere.be/index.php/social/cpas/maison-sociale
Les Habitants de la commune
Type de médiation : amiable
Pratique : guidance budgétaire
Introduction requêtes RCD, plan de paiement
Négociation avec les créanciers

1150 Woluwe Saint-Pierre

CPAS DE WOLUWE SAINT-PIERRE

Drève des Shetlands, 15
Tél. : 02/773 59 53 - Fax : 02/773 59 10
thierry.molderez@cpas-wsl.be
Les habitants de la commune
Type de médiation : Amiable
Pratique : Guidance budgétaire
Introduction requêtes RCD
Plan de paiement / Négociation avec les créanciers

1160 Auderghem

CPAS d'AUDERGHEM

Avenue du Paepedelle 87 – 4ème étage
Tél : 02/6799410 – Fax : 02/6799444

http://www.mediationdedettes.be/CPAS-D-AUDERGHEM-Service-de?lang=fr

Les habitants de la commune
Type de médiation : Amiable
Pratique : Guidance budgétaire
Introduction requêtes RCD
Plan de paiement / Négociation avec les créanciers

1170 Watermael – Boisfort

CPAS DE W.B

Drève de Weigélias 8
Tél : 02/6630868 ou 69 – Fax : 02/6639454

Les habitants de la commune
Type de médiation : Amiable
Pratique : Guidance budgétaire
Plan de paiement
Négociation avec les créanciers

1190 Forest

CPAS DE FOREST (service de médiation de dettes)

Avenue Van Volxem 387
Tél. : 02/533 18 80 - Fax : 02/533 18 89
http://www.forest.irisnet.be/site/CPas

Tout habitant de la commune endettée qui ne perçoit pas un revenu d'intégration du CPAS ou une aide sociale équivalente.
Type de médiation : Amiable
Pratique : Guidance budgétaire
Introduction requêtes RCD
Plan de paiement / Négociation avec les créanciers

1200 Woluwe Saint-Lambert

CASG WOLU-SERVICES ASBL (Service de médiation de dettes)

Avenue Andromède, 63/2
Tél. : 02/761 11 83 – Fax : 02/761 11 81
casg.woluservices@chello.be
http://www.fdss.be/uploads/CASG/BrochureCASGscreen.pdf

Les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale
Type de médiation : Amiable
Pratique : Guidance budgétaire
Introduction requêtes RCD
Plan de paiement / Négociation avec les créanciers

CPAS DE WOLUWE SAINT-LAMBERT (Service de médiation de dettes)

Rue de la Charrette, 27
Tél. : 02/777 75 31 (général) ou 36 ou 38 (service social)
Fax: 027791633
http://www.woluwe1200.be/fr/vivre-et-travailler/aides-sociales/cpas

Pour les habitants de la commune
Type de médiation : Amiable
Pratique : Guidance budgétaire
Introduction requêtes RCD
Plan de paiement / Négociation avec les créanciers

1210 Saint-Josse-Ten-Noode

CPAS DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Rue Verbist, 88
Tél. : 02/220.29.71
Tél. coordinatrice : 02/220.24.21 - Fax : 02/220.29.99
Tél. Assistante sociale / Médiatrice de dette: 02/220.29.19 ou 02/220.24.09 - Fax : 02/220.29.99 ou 02/220.29.99
Call Center: 02/220.29.97 (13h à 16h30)
Sur rendez-vous
secretariat.cpasst-josse@cpassjtn.irisnet.be
http://www.cpas-saintjosse.irisnet.be/fr/departement-social

Pour les habitants de la commune
Type de médiation : Amiable
Pratique : Introduction requêtes RCD
Plan de paiement / Négociation avec les créanciers

3. La prévention au Centre d'Appui aux services de médiation de dettes:

⇒ ***Groupes de soutien***

Dans le cadre de ses missions de prévention, le Centre d'Appui a mis sur pied des groupes de soutien qui offrent aux personnes suivies en médiation, un lieu neutre et non jugeant, extérieur à tout service de médiation de dettes ou d'aide-sociale, un espace de rencontres, d'échanges et de recherches en groupe.
Parmi les activités de ces groupes, des moments sont prévus pour :

- Parler de son expérience du surendettement
- Apprendre à sortir de la solitude et renouer des contacts sociaux
- S'informer sur ses droits
- Partager des bons plans, des trucs et astuces pour faire face
- Améliorer la gestion de son budget
- Faire le point et comprendre ce qui nous arrive
- Partager des bons moments et se faire plaisir

- St-Josse - Le Foyer de la Maison de la Famille : Rue de la Poste, 53
- Ixelles - Maison de quartier Malibran : Rue de la Digue, 10
- Watermael-Boitsfort-Espace 3 Tilleuls : Avenue Léopold Wiener,215

⇒ ***Les ateliers consomm'acteurs***

Dans le cadre de ses missions de prévention du surendettement, le Centre d'Appui organise et anime également des ateliers à destination de publics très variés : élèves, membres du personnel ou du public fréquentant les institutions partenaires sur les thèmes liés à la consommation, à la gestion du budget, au crédit, aux valeurs personnelles/sociales, aux économies d'énergie,...

Il s'agit de mettre en place des espaces d'échanges, de discussions et de débats autour de la consommation, de la gestion des ressources et dépenses d'un ménage. Les participants abordent en groupe et de manière ludique, à partir de jeux collectifs et de mises en situation, toutes les questions liées à la gestion quotidienne de leur budget, à la consommation et aux dettes.

⇒ ***Renseignements et demande de participation*** *:*

Anne-Marie Trivier
Tél. : 02/217.88.05 - am.trivier@mediationdedettes.be
http://www.mediationdedettes.be/GROUPE-DE-SOUTIEN-FACE-AU SURENDETTEMENT

⇒ **Infos autres outils pédagogiques et prévention**
http://www.mediationdedettes.be/La-documentation-les-outils

VII. LE LOGEMENT

1. Lieux d'hébergement temporaires

1.1 Les hébergements d'urgence

Centre d'Accueil d'urgence Ariane
Avenue du Pont de Luttre, 132 - 1190 Forest
Tél : 02/346 66 60 - Fax : 02/346 52 50
ariane@misc.irisnet.be
2 x 7 jours ouvrables, avant réorientation vers d'autres structures d'accueil ou services spécialisés. /Accueil 24h/24.

Le SAMUSOCIAL (anciennement CASU -Centre d'Action Sociale Urgente)
Rue du Petit Rempart, 5 - 1000 Bruxelles
Tél : 02/537 82 70 – Fax : 02/534 96 64
http://www.samusocial.be - info@samusocial.be
Accueil 24h/24. N° d'urgence : 0800/99340.
Offre également un espace hygiène, un vestiaire, une infirmerie, une consultation Médecins du Monde, …)
Les enfants des familles peuvent bénéficier d'un « espace enfance ».

Asile de nuit Pierre d'Angle
Rue Terre Neuve, 153 - 1000 Bruxelles
Tél /fax: 02/513 38 01
pierredangle.skynetblogs.be - info@pierredangle.be
Ouvert à 20h pour les nouveaux, à 21h pour les autres jusqu'à 8h du matin.
Accueil pour adultes isolés (ni mineur, ni famille) gratuit et anonyme. Infos et une orientation possibles sur demande. Aucune réservation-priorité aux nouveaux.

Ilot (L')
Rue de l'Eglise, 73 - 1060 Saint-Gilles
Tél : 02/537 20 41 - Fax : 02/537 35 93 - www.ilot.be

1.2 Les maisons d'accueil

1.2.1 Généralités

Les maisons d'accueil offrent un hébergement provisoire aux adultes en difficulté ou en détresse sociale (personnes seules, couples ou familles avec enfants) et offrent un accompagnement administratif, social, psychologique, juridique, médical etc. Elles ont pour but de rechercher avec eux une solution réaliste et adaptée à leurs difficultés. Elles ne sont pas adéquates pour les personnes qui souffrent de difficultés d'ordre psychiatrique, qui consomment des produits stupéfiants, qui sont sans papier ou demandeur d'asile.
Dans la plupart des cas, les maisons d'accueil sont payantes mais elles tiennent compte de la situation financière de chaque personne. De plus, dans certains cas, les CPAS interviennent dans le prix de l'hébergement.

1.2.2 Pour adultes isolés, couples, avec ou sans enfants

CAW Archipel – Albatros
Rue de la Buanderie, 40 - 1000 Bruxelles
Tél : 02/511 53 30- fax : 02/511 48 83
www.archipel.be - albatros@cawbrussel.be
Durée maximum du séjour 6 mois. Deux entretiens avant admission.
Accepte les personnes en congé pénitentiaire.
Permanence du lundi au vendredi de 8h30 à 22h et le week-end de 16 à 22h.

CAW Puerto - Maison de la Paix
Marché aux Cochons 23 - 1000 Bruxelles
Tél : 02/219 42 52
http://www.archipel.be
Propose une formule d'hébergement accompagné pour personnes sans abri, réservée à un public d'adultes (hommes, femmes avec ou sans enfants) anciennement sans abri ayant manifesté le souhait d'accéder à un logement individuel.

Fami-Home
Quai du Hainaut 29 bte 7 - 1080 Molenbeek St Jean
Tél : 02/512 06 73 - Fax : 02/502 54 94
fami_home@yahoo.fr - http://fami-home.e-monsite.com
Permanence téléphonique
Lundi : 09.00 – 12.00 - mercredi : 09.00 – 13.00
Permanence rendez-vous : Jeudi : 09.00 – 12.00

Location dans un habitat solidaire de chambre dans un logement de 4 ou 6 occupants où le reste des espaces de vie sont communautaires.
L'habitat solidaire est un dispositif d'insertion par le logement pour des personnes principalement issues directement de la rue et qui ont besoin d'un accompagnement en général.

L'Escale
Place Loix, 20
1060 Saint-Gilles
Tél : 02/537.47.97 - Fax : 02/318.57.02
info@maescale.org – info@oonderweg.be
Vient en aide aux personnes se trouvant dans la précarité et principalement aux femmes avec et sans enfants et aux familles qui n'ont pas de logement, personnes expulsées ou en rupture familiale.

Hôtel social communal
Rue de Gosselies, 10 - 1080 Bruxelles
Tél - Fax : 02 /524 60 01 - Khaourigui@molenbeek.irisnet.be
Il propose pour une durée maximale de 5 jours un logement de remplacement aux habitants de la commune, victimes d'un imprévu (incendie, violence conjugale, risque de danger structurel dans l'habitation,…), le temps pour ces personnes de faire face à l'événement.
La procédure d'admission et d'accès est confiée exclusivement au SCAV (Service Communal d'Aide aux Victimes) et au PASUC (Plan d'Accompagnement Social des Urgences Communales).

Les Trois Pommiers
Avenue des Casernes, 41 - 1040 Etterbeek
Tél : 02/649 73 01 – Fax : 02/649.42.60
Mères et enfants, familles en situation précaire, adultes isolés
Priorité aux femmes avec enfants.
lestroispommiers@scarlet.bee - www.lestroispommiers.bee

L'îlot – Maison d'accueil
› Siège administratif
73, rue de l'Eglise - 1060 Saint-Gilles
Tel: 02/537 20 41 - Fax: 02/537 35 93
info@ilot.be - www.ilot.be

› Maison d'Accueil d'Urgence : **le 160**
Chaussée de Charleroi, 160 à 1060 Saint-Gilles
Tél : 02/538 59 09
L'accueil se déroule de 7h à 22h30.
Une permanence téléphonique est assurée 24h/24.
Hébergement de 1 nuit à 6 mois maximum.

Logements d'accueil incendie
Service social communal, place Van Meenen, 39
1060 – Saint Gilles
Responsable : Frédéric MORLEGHEM
Ouvert: lundi au jeudi de 8h à 12h
Destiné aux personnes dont le logement a été rendu inhabitable par un sinistre physique, soudain et imprévisible (incendie, explosion,...) et qui n'ont aucune autre possibilité de relogement.

Le Relais – Maison d'Accueil
Rue Vandenboogaerde, 64 - 1080 Bruxelles
Tél.: 02/421 32 80 - Fax: 02/421 32 88
http://www.cpas-molenbeek.be/fr/logement-et-hebergement/maison-daccueil-le-relais
cpas.ocmw.1080@molenbeek.irisnet.be

Etablissement du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean
Tente d'aider les personnes à sortir de la problématique qui a engendré leurs difficultés liées au logement, s'occupe du relogement...
Pour chaque admission, un réquisitoire (document de prise en charge des frais), établi par le CPAS de la commune où le demandeur est domicilié, est exigé.

PAG-ASA
Pour les personnes victimes de la traite des êtres humains
Rue des Alexiens 16B- 1000 Bruxelles
Tél : 02/ 511 64 64- Fax : 02/ 511 58 68
info@pag-asa.be – www.pagasa.be

Chaque jour ouvrable de 9.00 à 17h.00.
En cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture, une permanence téléphonique est prévue.
L'accueil résidentiel sera proposé aux victimes lorsqu'elles n'ont pas d'autres possibilités de séjour que celles qui sont liées au milieu dans lequel elles ont été maltraitées et où leur sécurité peut être mise en danger.

Poverello
Rue de l'Economie, 4 - 1000 Bruxelles
02/511 52 12
www.poverello.be
Hébergement par nuitée. Offre également un espace convivial et un restaurant social ouvert tous les jours de 9h00 à 17h00.

1.2.3 Pour hommes seuls

Accueil Montfort
Rue de l'Eglise Saint-Pierre, 18 - 1090 Jette
Tél : 02/424 17 53 (service social) - 02/426.87.12
Fax: 02/424.18.01
accueil@amontfort.be
Accueil pour hommes seuls (4 chambres) - restaurant social « Restojet ».

CAW Archipel – Les amis de la petite maison

- Au 12 : Rue de l'économie 12
  1000 Bruxelles

- La clef : Pour un séjour de plus longue durée (max 1,5 an)
  Rue des Tanneurs 154
  1000 Bruxelles

Appartement de transit pour hommes adultes « dynamiques » capables de vivre seuls et qui souhaitent un accompagnement intensif psychosocial et administratif.

Contact:
Tel.: 02/513 28 46- Fax: 02/503 44 25
huizeke@cawbrussel.be – www.archipel.be
Permanences: du lundi au vendredi excepté le mardi (pas de permanence) de 10h à 12h ou sur rendez-vous.

Armée du Salut – Foyer Georges Motte
Boulevard d'Ypres, 24 - 1000 Bruxelles
02/ 217 61 36 – 217 58 20
www.armeedusalut.be

Le projet pédagogique de cette maison pour hommes est l'apprentissage ou le réapprentissage des mécanismes de travail. C'est pourquoi chaque résident est tenu de s'occuper au sein du foyer, par un travail ou par une formation extérieure. L'occupation proposée peut-être axée sur l'entretien, la cuisine, la rénovation du bâtiment, le ramassage ou la vente par le biais du magasin de seconde main.
(Vêtements, meubles, petit et gros électroménager).

Armée du Salut – Le Foyer
Rue Bodeghem, 27-29 - 1000 Bruxelles
Tél. : 02/512 17 92/ Fax : 02/512 90 08
www.armeedusalut.be
Accueil d'urgence mais aussi à plus long terme selon les places disponibles. Un entretien préalable est exigé. Adultes et personnes en congés pénitentiaires (sur base d'une demande écrite).
Permanence tous les jours de 6h à 22h.

Le Home Baudouin
Rue de la Violette, 24 - 1000 Bruxelles
Tél : 02/512 64 95
educateur@homedaudoin.be
Pas de limite de temps.
Accepte sur demande les adultes en congés pénitentiaires.
Ouvert de 6h à 22h.

Le 38 (asbl l'Ilôt)
Rue Locquenghien, 38
1000 Bruxelles
02/217 68 44 - http://ilot.be/le-38
Hommes adultes sans abri, en situation légale pour une durée de 6 mois maximum.

Maison d'Accueil Les Petits Riens
Rue du Prévôt, 30-32 - 1050 Ixelles
Tél. : 02/541 13 96 ou 0491/159334– Fax : 02/5340977
jadoul@petitsriens.be - www.petitsriens.be

Hommes de 20 à 60 ans. Ils doivent être occupés 28h/semaine soit à l'extérieur (emploi, formation) soit au sein de l'établissement où ils peuvent exercer des activités de récupération, de triage, de vente de meubles et de vêtements, etc. Les Petits Riens organisent également l'accueil et l'encadrement des personnes soumises à des mesures judiciaires alternatives. Un entretien préalable est exigé mais celui-ci peut avoir lieu le jour même de l'entrée.
L'accueil se fait tous les jours de 8h à 17h.
NB : un accompagnement post-hébergement pour les anciens résidents de la maison d'accueil des Petits Riens est organisé via leur asbl « Un Toit à Soi ».

1.2.4 Pour les femmes avec ou sans enfants

Café de la Paix
Rue de l'Ecole, 12
1080 Molenbeek Saint Jean
Tél/ Fax: 02/411.62.56 - alliet.d@skynet.be
Femmes seules sans abris ayant une certaine autonomie (soutien dans la réorganisation de leur vie, la recherche d'un travail/ formation).
Passer par un service social pour faire la demande. Maximum 6 mois

CAW Archipel - Maison de la Paix
Rue d'Ophem 54- 1000 BRUXELLES
02/219 18 59
Pour femmes sans enfant

Porte ouverte
Rue du Boulet, 30 - 1000 Bruxelles
Tél : 02/513 01 08 - Fax : 02/511.08.62
L'accueil se fait de 8h à 22h - Permanence 24h/24.
Travail complémentaire avec les pères à côté de l'accompagnement des mamans et de l'encadrement des enfants – suivi post-séjour.
Accueil d'urgence possible mais pas prioritaire. La maison accepte occasionnellement des situations de mères sans papiers avec enfants.

Accueil Monfort
Rue de l'Eglise St-Pierre, 12-18 - 1090 Jette
Tél. 02/424.17.53 ou 02/426.87.12
Fax : 02/424 18 01
accueil@amontfort.be
Accueil pour femmes sans enfants

Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales
Boulevard de l'Abattoir, 27 – 28 – 1000 - Bruxelles
Tél : 02/ 539 27 44 / Fax : 02/ 534 49 46
info@cpvcf.org ou violences.familiales@misc.irisnet.be
www.cpvcf.org
Accompagne et héberge les femmes avec ou sans enfants

Le Chant d'Oiseau
Avenue du Chant d'Oiseau, 42 - 1150 Woluwe-Saint-Pierre
Tél : 02/660 36 61
info@vgz-co.be
Contact du lundi au vendredi de 9h à 17h
Accueille des femmes seules et/ou enceintes dont également des mineures d'âge et parfois des familles.

Chèvrefeuille
Rue Lesbroussart, 104, 106 - 1050 Ixelles
02/648 17 78 – Fax : 02/648 20 95
chevrefeuille.direction@skynet.be
Pour les mères avec enfants (de – de 7 ans) et les futures mères. Dans le cadre de la prévention à la maltraitance et afin de favoriser le lien mère-enfant, une attention toute particulière est portée envers les futures jeunes mamans. Possibilité d'une guidance post-hébergement.

Home Victor du Pré
Rue des Charpentiers, 5 - 1000 Bruxelles
02/512 86 67
Accueille aussi des femmes seules
Accueil 24h/24

Maison d'accueil Escale asbl
Place Loix, 20 à 1060 Saint-Gilles
Tél : 02/537.47.97 - Fax : 02/318.57.02
info@maescale.org – info@oonderweg.be
Aide aux personnes se trouvant dans la précarité et principalement aux femmes avec et sans enfants et aux familles sans logement, personnes expulsées ou en rupture familiale. Hébergement de ces personnes et familles - aide psychologique et sociale - aide à la réinsertion sociale.
Permanence : 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
Maison d'accueil est accessible de 7h à 23h.
Les demandes d'hébergement sont traitées du lundi au vendredi de 8h à 17h.

Maison de la Mère et de l'Enfant
Chaussée de Drogenbos, 223-225 - 1180 Uccle
02/376 17 01 - contact@adsmme.org

Maison Maternelle Paul Henricot asbl
Rue du Neufbois, 1 - 1490 Court-Saint-Etienne
Tél : 010/61 13 58 - Fax : 010/61 49 18
Accueille également des femmes enceintes sans abris.
24H/24H.

Maison Rue Verte
Rue Verte 42 - 1210 Saint-Josse-Ten-Noode
Tél : 02/223 56 47 - Fax : 02/223.22.04
lamaisonrueverte@scarlet.be - http://www.ama.be/ama/maison-rue-verte
Accompagnement psychosocial, activités enfants, activités collectives
Pas d'accueil en urgence

Sœurs de Mère Theresa
Avenue du Roi, 69 - 1060 Saint-Gilles
02/539 41 17
Accepte périodiquement des mamans sans-papiers avec ou sans enfants.

Talita asbl
Cité du Sureau, 3 - 1000 Bruxelles
Tél : 02/262 23 78 - Fax : 02/262 24 57
talita.info@skynet.be

Femmes confrontées à des situations de crise ; abusées, réfugiées, sans domicile fixe ou expulsées de leur logement, problèmes relationnels importants avec ou sans violence physique, ...

Hébergement avec suivi psychosocial et guidance visant une meilleure autonomie et intégration sociale.
Permanence service social du lundi au vendredi de 7h à 23h et les week-ends et jours fériés de 12h à 23h.

1.2.5 Pour les familles nombreuses

Les foyers d'accueil
Avenue Roger Vandendriessche, 34
1150 – Woluwe St Pierre
Tél : 02/770.06.38 - Fax : 02/779.95.19
lesfoyersdaccueil@optinet.be - http://www.foyersdaccueil.be
Pour familles nombreuses à partir de TROIS enfants.
Suivi des parents vers une plus grande autonomie, accompagnement des enfants, réseau social. Il n'y a pas de système de liste d'attente.
La maison d'accueil ne travaille pas dans l'urgence

1.2.6. Les maisons d'accueil d'urgence pour jeunes

SOS Jeunes - Quartier Libre
Rue Mercelis, 27 - 1050 IXELLES
02/538 59 09
contact@sosjeunes.be - http://www.sosjeunes.be
Aide en Milieu Ouvert
Permanence d'accueil 24h/24 (après 22h, via le Centre d'Accueil d'Urgence Ariane ou le CASU ASBL)

P.H.J (Pensionnat Henri Jaspar) - Accueil d'Urgence
Av. de la Tenderie, 78 A - 1170 Watermael-Boitsfort
Tél : 02/672 35 45 - 0473/56 26 62 - Fax : 02/675.41.83
Accueil d'urgence de jeunes de 3 à 18 ans sous mandat du SAJ, du SPJ, ou du Tribunal de la Jeunesse, observation et orientation pour 20 jours renouvelables une fois.

ABAKA ASBL
Rue Goffart 105 à 1050 Bruxelles
Tél : 02/640 07 11 – Fax : 02/647 96 19 – GSM : 0472/75 27 55
Centre de crise et d'accompagnement non mandaté, pour jeunes de 12 à 18 ans, qui s'inscrit dans le cadre spécialisée de l'Aide à la Jeunesse.

1.2.7 Hébergement pour jeunes adultes – projets spécifiques

CAW Mozaïek (Centre d'Action Sociale Globale)- Arane
Rue des Alexiens, 16
1000 BRUXELLES
02/502 43 63

Projet d'hébergement 18 - 25 ans
Est un service « d'accompagnement au logement » pour jeunes, garçons et filles, entre 18 et 25 ans.

Recherche individuelle d'une forme de logement et prise en charge psycho-sociale en vue de guider les jeunes vers un logement autonome et un mode de vie adéquat.
Accueil possible pour les demandeurs d'asile et les personnes ne bénéficiant pas d'un statut de séjour légal. Les demandeurs d'asile sont envoyés par l'organisation Vluchtelingenwerk Vlaanderen et ne peuvent donc pas se présenter eux-mêmes.

At Home 18-24
Avenue du Roi, 190 - 1190 Bruxelles
02/538 64 77
Public: jeunes en errance âgés de 18 à 24 ans
Centre d'accueil et d'hébergement créé par les « Petits riens »
15 jeunes y vivent en communauté. Cadrage et aide vers une plus grande autonomie. Les jeunes doivent suivre des cours ou trouver un emploi.

Kot autonome provisoire – KAP
CEMO asbl
Rue du Danemark 15-17 1060 Saint Gilles
02/537 52 34
Tout public jeune âgé *entre 16 et 25 ans* (pas uniquement les jeunes issus de l'AAJ, mixité, jeune maman, MENA, …) qui se retrouve à la rue à la suite d'une situation de crise ou très conflictuelle avec sa famille.

- 8 structures d'hébergement de transit, complètement équipées.
- 2 implantations distinctes : l'une à Saint-Gilles et l'autre à Ixelles.
- hébergement autonome et provisoire, accompagnement éducatif et psycho-social afin de permettre un travail global portant sur la résolution de la situation et soutenir les perspectives d'avenir (situation familiale, scolarité, mise en autonomie, etc.).
- Séjour de 3 mois, renouvelable 3 fois soit 1 an maximum.

1.2.8 Pour les adultes toxicomanes

Le Lama - Projet Hestia

Projets d'appartements supervisés pour usagés qui fréquentes les centres.
Rue Gheude, 49
1070 Bruxelles
Tél. : 02 411 95 80
www.projetlama.be

Les Petits Riens

L'asbl Les Petits Riens, propose également un service d'hébergement (Un Toit à Soi) accompagné d'un soutien particulier pour les personnes ayant des besoins spécifiques en matière d'addiction (Syner'santé).
Rue Américaine 103 | 1050 Bruxelles
GSM : 0493/26.04.66 | Fax : 02/534.09.77
http://petitsriens.be/actions-sociales/synersante

Projet Housing First

L'ASBL Santé Mentale et Exclusion Sociale – Belgique (SMES-B) met en œuvre un projet Housing First à Bruxelles. Celui-ci envisage la problématique de l'accès au logement comme le premier outil de réinsertion des sans-abris. Il reloge directement depuis la rue des personnes sans-abri, n'ayant pas ou difficilement accès à un logement en raison de problématiques cumulées de précarité sociale, de santé mentale ou d'assuétudes
➔ Infos : voir page 49 du répertoire.

Transit ASBL

Rue Stephenson, 96
1000 Bruxelles
Tél : 02/215.89.90 - Fax : 02/215.60.10
www.transitnet.be
Centre d'accueil et d'hébergement de crise pour usagers de drogues seuls ou en couple. Il propose également des appartements supervisés.
Accès 7j/7 et 24h/24h sur demande officielle sinon de 9h à 18h.

1.3 Les logements supervisés

Logements occupés de manière permanente ou temporaire (souvent pour une très longue période) par un locataire qui a des besoins d'assistance importante et d'un encadrement renforcé autour de sa situation.

Où s'adresser ?

Service Phare :

Rue des Palais 42 - 1030 Bruxelles
Tél : 02/800.82.03
info@phare.irisnet.be – www.phare.irisnet.be
Accueil hébergement :
02/800.80.15 ou 77 ou 98 - bsack@cocof.irisnet.bee
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.
Possibilité de rendez-vous en dehors de ces heures.
Renseignements et accompagnement concernant le handicap en général.

EOS-Evere

Avenue Jules Bordet, 132 A - 1140 Bruxelles
Tél : 02/726.69.98 - Fax : 02/726.86.86
mijn-huis@freegates.be
Déficience mentale légère.

La Maison des Pilifs

Rue François Vekemans 212 - 1120 Bruxelles
Tél : 02/268 62 23 - Fax : 02/267 18 68
http://lamaisondespilifs.be - maison@maisondespilifs.be
Les logements accompagnés sont envisagés comme un tremplin vers une autonomie la plus large possible pour des personnes modérément déficientes mentales. Ce sont soit des chambres au sein d'une maison qui permettent à des personnes n'ayant jamais expérimenté la vie indépendante de s'y préparer, soit des appartements individuels.

LE 8ème JOUR

Rue du midi, 133/50 - 1000 Bruxelles
Tél : 02/253.82.08 - Fax : 02/514.39.35
http://www.lehuitiemejour.eu -
26 appartements supervisés pour jeunes adultes déficients intellectuels, dont des personnes trisomiques 21, sans troubles du comportement, autonomes dans leurs déplacements et leur vie quotidienne.

Messidor et Carrefour ASBL

Adresse de contact : Rue de l'Union 23 - 1210 Bruxelles
Tél : 02/ 223 49 52
http://messidor-carrefour.be/carrefour.html

Les ASBL Messidor et Carrefour organisent l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement thérapeutique de femmes et d'hommes majeurs qui, à la suite de difficultés psychologiques, connaissent des problèmes de réinsertion sociale et éprouvent un besoin d'accompagnement. Neuf immeubles situés dans différentes communes de l'Agglomération bruxelloise accueillent actuellement environs 70 résidents.

Betti Medori

Rue Médori, 70A - 1020 Bruxelles
Tél : 02/475.46.90 - Fax : 02/478.53.00
6 appartements supervisés pour personnes atteintes d'une déficience intellectuelle légère.

Foyer des sourds

Rue de la Charrette, 17 - 1200 Bruxelles
Tél : 02/762.78.79 - Fax : 02/762.46.24
Troubles graves de la parole, de l'ouïe et autres déficiences associées.

Home Veldemans (Asbl Ma Maison)

Av. Jules Bordet, 132 A - 1140 Bruxelles
Tél: 02/726.95.02 - Fax : 02/726.86.86
mijn-huis@freegates.bee
Adultes ayant un handicap mental léger à modéré

VZW Zorgwonen ASBL

BP.245 Bruxelles 21 - 1210 Bruxelles
Tel + Fax. : 02/201.14.19
zorgwonen@skynet.be
http://users.skynet.be/zorgwonen/zorgwonen_asbl.htm
L'asbl Zorgwonen accueille des personnes défavorisées, atteintes du VIH, ainsi que leurs enfants et leurs proches. Zorgwonen les aide à trouver un logement adéquat et abordable et les suit individuellement en coopération avec d'autres organisations et services.

ASBL Transition

Chaussée d'Alsemberg 303 – Bte 2.2 - 1190 Bruxelles
Tél. : 02/346.08.00 - Fax : 02/346.08.01
transitionasbl@hotmail.com - http://transitionasbl.be/pour-nous-contacter
Transition s'adresse aux adolescents (à partir de 15 ans) et aux adultes présentant tout type de handicaps, inscrits (ou dans les conditions pour s'inscrire) auprès du service PHARE ou ayant une reconnaissance de handicap auprès d'un autre organisme. Une maison regroupant 7 petits logements individuels accueillent les personnes pour expérimenter la vie en autonomie pour une durée limitée dans le temps (entre 1 et 3 ans maximum).

Tropiques ASBL (Les)

Rue de l'Equateur, 18 - 1180 Uccle
Tél : 02/375.10.67 - Fax : 02/375.82.67
Accueille en hébergement et/ou en journée des adultes désireux de concrétiser un projet personnel. Dans sa dimension d'hébergement, la Maison est divisée en appartements pour une, deux ou trois personnes.

La Vague ASBL

Avenue Edouard de Thibault, 35 - 1040 Etterbeek
Tel. : 02/735.83.34
nfo@lavague.be - www.lavague.be
Accompagnement en logement individuel pour adultes handicapés Problèmes psychiatriques associés.

Ricochet ASBL

Avenue de Broqueville, 270/1
1200 Woluwe-Saint-Lambert
Tél. : 02/773.59.39
lericochet@skynet.be - www.lericochet.be
Le Ricochet propose à ses membres une formule de logement accompagné en appartement.

1.4 Les logements de transit

1.4.1 Généralités

Accompagnement au logement et accompagnement psychosocial de personnes sans-abri pour une durée limitée dans un logement de l'organisation accompagnante. Bien qu'il n'y ait pas encore de distinction juridique entre le logement de transit associé à un projet d'insertion et les logements de transit ou d'urgence, la distinction est intéressante à faire car le cadre, le projet, la population et la façon de travailler avec elle sont différentes. Les logements de transit peuvent être des studios, des appartements, ou des maisons communautaires.

Le transit ''d'insertion'' : le logement sert un projet d'insertion sociale à plus long terme. Il permet dans un premier temps aux bénéficiaires de reprendre pied face à des situations de vie souvent très pénibles, puis d'y élaborer progressivement un projet de vie avant d'envisager l'autonomie. L'entrée est préparée et n'intervient pas dans l'urgence. Les séjours peuvent être assez longs. L'accompagnement psycho-social y occupe une place essentielle.

Le transit dit ''d'urgence'' (ou logement d'urgence qui offre une réponse immédiate à la perte inopinée d'un logement) : il se présente plutôt comme une solution immédiate à la perte matérielle, imprévue d'un logement. On pense à des événements tels qu'un incendie, l'effondrement d'un immeuble... Très souvent aussi, il permet d'apporter des solutions à des personnes en situation de détresse sociale. Le principe est de pouvoir répondre à la demande dans de très brefs délais et pour une courte durée.

1.4.2 Les principaux acteurs auxquels s'adresser

1.4.2.1 Les agences immobilières sociales (A.I.S.)

Ell.es aident à trouver un logement privé à loyer modéré en servant d'intermédiaires entre le propriétaire privé ou public et le locataire. Elles assurent la gestion des logements, garantissent un revenu fixe au propriétaire et offrent un logement financièrement accessible au locataire. L'A.I.S. peut parfois intervenir en cas de différence entre le loyer payé par le locataire et le loyer attendu par le propriétaire. En matière de logement de transit, l'agence immobilière sociale se chargera le plus souvent de la gestion immobilière du bien et confiera l'accompagnement social à une association.

Coordonnées des AIS : page 94.

1.4.2.2 Le Fonds du Logement

→ En collaboration avec le service logement de l'ASBL C.I.R.E, Le Fonds du Logement met à disposition de candidats réfugiés politiques dont la demande a été reconnue recevable, deux logements pour une période maximale de deux ans. Cette période est mise à profit pour régulariser la situation et affiner le projet de logement futur en garantissant à de grands ménages un hébergement transitoire adapté.

Fond du logement de la région de Bruxelles Capitale :

Rue de l'Eté, 73
1050 BRUXELLES (IXELLES)
Tel : 02/504.32.11 /Fax : 02/504.32.01
info@fondsdulogement.be / http://www.fondsdulogement.be
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h

→ En accord avec des ASBL traitant des problématiques différentes

(Personnes victimes de la prostitution ou du SIDA, mères célibataires,...) le Fonds du Logement met à disposition des logements pour une durée déterminée.

Exemples d'ASBL d'accompagnement social.

- SOS jeune
- prévention violence conjugale
- APO (Accueil protestant) service d'aide aux anciens détenus
- Promotion santé
- Free clinic
- le centre social protestant
- Sireas (aide aux réfugiés Accompagnement au logement et accompagnement psychosocial de personnes sans-abri pour une durée limitée dans un logement de l'organisation accompagnante
- …

1.4.2.3. Les centres publics d'action sociale (C.P.A.S.)

Pour les logements dits de « transit d'urgence »

Les CPAS sont financés par le pouvoir fédéral concernant la mise en place de logements dits d'urgence. Ces logements sont soit leurs propriétés, soit appartiennent à des propriétaires privés avec lesquels ils ont convenu un bail de longue durée, soit sont issus d'un parc de logements sociaux.

=> S'adresser au CPAS de sa commune.

1.4.3 Les habitations communautaires

Espoir et sourire

Champ du Vert Chasseur, 17
1000 BRUXELLES
02/374.21.18 - http://www.espoiretsourire.com

-> Foyer d'hébergement offrant à des jeunes femmes atteintes d'un handicap physique ou mental léger un cadre de vie de type familial, leur permettant de mener une vie autonome par rapport à leur famille, d'apprendre la vie communautaire tout en développant un projet personnel.
-> Soutien financier pour l'aide psychologique, les soins médicaux, paramédicaux, les formations, l'accès à la culture et aux loisirs pour les résidentes sans soutien familial

La Fraternité Saint-Nicolas dite Maison Saint Nicolas

Place Saint-Nicolas, 28
1120 Neder-Over-Hembeek
Tél. : 02/268.24.16
fraternitesaintnicolas@gmail.com – http://fraternitesaintnicolas.be

Communauté chrétienne catholique
Maison communautaire de quartier pour adultes de Bruxelles ou de NOH.
Contribution aux services et à l'accueil
Pas de suivi social – orientation vers le réseau possible.
Contact : mardi et jeudi de 10h à 15h30.

2. Recherche d'un logement

2.1 Logement social :

2.1.1 L'accès à un logement social :

Il requiert une série de démarches de la part du candidat. Le processus d'inscription en tant que candidat-locataire et le processus d'attribution d'un logement sont réglementés et contrôlés afin de garantir la transparence et l'objectivité de ces mécanismes.

⇨ Conditions globales d'accès au logement social à Bruxelles :

- Ne pas être propriétaire d'un bien.
- Ne pas dépasser un certain plafond de revenus de référence au moment de l'entrée.
- Ne pas avoir eu un contentieux locatif avec une autre SISP.
- Totaliser un nombre de priorités fixées par la réglementation.
- Répondre à la condition de domiciliation.

2.1.2 Inscription :

Grâce au nouveau système de l'inscription multiple, une seule inscription auprès d'une société de référence suffit désormais pour que les candidats puissent s'inscrire auprès de plusieurs sociétés immobilières de service public de leur choix. Cela signifie aussi pour les candidats locataires un gain de temps considérable ainsi qu'une limitation importante des frais.

2.1.3 Encadrement des expulsions dans le logement social :

Elles sont strictement encadrées via une circulaire qui impose que toute expulsion soit précédée d'un travail social de médiation. Elle limite également les possibilités d'expulsion en période hivernale.

2.1.4 Où s'adresser :

La SLRB et les sociétés locales, sont là pour aider les candidats et fournir toutes les informations et explications utiles.

Le logement social et son patrimoine sont gérés pour la Région de Bruxelles-Capitale par des Sociétés Immobilières de Service Public (SISP) qui sont au nombre de 33.
La Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale a pour mission notamment le contrôle et la tutelle administrative sur les activités des Sociétés Immobilières de Service Public

2.1.4.1. SLRB (Société de logements de la Région de Bruxelles-Capitale)

Adresse principale : Rue Jourdan 45-55 - 1060 Bruxelles
Tél. : 02/533.19.11 - N° gratuit : 0800/84 055
Fax : 02/533.19.00
http://www.slrb.irisnet.be - slrb@slrb.irisnet.be

Bureaux Jaspar: Avenue Henri Jaspar, 113 - 1060 Bruxelles

2.1.4.2. Vlaamse Maatschappij voor Sociaal Wonen (VMSW)

Koloniënstraat 40 - 1000 Brussel – rue des Colonies, 40
Tél. : 02/505 45 45 - Fax : 02 505 42 00
info@vmsw.be - http://www.vmsw.be

2.1.4.3. Les Sociétés Immobilières de Service Public – SISP dites également Sociétés Locales.

Des regroupements et des fusions de SISP ont récemment eu lieu. Elles ont donnés naissance à des « coopératives de locataires ».

Une coopérative de locataires est une société immobilière de service public dont il faut être membre avant de devenir locataire; cela implique un investissement financier raisonnable en contrepartie duquel le locataire peut participer plus activement à la gestion de la société. Tous les coopérateurs y ont droit de vote à l'assemblée générale et y nomment les administrateurs qui sont majoritairement des locataires. En aucun cas, cette contribution ne peut vous être demandée avant l'attribution du logement.

ALLIANCE BRUXELLOISE SCRL
Coopérative de locataires
Avenue Albert Dumont 10
1200 BRUXELLES
Tél. : 02/771.10.10 - Fax. : 02/772.57.65

BINHÔME SCRL
Rue Jean Ballegeer, 69/28
1180 BRUXELLES
Tél. : 02/379.25.79 _ Fax. : 02/379.25.89
info@binhome.brussels - www.binhome.brussels

COMENSIA SCRL
Coopérative de locataires - site Lavoisier
Rue de Koninck, 40/24
1080 BRUXELLES
Tél. : 02/511.18.14 - Fax : 02/511.64.54
info@comensia.be - www.comensia.be

CONSTRUCTION D'H.S. DE WOLUWE-ST-PIERRE
Val des Seigneurs, 67 A
1150 BRUXELLES
Tél. : 02/770.33.36 - Fax. : 02/770.00.24

EN BORD DE SOIGNES SCRL
Avenue Hermann Debroux, 15A
1160 BRUXELLES
Tél. : 02/435.23.50

EVERECITY SCRL
Coopérative de locataires
Avenue Permeke, 83/33
1140 BRUXELLES
Tél. : 02/430.65.00
Fax. : 02/430.65.01 - everecity@everecity.be
Cette société a repris les activités de Germinal et d'Ieder zijn Huis depuis le 1er janvier 2015

FLOREAL
Coopérative de locataires
Place J. Wauters 9
1170 BRUXELLES
Tél. : 02/672.31.42 - Fax. : 02/672.56.62
florealinfo@sisp.irisnet.be

FOYER ANDERLECHTOIS
Chaussée de Mons 595
1070 BRUXELLES
Tél. : 02/556.77.30 - Fax. : 02/556.77.99
foyeranderlechtois@sisp.irisnet.be - www.foyeranderlechtois.be

LE FOYER ETTERBEEKOIS
Promenade Hippolyte Rolin, 1
1040 BRUXELLES
Tél. : 02/738.07.38 - Fax. : 02/733.60.88

LE FOYER JETTOIS
Rue Jules Lahaye 282
1090 BRUXELLES
Tél. : 02/478.38.35 - Fax. : 02/478.95.51

LE FOYER KOEKELBERGOIS
Rue Schmitz 7
1081 BRUXELLES
Tél. : 02/414.12.82 - Fax. : 02/414.18.43
f.koekelbergeois@sisp.irisnet.be

LE FOYER LAEKENOIS
Avenue de l'Arbre Ballon, 5A
1020 XELLES
Tél. : 02/479.00.48 - Fax. : 02/478.49.36
foyerlaekenois@sisp.irisnet.be - www.foyerlaekenois.be

LE FOYER SCHAERBEEKOIS
Rue de la Consolation, 70
1030 BRUXELLES
Tél. : 02/240.80.40 - Fax. : 02/240.80.60
foyerschaerbeekois@fsh.be - www.foyerschaerbeekois.be

LE FOYER DU SUD
Rue de la Source 18
1060 BRUXELLES
Tél. antenne Saint-Gilloise: 02/534.78.80
Tél. antenne Forestoise : 02/332.04.32
Fax. : 02/537.49.52 - Mail : fds@foyerdusud.be

L'HABITATION MODERNE
Mont-Saint-Lambert 2
1200 BRUXELLES
Tél. : 02/770.38.30 - Fax. : 02/763.05.59
info@habitationmoderne.be- www.habitationmoderne.be

LES HBM DE ST-JOSSE-TEN-NOODE
Rue Amédée Lynen 21
1210 BRUXELLES
Tél. : 02/217.95.57 - Fax. : 02/218.63.51
info@hbm.irisnet.be

LE LOGEMENT MOLENBEEKOIS
Parvis Saint-Jean-Baptiste 27
1080 BRUXELLES
Tél. : 02/414.03.72 - Fax. : 02/414.02.63
info@llm.irisnet.be

LE LOGIS
Coopérative de locataires
Avenue Georges Benoidt, 22
1170 BRUXELLES
Tél. : 02/672.33.59 - Fax. : 02/672.40.32
lelogis@sisp.irisnet.be - www.lelogis1170.be

LOGEMENT BRUXELLOIS
Rue Cardinal Mercier 37
1000 BRUXELLES 6
Tél. : 02/435.28.00
http://logementbruxellois.be/contact/e-mail
www.logementbruxellois.be

LES VILLAS DE GANSHOREN
Av. de Rusatira 6
1083 BRUXELLES
Tél. : 02/426.23.94 - Fax. : 02/426.13.14
info1083@lesvillas.be - www.lesvillas.be

==========

Vérification des dernières modifications *(depuis août 2016)*

➔ *http://www.slrb.irisnet.be/societes-locales/contacts*

==========

2.2 Les HBM – les habitations à loyer bon marché

Société immobilière de service public qui propose et gère des logements sociaux sur la commune de Saint-Josse-ten-Noode.

Gauthier Gilot
Rue Amédée Lynen 21 - 1140 Saint-Josse
Tél. : 02/217 95 57 - Fax : 02/218 63 51- info@hbm.irisnet.be

2.3 Les propriétés communales

Certaines communes disposent de logements occupés qui font partie des propriétés communales. Dans le cadre des contrats de quartier, une soixantaine de logements sont en cours de rénovation.
Un service communal gère ces propriétés et loue les logements. Toute personne qui souhaite prendre en location l'une de ces propriétés peut s'adresser à ce service locations.
Comme les demandes sont supérieures à l'offre, l'ancienneté de la demande n'est plus suffisante. Il y a donc des critères d'attribution repris dans un règlement destiné à garantir l'objectivité et la transparence des décisions d'attribution. La commune ou le service logement de celle-ci pourra vous informer.

Liste des communes qui disposent de ces propriétés :

ANDERLECHT - 1070
Environ 300 appartements, maisons et parcelles.
Inscription tous les jours de 8h30 à 11h30.
Rue Van Lint, 6
Tél. : 02/558 08 58 - Fax : 02/520 95 61
infoanderlecht@anderlecht.irisnet.be

AUDERGHEM - 1160
Une septantaine de logements.
Rue Emile Idiers, 12
Tél. : 02/676 48 43 - Fax: 02/660 98 38
secretariat@auderghem.be

BERCHEM-SAINTE-AGATHE - 1082
Avenue Roi Albert, 33
Tél. : 02/464 00 42 - Fax : 02/464 04 92
service-info@berchem.irisnet.be

BRUXELLES - 1000
Boulevard Emile Jacqmain, 19
Tél. : 02/279 40 40 - Fax : 02/279 40 44
Lundi à vendredi de 10 à 16h.

ETTERBEEK - 1040
Avenue d'Auderghem, 113-115
Tél. : 02/627 26 50 – 02/627 26 56 - Fax : 02/627 26 60
info@etterbeek.be

EVERE -1140
Une soixantaine de logements (entre privé et social)
Square Servaas Hoedemaekers, 10
Tél. : 02/247 62 38 - Fax: 02/245 50 80

GANSHOREN - 1083
Avenue Charles-Quint, 140
Tél. : 02/464 05 49 - Fax : 02/465 16 59
ganshoren@irisnet.be

IXELLES - 1050
Environ 200 logements à louer.
Chaussée d'Ixelles, 168
Tél. : 02/515 63 58 - Fax : 02/515 63 56
info1050@ixelles.irisnet.be

JETTE - 1090
Environ 100 logements.
Rue Henry Werrie, 18-20
Tél. : 02/423 13 90 - Fax : 02/423 13 23
infojette@jette.irisnet.be

KOEKELBERG - 1081
Une trentaine d'appartements.
Place Henri Vanhuffel, 6
Tél. : 02/412 14 72 - Fax : 02/414 10 71
koekelberg@koekelberg.irisnet.be

MOLENBEEK-SAINT-JEAN - 1080
Rue du Comte de Flandre, 20
Tél. : 02 412 36 10 - Fax : 02 412 37 23
molenbeek@molenbeek.irisnet.be
Environ 160 habitations sociales.

SAINT-GILLES - 1060
Environ 700 appartements à louer.
Place Maurice Van Meenen, 39
Tél. : 02/536 02 13 - Fax : 02/536 02 02
regie.fonciere.1060@stgilles.irisnet.be
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE - 1210
Environ 300 logements
Avenue de l'Astronomie, 13
Tél. : 02/220 26 11 - Fax : 02/218 83 36 21

SCHAERBEEK - 1030
Environ 130 logements
Place Collignon
Tél. : 02/244 72 34 - Fax : 02/244 72 49

UCCLE - 1180
Rue Beeckman, 89
Tél. : 02/348 65 84 - Fax : 02/348 67 79
Pour rendez-vous : 02/348 68 87
urbanisme@uccle.be

WATERMAEL-BOITSFORT - 1170
Une centaine d'appartements et d'habitations à louer aux particuliers.
Place Gilson, 1
Tél. : 02/674 74 42 - Fax : 02/674 75 10
regie.fonciere@watboitsfort.irisnet.be
Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h.

WOLUWE-SAINT-LAMBERT – 1120
Une trentaine de logements dont 1/3 sociaux + une centaine de logements moyens.
Avenue Tomberg, 123
Tél. : 02/761 28 20 - Fax : 02/761 28 18
infocom@woluwe1200.be

WOLUWE-SAINT-PIERRE - 1150
Une vingtaine de logements.
Rue Charles Thielemans, 93
Tél. : 02/773 05 77 - Fax : 02/773 18 19
info@woluwe1150.irisnet.be

2.4 Logements produits dans le cadre des contrats de quartier

Ce sont des logements construits ou rénovés dans le cadre des politiques de revitalisation urbaine dont la majorité sont des logements « assimilés à des logements sociaux » et qui répondent donc à des conditions spécifiques d'accès.
Un registre d'attente doit être disponible dans les communes et les CPAS.
Ils sont néanmoins destinés à un public-cible précis, dont les revenus sont limités (logement social + 20%).
Le ménage ne peut affecter plus de 40% de ses revenus au paiement du loyer et pas plus de 55% au paiement du loyer majoré des charges.

Infos pratiques

Régie foncière
Place De Brouckère, 41
1000 Bruxelles
Tél. : 02/279 40 90
Fax : 02/279 40 44
economie@brucity.be - http://regiefonciere.bruxelles.be
Ouverture au public : ouvert du lundi au vendredi de 9h à 13h ou sur rendez-vous
Accueil téléphonique : 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

2.5 Logements moyens avec conditions de revenus

En dehors des logements proposés dans les contrats de quartier, des logements moyens avec conditions de revenus sont mis en location moyennant le respect d'une procédure d'attribution.

Infos pratiques

Régie foncière
Place De Brouckère, 41
1000 Bruxelles
Tél. : 02/279 40 90 - Fax : 02/279 40 44
economie@brucity.be - http://regiefonciere.bruxelles.be
Ouverture au public : ouvert du lundi au vendredi de 9h à 13h ou sur rendez-vous
Accueil téléphonique : 24 heures sur 24 - 7 jours sur 7.

2.6 AIS-les Agences Immobilières Sociales (toutes des ASBL)

Les Agences Immobilières Sociales (AIS) sont reconnues et subsidiées par la Région de Bruxelles-Capitale. Leur rôle est de socialiser une partie du marché locatif privé bruxellois. Elles mettent en location de logements des secteurs privés ou public à des ménages ayant de faibles revenus, via des contrats de gestion avec les propriétaires. L'AIS sert donc d'intermédiaire entre le propriétaire et le locataire. C'est elle qui perçoit le loyer, répond aux questions des locataires auxquelles elles garantissent sous certaines conditions le bon état du logement.

2.6.1 Les conditions générales pour avoir accès à un logement A.I.S.

Les revenus du ménage ne peuvent être supérieurs aux revenus d'admission du logement social (sauf dérogation spéciale).
Aucun membre du ménage ne peut être plein propriétaire d'un bien immeuble affecté au logement ou à un usage professionnel.

À Bruxelles : La majorité des AIS sont réunies au sein d'une fédération : la Fédération des Agences Immobilières Sociales de la Région bruxelloise. **La FEDAIS** coordonne 22 Agences Immobilières Sociales agréées par la Région de Bruxelles-Capitale. Lieu d'information et d'échange entre AIS, la FEDAIS a pour mission de promouvoir le secteur et de représenter ses membres notamment auprès des pouvoirs publics.

Contact : Quai du Hainaut, 29 1080 Bruxelles - Tél : 02/ 412 72 44
info@fedais.be - http://fedais.be
Pour actualiser la liste des AIS :
http://fedais.be/candidat-locataire/contact/

2.6.2 Liste des AIS

AISAC
Chaussée de Mons, 211
1070 Bruxelles
Inscription via des partenaires de l'AIS uniquement.

AISB - Agence Immobilière Sociale à Bruxelles
Rue du Marché aux Poulets, 39 - 2ème étage
1000 Bruxelles
Tél. : 02/262.32.43 - Fax: 02/268.34.13
aisb@aisb.be - www.aisb.be
Permanences les mardis et mercredis de 9 à 10h30.

AIS DELTA
Avenue Charles Brassine, 32 bte 2
1160 Bruxelles
Tél. : 02/265.07.91 - Fax : 02/416.66.49
info@ais-delta.be - www.ais-delta.be
Inscriptions uniquement via les partenaires de l'AIS.

AIS – ETTERBEEK
Rue Général Tombeur, 47
1040 Bruxelles
Tél. : 02/737.04.00 ou 479/061.310
info@aisetterbeek.be
Permanences du mercredi de 8h30 à 11h45. Les permanences se tiennent à la Maison Communale d'Etterbeek, Avenue d'Auderghem, 115 à 1040 Bruxelles.

Agence Immobilière Sociale Everoise Hector Denis
Rue de Paris, 114
1140 Evere
Tél. : 02/216.08.24 - hector.denis@skynet.be
Permanence : le mardi de 14 à 17h

Agence Immobilière Sociale de Forest
Rue des Glands, 30
1190 Forest
Tél. : 02/534.32.95
aisforest@hotmail.com - www.aisforest.be
Inscription aux permanences le lundi de 14h à 16h30, au siège de l'AIS.

Agence Immobilière Sociale de Jette (AISJ)
Résidence Esseghem II - Rue Jules Lahaye, 288
1090 Jette
Tél. : 02/421.70.90 - ais-jette@skynet.be
Permanences le mercredi de 9h à 12h et le jeudi de 13h30 à 16h.

L'AIS la Molenbeekoise (LA MAIS)
Rue Vandepeereboom, 14
1080 Bruxelles
Tél. : 02/899 96 89
info@aismolenbeek.be

Agence Immobilière Sociale Quartiers (AISQ)
Rue du Progrès, 323/8
1030 Schaerbeek
Tél. : 02/204.09.63 - info@aisquartiers.be
L'attribution des logements se fait uniquement par l'intermédiaire des Unions de Locataires membres de l'AIS.

Agence Immobilière Sociale Saint-Gilloise Théodore Verhaegen
Rue Théodore Verhaegen, 67
1060 Saint-Gilles
Tél. : 02/535.70.10
Fax : 02/535.70.19
info@aissaintgilles.be - www.aissaintgilles.be
Inscriptions uniquement via les partenaires de l'AIS.

Agence Immobilière Sociale de Saint-Josse
Rue de l'Union, 4
1210 Saint-Josse
Tél. : 02/230.48.34 - aissj.pro@skynet.be
Permanences le mardi de 13h30 à 16h30

Agence Immobilière Sociale d'Uccle (AISU)
Rue Beeckman, 89
1180 Uccle
Tél. : 02/348.68.79 - aisu@uccle.brussels
Permanences : le mardi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 15h30

AIS de Woluwé-Saint-Lambert
Place du Temps Libre, 6 (site de Wolubilis)
1200 Woluwe-Saint-Lambert
Tél. : 02/763.48.39 - Fax : 02/763.48.41
aiswsl@skynet.be
Inscription aux permanences le mercredi de 14h à 17h

Agence Schaerbeekoise de l'Immobilière Sociale (ASIS)
Avenue Charles Gilisquet, 147
1030 Schaerbeek
Tél. : 02/223.72.47 - Fax: 02/223.73.92
courrier@asis.be - www.asis.be
Inscription aux permanences le mardi et jeudi de 9h à 13h au siège de l'AIS.

BAITA
Quai du Hainaut, 29
1080 Bruxelles
Tél. : 02/512.08.65 - Fax : 02/514.69.94
info@baita.be - www.baita.be

Comme chez toi
Rue Vandermeersch, 53
1050 Ixelles
Tél. : 02/230.36.14
commecheztoi@hotmail.com - www.commecheztoi.org
Compléter le formulaire d'inscription et l'envoyer par poste à l'AIS. Le formulaire est téléchargeable sur le site Internet www.commecheztoi.org. Il peut également être obtenu par téléphone sur demande.

Frédéric OZANAM
Chaussée de Roodebeek, 407
1200 Woluwe-Saint-Lambert
Tél. : 02/502.73.20 - aisfredericozanam@hotmail.com
Les inscriptions se font uniquement sur rendez-vous.

Habitat et Rénovation
Avenue de la Couronne 340
1050 Ixelles
Tél. : 02/639.60.16
ais.hr@misc.irisnet.be - www.habitatetrenovation.be
Uniquement via des services sociaux avec lesquels elle a conclu des conventions de partenariat.

IRIS
Quai du Batelage, 11/34
1000 Bruxelles
Tél. : 02/514.18.49 - asbliris@freegates.be
Uniquement via les services sociaux membres.

Le nouveau 150
Rue Haute, 150/B25 - 1000 Bruxelles
0494/319.162 - 0496/83.55.81
contact@lenouveau150.be - http://lenouveau150.wix.com

- Prioritairement les familles et personnes à problématiques multiples, en situation d'urgence sociale ou de crise, sous condition de revenus faibles suivant les règles d'accès au logement social
- Prioritairement via les maisons d'accueil de la région bruxelloise

Les Trois Pommiers
Avenue des Casernes, 41
1040 Etterbeek
Tél. : 02/640.30.54
lestroispommiers@scarlet.be - www.lestroispommiers.be
Inscription se fait par demande écrite.

Logement Pour Tous
Rue du Chimiste, 34-36 bte 10
1070 Anderlecht
Tel.: 02/524.54.30 - Fax: 02/524.55.16
lpt.izw@misc.irisnet.be
Uniquement via services sociaux avec lequel une convention de collaboration a été conclue.

Le RELAIS (AIS Woluwe-Saint-Pierre)
Rue Paul Wemaere, 20 1150 Bruxelles
Tél. : 02/779.80.13 - info@aislerelais.be - www.aislerelais.be
Sur rendez-vous.

2.7 Fonds du Logement – SPRL

2.7.1 Parc de logements

Le Fonds du Logement dispose d'un parc de logements à louer qui sont réservés aux ménages qui ne dépassent pas les plafonds d'admission au logement social et ne sont pas propriétaires d'un logement.
Des listes d'attente sont constituées.
L'ancienneté de la demande est le principal critère d'attribution.
Des circonstances sociales particulières peuvent entraîner une attribution plus rapide d'un logement mais le temps d'attente est en général important.

2.7.2 Prêts pour la garantie locative

La Région de Bruxelles-Capitale a chargé le Fonds du Logement de gérer un système d'avance sur garantie locative portant sur maximum 90% de la caution. Cette avance est remboursable sans intérêts en un maximum de 18 mensualités.

Ce système de prêt est réservé à des ménages :
- louant un bien destiné à leur résidence principale dans lequel ils se domicilieront dans les 3 mois et conforme au Code du logement;
- remplissant certaines conditions en termes de revenus telles que le montant de la somme "loyer + remboursement de la garantie locative" doit pouvoir être supporté en regard de leur budget.

Le Fonds dispose d'un délai maximum de 15 jours calendrier à dater de la réception du dossier complet (c'est-à-dire de tous les documents) pour vous informer de sa décision.

Pour tout renseignement :

Fond du Logement de la région de Bruxelles-Capitale

Siège Social :
Rue de l'Eté, 73
1050 Ixelles
Tél. : 02/504.32.11 - Fax : 02/504.32.01
http://www.fondsdulogement.be - info@fondsdulogement.be

2.8 Société de développement de la Région de Bruxelles-Capitale (S.D.R.B.)

Rue Gabrielle Petit, 6
1080 Molenbeek
Tél. : 02/422.51.11
info@citydev.brussels - http://www.citydev.brussels/
Achat de logements.

La mission de la S.D.R.B. est de réaliser des logements accessibles aux ménages disposant d'un revenu moyen dans des quartiers caractérisés par un déficit en construction résidentielle.
Grâce aux subsides de la Région de Bruxelles-Capitale, la SDRB vend des logements neufs à un prix inférieur à leur prix de revient.

3. Les aides au logement

3.1 Les services logement des communes

Certaines communes disposent d'un service logement en collaboration ou non avec le CPAS. Lorsque le service dépend du CPAS, il est préférable de le contacter avant d'y envoyer des particuliers.

Ces services ont pour mission d'accompagner les habitants de la commune ayant peu de ressources, à pouvoir disposer, comme les autres d'un habitat décent. Le référent logement, accompagnera les demandeurs d'aide dans la constitution de leur dossier auprès des agences immobilières sociales, les informera sur les diverses aides, tentera de leur trouver un hébergement provisoire au besoin, les guidera s'ils ont des difficultés d'autonomie ou liées à la langue, leur proposera des ateliers de recherche de logement,...

Communes concernées

Berchem Sainte Agathe
Avenue de Selliers de Moranville, 91
Tél.: 02/482.16.38
info@cpas-ocmwberchem.brussels - http://cpasberchem.brussels

Bruxelles ville
Place de Brouckère, 41
Tél. : 02 279 41 11 ou 12 - Fax : 02 279 40 99
huisvesting-logement@brucity.be
Ouverture au public : lundi de 9h30 à 13h, mardi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h, mercredi de 9h30 à 13h, jeudi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h, vendredi de 9h30 à 13h.
Accompagnement pour les problèmes liés au logement

Bruxelles – Laeken (Permanence Contrat de quartier durable)
Boulevard Emile Bockstael, 160
Tél : 02/279.41.20 – 02/279 41 99
huisvesting-logement@brucity.be – www.bruxelles.be
Guichet unique - jeudi : 14h – 16h30

Etterbeek
Hôtel communal - Rez-de-chaussée : Avenue d'Auderghem, 113
Tél**:** 02/627 23 54 - Fax : 02/627 23 40
logement@etterbeek.irisnet.be
Lundi, mercredi et vendredi de 9h -12h (ou sur rendez-vous)
Mardi et jeudi sur rendez-vous
Assistant social sur rendez-vous : 02/627.22.81
Table logement:
Lundi de 11h à 12h, mardi et mercredi de 14h à 16h, jeudi et vendredi et 9h à 12h.
Guichet unique du Logement

Forest
Guichet Information Logement (GIL) de la Commune de Forest
Chaussée d'Alsemberg, 216
Tél.: 02 378 44 28 de 9h à 12h
tablelogement434@gmail.com
Permanence:
mardi de 15h à 18h, jeudi de 13h à 16h et vendredi de 10h à 12h

Ixelles
→ Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et les étrangers (CIRE)
Rue du Vivier, 80-82
Tél : 02/629.77.10 - Fax : 02/629.77.33
cire@cire.be - http://www.cire.be
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 16h30

→ En collaboration avec le CPAS :
Rue Jean Paquot, 65A
Tel: 02/641.55.40 - 02/641.55.11 - 02/641.56.20
Permanence : mercredi et jeudi de 8h30 à 11h00

Molenbeek
Cellule communale du Logement
Rue Tazieaux, 47
Tél.: 02 / 412 12 60
cel.logement.1080@molenbeek.irisnet.be
Adresse courrier : Rue du Comte de Flandre, 20 - 1080 Bruxelles

Schaerbeek
Service aux personnes - accueil : Rue des Palais, 100
Siège administratif + Courrier : Rue Vifquin, 2
Tél : 02/247.33.93 - Fax : 02/247.33.98
Uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h00 à 12h et de 13h à 16h30.
info@cpas-schaerbeek.be

Uccle
Rue Beeckman, 89
TEL : 02/348.68.23 - 02/852.94.17
evanrode@uccle.brussels
http://www.uccle.be/fr/administration/logement?set_language=fr
Service d'accompagnement
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h

Woluwé Saint-Lambert

Rue de la Charrette, 27
Tél.: 02/777.75.11
Contact: via jobtransit@cpas-wsl.be
Permanence ouverte du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h 00

Woluwé Saint-Pierre

Service logement du CPAS
Drève de Shetlands 15
Tél. : 02/773 59 21 - logement.cpas@woluwe1150.irisnet.be
Attention : Nécessité de prendre contact auparavant.

3.2 L'allocation de relogement

L'allocation de relogement (**anciennement appelée** l'allocation de déménagement, installation et d'intervention dans le loyer : **ADIL**) est une aide financière octroyée en faveur de personnes évacuées d'habitations insalubres ou faisant l'objet d'un arrêt d'expropriation ou d'une autorisation de démolir et en faveur de personnes âgées ou handicapées. Les conditions d'octroi sont très strictes et la procédure assez longue.
Le Gouvernement bruxellois a décidé également d'en étendre le bénéficie aux femmes victimes de violences et aux personnes sans-abri. Concrètement, il s'agit de permettre à une personne sans domicile ou dans l'urgence de quitter le domicile conjugal de bénéficier d'un soutien financier régional afin de pouvoir accéder à un logement à long terme et mieux se reconstruire.

Deux volets :

- **une allocation de déménagement** accordée une fois et variant en fonction du nombre de personnes à charge (de 800 à 1040 €)

- **et/ou une allocation loyer** qui couvre la différence entre le loyer à payer et 1/3 des revenus du ménage. Elle varie en fonction du nombre de personnes à charge, de 155 € à 233 € maximum. Elle est attribuée pour une période de cinq ans, renouvelable une fois pour cinq ans, à 50% de la somme (si les conditions d'octroi sont toujours remplies). Pour les ménages de plus de 60 ans ou handicapées, elle est octroyée à durée indéterminée.

Pour tout renseignement sur les conditions et les démarches à effectuer :

Centre d'Information du Logement (CIL)
Rue du Progrès, 80 (gare du Nord, CCN, niveau 1.5" (via les escalators))
1030 Bruxelles
Tél. : 0800/ 40 400 (appel gratuit - entre 9h et 12h)
Permanence du lundi au vendredi de 9h à 12h.
http://logement.brussels/qui-fait-quoi/que-fait-la-region/centre-dinformation-sur-le-logement-1
Pour trouver l'Accueil Logement à partir de la gare de pré-métro STIB et de la gare SNCB, veuillez suivre les panneaux indicatifs portant le logo de la Région de Bruxelles-Capitale (l'iris jaune).

3.3 Le prêt social

3.3.1 Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale

Le Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale accorde des crédits hypothécaires à taux d'intérêt réduit destinés principalement à l'achat, éventuellement accompagné de travaux, ou à la construction d'une habitation, et accessoirement au remboursement de dettes antérieurement contractées à de telles fins.

Rue de l'Été 73 - 1050 Bruxelles
Tél.: 02/504 32 11 -Fax: 02/504 32 01
infopret@fondsdulogement.be - www.fondsdulogement.be

3.3.2 Sociétés de crédit social

Les sociétés de crédit social constituent un secteur original dans le paysage du logement. Il s'agit de sociétés privées (avec un actionnariat constitué le plus souvent par des banques et des assureurs classiques) mais dont la raison d'être s'apparente à une mission de service public. En effet, leur finalité est sociale : il s'agit d'offrir l'accès du plus grand nombre à un logement décent.
Bénéficiant de la garantie de bonne fin de la Région de Bruxelles-Capitale, elles peuvent octroyer des crédits hypothécaires à taux réduit à des personnes qui sans cela ne trouveraient aucune solution à leur portée sur le marché privé.
La condition de base à l'octroi de tels crédits sociaux est que le logement que l'on souhaite acquérir soit qualifié de « social » et doit répondre à certains critères relatifs à sa valeur vénale.
Ces sociétés sont agréées par la Région de Bruxelles-Capitale et contrôlées par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA, ex-CBFA).

Liste des Sociétés de Crédit social

Crédit pour Habitations Sociales SA
Jagersveld 4
1170 Bruxelles
Tél.: 02/673 33 00 - Fax: 02/675 41 42
wb@skynet.be - www.wb.be

SOCODIX SCRL
Place Dr Schweitzer 8
1082 Bruxelles
Tél.: 02/465 84 93 - Fax: 02/2 465 64 49
socodix@skynet.be - www.socodix.be

Crédit Immobilier Ouvrier
Société civile à forme de SA agréée par le gouvernement
19-21 Avenue du Martin Pêcheur
1170 Boitsfort
Tél.: 02/513 31 39 - Fax: 02/502 57 23

Le Petit Propriétaire SA
Rue du Pont Levis 1 bte 2
1200 Woluwe Saint-Lambert
Tél.: 02/770 01 65 - Fax: 02/770 01 65
petit.prop@online.be - www.petitproprietaire.net

SRCL – GMHK SA
Rue Belliard 3
1040 Bruxelles
Tél.: 02/511 60 06 - Fax: 02/513 27 38
services@srcl-gmhk.be - www.srcl-gmhk.be

3.3.3 Le Crédal

Elle est une organisation pluraliste qui vise à renforcer la cohésion sociale et à développer une société durable à travers la finance solidaire, ainsi que par l'accompagnement des clients qui y est liée. **Le Crédal propose** :

- des crédits sociaux accompagnés de 500 € à 25.000 € à des personnes exclues du crédit bancaire classique et faisant face à des besoins pour réaliser leur projet de vie (voiture pour trouver ou garder un emploi, travaux, études, ...). Il est destiné à financer des projets de vie comme par exemple : l'amélioration du confort du logement : chauffage, installations sanitaires, aménagements, réparations, ...
Pour vérifier les conditions d'accès : téléphoner au 02/213.38.31

- **le Prêt vert bruxellois** qui est un crédit à la consommation à un taux de 0 ou 1% avec un remboursement sur maximum 10 ans ; destiné à financer des travaux d'économie d'énergie dans son habitation pour les personnes physiques qui disposent de revenus modestes.

Contact : Centre Dansaert : rue d'Alost 7 à 1000 – Bruxelles (1° étage de l'aile D)
Tél : 02/213.38.31 – Fax : 02/213 37 01
Permanence d'accueil le jeudi matin de 9h à 12h30.

3.3.4 Vlaams Woningfonds (van de Grote Gezinnen)

Square De Meeûs, 26-27 à 1000 Bruxelles
Tél. : 02/548.91.11- Fax : 02/514.18.16
info@vlaamswoningfonds.be - www.vlaamswoningfonds.be
Accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 12h45 à 16h00 (vendredi jusqu'à 15h30).

3.4 Les ASBL :

Elles œuvrent à l'insertion par le logement: ces ASBL sont des intervenants de première ligne, particulièrement proches des habitants.
En raison de leur large champ d'action, ces ASBL sont un outil efficace au service de toute personne en difficulté sur le plan du logement : permanence juridique, sociale, éducation au logement, endettement, rénovation, salubrité…

Bonnevie
Rue Bonnevie, 40
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/410 76 31
bonnevie@bonnevie40.be - www.bonnevie40.be

CAFA - Saint-Gilles
Rue de la Victoire, 5
1060 Saint-Gilles
Tél. : 02/534 94 15
sbar@cpasstgilles.irisnet.be - http://www.cafa.be

CGAM (Comité Général d'Action des Marolles)
- Rue de la Prévoyance, 56
  1000 Bruxelles-Ville
  Tél. : 02/511 54 68
  renovation.cgam@skynet.be
- Rue Blaes 122 – 1000 Bruxelles
  Téléphone: 02/503 01 54

Convivence
Rue des Six Jetons, 56
1000 Bruxelles-Ville
Tél. : 02/505 01 30
info@convivence.irisnet.be - www.convivence-samenleven.be

CRU (Centre de Rénovation Urbaine)
Chaussée de Mons, 211
1070 Anderlecht
Tél. : 02 522 62 23
info@cru-csv.be - http://renovationurbaine.blogspot.be

Habitat et Rénovation
Avenue de la Couronne 340 - 1040 Etterbeek
Tél. : 02/639.60.16 - Fax : 02/416.61.06
http://cr1040.blogspot.be/p/infos-pratiques.html

La Rue
Rue Ransfort, 61
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. **:** 02 /410 33 03
info@larueasbl.be - www.larueasbl.be

MRU (La Maison de la Rénovation Urbaine)
Rue de la Commune, 69
1210 Saint-Josse-ten-Noode
Tél. : 02/ 217 94 40
info@maison-reno-huis.be - www.maison-reno-huis.be

RenovaS
Place Colignon, 41
1030 Schaerbeek
Tél. : 02/215 85 16
info@renovas.be - www.renovas.be

Une Maison en Plus
Boulevard de la IIème Armée britannique, 27 - 1190 Forest
Tél. : 02/349 82 40
unemaisonenplus@hotmail.com - www.unemaisonenplus.be

3.5 Gestion du Fond de garantie locative

Fait partie du CASG « CENTRE DE SERVICE SOCIAL BRUXELLES SUD-EST » - CSSBSE
Chaussée de Boondael, 26B
1050 Ixelles
Tel : 02/648.50.01
Fax : 02/648.50.01
casg.cssbse@swing.be
c.vandermeersch.cssbse@gmail.com

Constitution et gestion d'un fonds de garanties locatives, sous forme de prêts sans intérêts, au profit de personnes ou familles à faibles revenus ne pouvant assumer par leurs propres moyens, le paiement d'une garantie locative lors de la signature d'un bail

3.6 Les CPAS :

Les CPAS de Berchem Sainte-Agathe, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Ixelles, Molenbeek - Saint – Jean, Saint-Gilles, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre possèdent une cellule logement destinée à soutenir et orienter les bénéficiaires de l'aide sociale du CPAS dans leur recherche de logement ou de solution.

Infos : http://logement.brussels/qui-fait-quoi/acteurs-locaux/les-cpas-1

Outre le suivi du dossier, voici d'autres aides possibles :

3.6.1 Aide pour la constitution d'une garantie locative

La garantie locative consiste généralement en une somme d'argent. Cette somme sert à garantir la personne qui met un logement en location (en général, le propriétaire) qu'il ne sera pas démuni si le locataire ne respecte pas, en tout ou en partie, ses obligations.
La garantie locative est remise par le locataire, maintenue pendant la durée du bail (sur un compte bancaire bloqué) et restituée au locataire à sa sortie du logement, pour autant qu'il ait rempli ses obligations (loyer payé, pas de dégâts locatifs,…).
Le montant de la garantie locative ne peut pas dépasser :

- 2 mois de loyer si la garantie locative consiste en un dépôt de somme d'argent sur un compte bloqué ;
- 3 mois de loyer si la garantie locative consiste en une garantie bancaire (via votre institution financière habituelle ou via le CPAS).

3.6.2 Prime d'installation

La prime d'installation est une somme d'argent prévue pour l'aménagement et/ou l'équipement du logement (achat de meubles (lit, table, frigo,...) et/ou des frais de raccordement (gaz, électricité)…)**.**
Elle est destinée sous certaines conditions aux personnes sans-abri ou qui vivent de manière permanente dans un camping et qui ont trouvé un logement pour s'installer.
Le montant de la prime d'installation tourne aux alentours de 950 €.

3.6.3 Adresse de référence

Il s'agit d'une adresse qui permet à certaines personnes qui n'habitent pas ou qui n'ont pas de résidence en Belgique d'avoir néanmoins une adresse de contact dans une commune belge. L'adresse de référence est une adresse purement « administrative » à laquelle le courrier peut être envoyé en vue d'être transmis à la personne. Elle permet également d'avoir ou de conserver des avantages sociaux tels que les allocations de chômage, les allocations familiales, la mutuelle, etc.

3.7 Les projets de cohésion sociale:

Les projets de cohésion sociale (PCS) sont des dispositifs qui visent à doter certains sites de logements sociaux **de travailleurs sociaux** communautaires. Subsidiés et encadrés par la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale, les PCS sont définis par une convention qui prévoit au minimum:

- Un partenariat entre une asbl et la société immobilière de service public, propriétaire du site faisant l'objet du projet
- La mise à disposition par l'association d'un travailleur social pour la coordination du projet
- La mise à disposition d'un local par la SISP
- Un travail communautaire à réaliser avec les habitants des logements sociaux

Objectifs :

- Développer ou renforcer le lien social
- Améliorer la communication entre les locataires, la société de logement social et les SISP.
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour informer les habitants du contenu de leurs droits et devoirs et des moyens leur permettant d'en assurer le respect.
- Favoriser la participation des habitants ainsi qu'une cohabitation harmonieuse (fête, potager, excursion, groupe de réflexion,…)
- Le PCS se situe donc dans un périmètre de logements sociaux tout en restant ouvert sur le quartier et ses habitants. Il a pour finalité d'améliorer la qualité de vie des habitants, plus particulièrement en favorisant leur participation à la vie de quartier.

Liste des PCS par commune

Anderlecht

Albert Ier
Square Albert Ier 32
Tél. : 02/522.18.16

Goujons
Rue des Goujons, 59
Tél : 02/520. 21.29

Peterbos
Parc du Peterbos - Bloc 3
Tél. : 02/527.05.92

Berchem-Sainte-Agathe

Hunderenveld, 805
Tél. : 02/469.42.79

Bruxelles (Laeken)

Picol ASBL
Square Prince Léopold, 49
Tél : 0492/978589

Bruxelles-Ville

Houthulst
Rue Forêt Houthulst, 3 et Quai du Chantier, 8
Tél : 02/662.17.24

Potier-Vautour - Rempart des Moines
Site Vautour : Rue du Vautour 62
Site Rempart : Rue du grand serment 2
Tél : 02/502.88.10 - 02/514.36.10

Quartier Nord
ASBL Union des Locataires du Quartier Nord
Chaussée d'Anvers 152/12
Tél : 02/ 201 87 57

Querelle
ASBL Habitat & Rénovation
Rue des Tanneurs 124
Tél : 02/639.60.80 - 0474/79.97.09

Radis-Marolles
Comensia
Rue Haute, 88
Siège des activités:
rue Lacaille, 4
Tél : 0486/65 22 82

Etterbeek

Boncelles - Rolin - Nouvelle - Etang
ASBL Logement et Harmonie sociale
Rue Général Tombeur 47
Tél. : 02/736.87.24

Evere

Picardie - Destrier - Platon - Germinal
Germinal ASBL

La Cohésion Sociale d'Evere
Avenue Destrier 24
Tél : 02-8515904

Forest

Brempt
ASBL Habitat & Rénovation
Square de la Madelon 13
Tél. : 02/332.54.57

Ixelles

Akarova
ASBL Dynaco
Rue Akarova, 21
Tél : 02/662.17.24

Jette

Esseghem
ASBL L'Abordage
Rue Jules Lahaye 294
Tél. : 02/423.52.67

Molenbeek

Ransfort
ASBL La Rue
Rue Ransfort 61
Tél. : 02/410.33.03

Neder-Over-Heembeek

Val Marie Versailles
Rue de Beyseghem 131
Tél : 02/268.32.44 - 0486/13.49.34

Schaerbeek

Helmet
ASBL Agissons Ensemble
Chée d'Helmet, 321
Tél. : 02/248.17.83 - 02/245 66 83

Marbotin Haecht Agriculture
ASBL Union des Locataires de Schaerbeek
rue de la Poste, 156
Tél : 02/218 52 66

Uccle

Homborch
ASBL Dynaco
Place du chat botté, 7
Tél. : 0484/38.97.58

Merlo
ASBL Dynaco
Chée de Neerstalle 390 bte23
Tél. : 02/3322356

==========

Pour actualiser la liste :
http://www.slrb.irisnet.be → nos missions → liste des PSC

==========

3.8 Primes de la Région de Bruxelles-Capitale

La Région de Bxl-Capitale offre sous certaines conditions des primes

- Prime de rénovation à l'habitat : pour effectuer des travaux de rénovation.
- Prime à l'embellissement des façades: rafraîchir la façade d'un immeuble, la protéger contre l'humidité ou les graffiti ou restaurer des éléments de la façade.
- Prime d'énergie (Isolation du toit, isolation des murs, du sol, placement de vitrage isolant protection solaire extérieure,…).

Informations complémentaires :
http://www.bruxellesenvironnement.be

La synthèse des primes à la rénovation de logements pour la Région de Bruxelles-Capitale se trouve sur le lien :

- http://logement.brussels/primes-et-aides
- http://www.curbain.be/fr/primes-et-fiscalite/primes-subventions/synthese-des-primes

Pour plus d'informations :
Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale- Direction du logement
Rue du Progrès 80 bte 1 à 1035 Bruxelles - www.logement.irisnet.be

3.9 Primes et aides communales

En plus des primes régionales ou des réductions d'impôt, quelques communes octroient également des primes pour soutenir financièrement certains types de travaux entrepris aux immeubles situés sur leur territoire.
Les nouveautés et modifications étant courantes, il est préférable de se renseigner directement avec le service urbanisme de sa commune.

Pour connaître les coordonnées du service urbanisme de votre commune, vous pouvez consulter le site régional relatif à l'urbanisme à Bruxelles :

http://urbanisme.irisnet.be/navigation-gauche/les-pouvoirs-publics/la-commune

Communes octroyant des primes pour un immeuble situé sur son territoire: Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Evere, Ixelles Koekelberg, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse, Uccle, Woluwe-Saint-Lambert.

Pour plus d'informations : http://www.curbain.be/fr/primes-et-fiscalite/primes-subventions/primes-et-aides-communales

3.10 Associations d'aide à la recherche de logement et droit des locataires

Ces associations fournissent un soutien dans la recherche de logement, des conseils juridiques et parfois des aides financières en particulier pour des publics en difficulté ou fragilisés.

Citydev.Brussels (anciennement SDRB)

Location/achat des logements.
Sa mission est de réaliser des logements accessibles aux ménages disposant d'un revenu moyen dans des quartiers défavorisés que l'on veut revitaliser.

Rue Gabrielle Petit, 6
1080 Bruxelles
Tél. : 02 422 51 11 - Fax : 02 422 51 12
info@sdrb.irisnet.be - www.sdrb.be

Fédération des sociétés coopératives de logement à Bruxelles

Avenue C. Permeke, 83/b.33
1140 Bruxelles
Tél. : 02/726.35.50 - Fax : 02/726.54.75
fesocolab@wanadoo.be

Comité de la Samaritaine

Rue de la Samaritaine, 41/6
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513 06 26 - Fax : 02/513 06 26 - dcomites@ycom.be
Ouverture : le lundi de 11h à 13h et le jeudi de 14h à 16h

Le nouveau 150

Agence immobilière sociale (mise en location sur le marché locatif privé de logements à loyers modérés). Cette association a pour objectifs de résoudre directement ou indirectement les problèmes de logements des familles nombreuses économiquement faibles en situation de détresse ou de crise. Elle fournit également un service « d'habitat accompagné » c'est-à-dire un encadrement psychosocial des locataires.

Rue Haute 150/B25 – 1000 Bruxelles
Tél : 0496/83 55 81 - 0494/31.91.62
Secrétariat: 0473/32 43 55
contact@lenouveau150.be - www.lenouveau150.wix.com/accueil

Wonen in Brussel

Cette institution de la « Vlaams Gemeenschap Commissie » a pour objectif de fournir un service d'information relative au logement en Région de Bruxelles Capitale (location, achat, aides et primes,…)

Place de la Monnaie, 6
1000 Bruxelles
Tél. : 0800 / 20 400 - Fax : 02 / 229 18 69
wonen.in.brussel@vgc.be - www.woneninbrussel.be

Habitations sociales dans l'agglomération bruxelloise

Agence immobilière qui dispose de 400 logements et travaillant conjointement avec la ville de Bruxelles et le C.P.A.S. de la Ville de Bruxelles.

Boulevard de Waterloo, 107
1000 Bruxelles
Tél. : 02/538 29 62

Syndicat des locataires

Il vise à informer et à aider toute personne dans le domaine du logement → location, vente, primes et allocations possibles, d'information par rapport à la législation et sur le code du logement bruxellois.

Square Albert 1er, 32 - 1070 Bruxelles
Tél. : 02/522.98.69 - Fax : 02/524.18.16
syndicatdeslocataires@swing.be

Locataide – défense des intérêts des locataires (asbl)

LOCATAIDE est une association de défense des intérêts des locataires, sans aucun lien politique, indépendante et sans but lucratif, destinée aux locataires à des fins privées tels qu'une maison, un appartement, un kot, un garage,… Une cotisation annuelle de 25 euros est demandée et ouvre l'accès à 4 interventions parmi les services suivants : le conseil juridique, l'assistance et l'aide à la résolution amiable d''un conflit.

Rue des Palais, 44/61
1030 Bruxelles
Tél. : 02/268 70 86
info@locataide.be - www.locataide.be

Convivence

Rue des Six Jetons, 56-58
1000 Bruxelles
Tél. : 02/505 01 30 - Fax : 02/505 01 39 - info@convivence.irisnet.be
Ouverture : le mardi de 14h à 16h et le jeudi de 9h30 à 11h30

- Uniquement pour les personnes habitant 1000 Bruxelles dans les quartiers Fontainas, Senne, Béguinage et Petit-Château
- pour les propriétaires (Conseils en rénovation) : le mardi de 10h à 13h30.

Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat

Quai du Hainaut, 29
1080 Bruxelles (Molenbeek Saint-Jean)
Tél. 02 502 84 63 - Fax : 02/503 49 05
info@rbdh.be - www.rbdh-bbrow.be
Leurs objectifs sont la concrétisation et la défense du droit à un logement décent via un regroupement d'associations qui entreprennent des actions et réalisent des projets pour mettre en place un véritable droit à l'habitat.

Le RBDH est un lieu d'échange, d'informations et de réflexions sur l'habitat et le logement.

Association Nationale pour le logement des personnes handicapées (ANLH)

Rue de la Fleur d'Oranger, 1/213 (bureaux au n°37)
1150 Woluwe-Saint-Pierre
Tél. : 02/772.18.95 - Fax : 02/779.26.77
secretariat@anlh.be - www.anlh.be
L'association nationale pour le logement des personnes handicapées s'efforce de trouver des solutions en termes de logements adaptés ou accessibles aux personnes handicapées en facilitant la rencontre de l'offre de logements sociaux pour handicapés avec les personnes ayant des besoins spécifiques dus à un handicap locomoteur.

Comité de la Samaritaine

Défense des personnes démunies afin qu'elles puissent demeurer au centre-ville dans le quartier. Il a pour mission : l'accès des habitants à un logement décent, la rénovation de l'habitat et de l'espace public, le logement et la dynamisation de la vie du quartier.

Rue de la Samaritaine, 41 bte 6 8 à 1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.06.26 - Fax. : 02/513.06.26
comiedelasamaritaine@hotmail.com

Habitat et rénovation

Avenue de la Couronne 340, 1050 Ixelles
Téléphone : 02/639 60 10
Tél : 02/639.60.14- Fax 02/644.14.04
http://www.habitatetrenovation.be

Table du logement : analyse de situations locatives, aide à la recherche de logement, médiation avec les propriétaires.
Permanences juridiques : sur rendez-vous

Table du Logement

340, avenue de la couronne – 1050 Ixelles
Tél. : 02/ 639.60.13 - Fax : 02/416.61.06
Tabledulogement.hr@misc.irisnet.be

C.A.F.A. – Table du Logement

Service informatisé offrant un relevé du marché locatif privé accessible à toute personne cherchant un logement à Saint-Gilles
14, rue du Tir
1060 Saint-Gilles
Tel. 02/600.57.36
www.cafa.be

Maison de Quartier de Bonnevie

Rue Bonnevie, 40
1080 Bruxelles
Tél. : 02/410 76 31 - Fax. : 02/410 93 92
Mardi de 14h30 à 18h - jeudi de 9h à 12h.

Centre d'entraide de Jette

Rue Henri Werrie, 11
1090 Jette
Tél : 02/428.90.56 - 0474/95.28.54
Fax : 02/428.85.38
Lundi au vendredi de 10h à12h et de 14h à 16h.

ASIS

Avenue Charles Gilisquet 147
1030 Schaerbeek
Tél : 02/223 72 47 – Fax : 02/223.73.92
asis.assistant2@gmail.com
Tél : du lundi au jeudi de 9h à 17h et vendredi de 9h à 15h30
Sur place : mardi et jeudi de 9h à 13h

Maison Sociale d'Evere

Avenue H. Consciences, 83
1140 Bruxelles
Tel : 02/240.60.70 – Fax : 02/215.59.51
yherbecq@cpasevere.irisnet.be - http://www.evere.be

IDJ

Rue au Bois, 11
1150 Bruxelles
Tél. : 02/772 70 20 - Fax : 02/772 72 09
idj@idj.be
Lundi au vendredi de 9h à 17h**.**

La Vague

Avenue Edouard de Thibault, 35
1040 Bruxelles
Tél : 02/735.83.34 - Fax : 02/732.66.22
info@lavague.be - http://www.lavague.be
Public: personnes handicapées (handicap mental, sensoriel ou physique).

Service social de Bruxelles Sud-Est

Chaussée de Boondael, 26B
1050 Ixelles
Tel : 02/648.50.01
Fax : 02/648.50.01
casg.cssbse@swing.be
c.vandermeersch.cssbse@gmail.com
Aide à la recherche d'un logement (téléphone à disposition, ...), prêts pour la constitution d'une garantie locative sous certaines conditions.

Secours et Conseil

Place des Barricades, 1
1000 BRUXELLES
Tél: 02/514.38.08 - Fax : 02/514.38.06
Mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h30
info@secoursetconseils.be -http://secoursetconseils.be
Accompagnement de toute personne momentanément sans ressources, en rupture familiale ou sociale et aides financières diverses (soins de santé, frais scolaires, loyer et/ou charges, etc.)

Latitude Nord (ex SePSUD)

Place Solvay 2
Tél. : 02/201 65 50
Métro Gare du Nord
Permanences : Lu-Me-Ve 09:00-12:00, Je 16:30-19:30

Comptoir d'échange de seringues : Lu-Di 09:00-17:00
Distribution de soupe : Je 16:30-19:30
http://www.schaerbeek.be/vivre-schaerbeek/aides-sociales/latitude-nord
Service axé sur les thématiques : consommation, précarité/errance et travail de milieu. Accueil psychosocial envers les **personnes en errance et sans-abri.** Soutien et orientation psychologique autour des questions liées à la souffrance mentale.
Accès téléphonique gratuit, liste de logements et consignes papiers sur place.
Des espaces de parole sont organisés en collaboration avec La Strada.

Droits sans toit

Gare Centrale (Putterie)
Métro Gare centrale
Je 19:00>20:00
Droit sans toit est une permanence juridique gratuite hebdomadaire à la Gare Centrale de Bruxelles initiée avec la Maison Droit Quart Monde.
Cette permanence rencontre plus spécifiquement les besoins en conseils juridiques des **personnes sans-abri**.

ELIPS - Equipe Locale d'Intervention Psycho-Sociale

Rue de l'Alliance 20
Tél : 02/230 12 44 – Fax : 02/230 10 23
Atelier de recherche d'un logement

Les Unions de locataires

Les Unions de locataires sont locales et fournissent différents services aux citoyens : ces services vont de l'aide à la recherche d'un logement, à l'aide dans le cadre d'un conflit avec le propriétaire, l'accompagnement au logement et l'insertion par le logement. Elles répondent à toutes les questions que vous pouvez avoir sur le logement dans la commune.

Fédération bruxelloises des Unions de Locataires

Les Unions de Locataires ont comme objectif :
• de reloger dans de bonnes habitations, à un prix social, des familles nombreuses, mal logées, de revenus modestes.
• de soutenir principalement les familles immigrées dans leur recherche de logement, étant donné que le marché du logement, y compris le secteur du logement social, ne leur offre que des possibilités restreintes.

• de favoriser l'établissement de ces familles dans le secteur du logement, par un accompagnement social approprié.

Coordination des 6 Unions de Locataires.
Rue du Progrès, 333
1030 Bruxelles
Tél. : 02/201 03 60- Fax : 02/201 03 60
febul@skynet.be

UL de Saint-Gilles
Rue Berckmans, 131
1060 Bruxelles
Tél. : 02/538 70 34 - Fax : 02/538 70 34
ul_saintgilles@yahoo.fr - http://ulsaintgilles.canalblog.com
Mardi et jeudi de 14h à 16h.

UL de Schaerbeek
Rue de la Poste, 156
1030 Bruxelles
Tél. : 02/218 52 66 - Fax : 02/218 65 80
ulschaerbeek@hotmail.com
Lundi, mardi et mercredi de 10h à 12h.

UL du Quartier Nord
Chaussée d'Anvers, 332
1000 Bruxelles
Tél. : 02/203 48 57- Fax : 0/ 203 50 57
ulqn@skynet.be
Lundi et mercredi de 14h à 16h30.

UL d'Anderlecht-Cureghem
Chaussée de Mons, 291
1070 Bruxelles
Tél. : 02/520 21 29 ou 02/524 04 25 - Fax : 02 522 46 15
Lundi de 14h à 17h - jeudi de 9h30 à 12h.

UL des Marolles
Rue de la Prévoyance, 56
1000 Bruxelles
Tél. : 02/512 87 44
ulmarolles@yahoo.fr - http://ulmarolles.blogspot.com
Le mardi et le jeudi de 13h à 16h et le lundi de 9h30 à 12h

UL de Forest
Rue de Fierlant, 2
1190 Bruxelles
Tél. : 02/534 02 71 - Fax : 02/534 02 71
Mardi de 10h à 17h - mercredi de 10h à 12h.

Associations de locataire de Molenbeek-Koekelberg
Boulevard du Jubilé 54
1080 Bruxelles
Tél. : 02/410 29 65 - Fax : 02/410 29 65
associationdeslocataires@hotmail.com
Du lundi au vendredi de 9h à 10h.

Syndicat des locataires de logements sociaux(SLLS)
Square Albert I, 32
1070 Anderlecht
Tél: 02/522.98.69 - Fax: 02/524.18.16
syndicatdeslocataires@gmail.com
www.syndicat-des-locataires.skynetblogs.be

Antenne de Schaarbeek
Rue Vandermeersch,53
1030 Bruxelles
Tél. : 02/242.42.06 - Fax : 02/245.55.06
syndicatdeslocataires1030@gmail.com
Pour tous problèmes opposant (candidat-) locataires et les sociétés immobilières de service public (logements sociaux).

La Direction de l'Inspection Régionale du Logement (DIRL)
C.C.N. (Gare du Nord)
Rue du Progrès, 80
1035 Bruxelles
Tél. : 02/204.12.80 - Fax: 02/204.12.73
aatl.inspect2log@mrbh.irisnet.be - www.aatl.irisnet.be
Tous les jours ouvrables de 9h à 12h

Ce service veille à assurer le droit à un logement décent aux locataires. Chaque locataire, qui estime que son logement ne répond pas aux exigences de sécurité, de salubrité et d'équipement, peut introduire une plainte auprès du Service de l'Inspection régionale du Logement. Lors du traitement d'une plainte, un inspecteur de terrain contrôle sur place l'état du bâtiment, suite à laquelle il délivre un certificat de conformité ; exige du bailleur qu'il fasse des travaux de mise en conformité nécessaires ou ferme le logement si celui-ci met ses occupants directement en danger.

L'Atelier des droits sociaux asbl
Rue de la Porte Rouge, 4
1000 Bruxelles
Tél. : 02/512.71.57 - 02/512.02.90 - Fax : 02/512.76.68
www.atelierdesdroitssociaux.be
Tous les jours de la semaine de 9h à 12h et de 13h à 16h.
Pour tous problèmes opposant locataires et propriétaires.
Il y a également une cellule « aide sociale », « droit du bail » et « emploi et sécurité sociale ».

Service juridique d'Espace Social Télé-Service
Boulevard de l'Abattoir, 27-28
1000 Bruxelles
Tél. : 02/548.98.00- -Fax : 02/502.49.39
espacesocial@tele-service.be - www.espacesocial.be
Permanence sociale du lundi au vendredi de 9h à 13h.
Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 13h30 à 17h.

Infor-droits
Chaussée de Wavre, 154 A
1050 Ixelles
Tél. : 02/512.13.14 - Fax : 02/502.66.83
info@freeclinic.be - www.freeclinic.be

Télébareau
Tél. : 02/511.54.83
www.aidejuridiquebruxelles.be
Informations téléphoniques relatives aux problèmes juridiques.
Tous les jours de 14h à 17h00.

Le Centre d'Information du Logement- CIL
Service rattaché au Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.
Le législateur a confié au CIL les missions suivantes :

- centraliser toutes données relatives aux législations, réglementations et organismes présentant un lien direct ou indirect avec le logement, applicables en Région de Bruxelles-Capitale;
- donner à toute personne intéressée une information de première ligne;
- orienter les personnes vers les services compétents.

Les renseignements peuvent être obtenus par téléphone, par e-mail ou lors des permanences sur place.

Accès au public:
Rue du Progrès 80 à 1030 Schaerbeek
Gare de Bruxelles-Nord (CCN)
Accueil Logement au niveau 1.5" (via les escalators)
Tél : 0800/40.400 (appel gratuit - entre 9h et 12h)
cil-wic@sprb.irisnet.be

Accueil des victimes
Maison de justice de Bruxelles
Rue de Birmingham, 66B
1080 Bruxelles
Tél: 02/349.83.10 ou 02/349.83.11
Fax: 02/349.83.90
maisondejustice.bruxelles@cfwb.be – www.maisondejustice.be

Secrétariat de la Commission fédérale de médiation

La médiation civile et commerciale : conflits entre locataire et propriétaire, sur le paiement d'une facture, concernant le logement ou la copropriété
Avenue Simon Bolivar 30 (WTC III)
1000 Bruxelles
Tél. : 02/552 24 00 - Fax : 02/552 24 10
secr.commissiondemediation@just.fgov.be - www.fbc-cfm.be

==========

Pour actualiser les données *:*
http://www.vivreenbelgique.be/1-logement/services-sociaux-associations-specialisees-en-matiere-de-logement

==========

3.11 Habitations pour personnes à mobilité réduite

Trouver, louer ou acheter un logement accessible et adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite.

→ www.accesshouse.be

3.12 Sites intéressants pour la location, collocation et les kots.

www.immoweb.be

www.immotransit.be

www.immo-particulier.be

www.quefaire.be

www.vivastreet.be

www.immovlan.be

www.misterannonces.com

www.petitesannonces.be

www.annonces.com

www.belgimmo.be

www.habitations.be

www.entre-particuliers.be

www.appartager.be (trouver un colocataire et partager ainsi le loyer - kot d'étudiant)

www.brukot.be (kots, colocations, studios, appartements)

www.recherche-colocation.com (Colocation)

www.inforjeunes.be (kot d'étudiant)

www.kots.be (kot d'étudiant)

www.student.be (kot d'étudiants)

www.kitkot.be (kot d'étudiants)

www.kotalouer.be (kot d'étudiants)

http://ikot.brik.be (kots d'étudiants)

Logements intergénérationnels

« 1 toit 2 âges » ASBL : a pour mission de mettre en relation des étudiants (18-28 ans) et de seniors (dès 50 ans) qui disposent d'une chambre libre de septembre à juin et souhaitent la partager avec un étudiant en échange d'une présence/ou de petits services (faire les courses, lire le journal, initier aux nouvelles technologies, fermer les volets, etc) avec en contrepartie un loyer (max 350 €). Le but est d'enrichir la vie des séniors ainsi que des étudiants.

Pour information :www.1toit2ages.be - bruxelles@1toit2ages.be

VIII Liens référentiels du répertoire

Vous trouverez ci-après les sites consultés lors de la création de ce répertoire.

www.ocmw-info-cpas.be (informations sur les missions CPAS)
www.article27.be (faciliter l'accès à la culture via des partenariats)
www.atd-quartmonde.be (aide socio-juridique pour les démunis les sans abris…)
www.bapobood.be (informations sociales)
www.brussels-platform-armoede.be (informations sur la pauvreté)
www.bwr.be (informations sociales flamandes)
www.catho-bruxelles.be (informations paroissiales)
www.ceddbxl.be (écoles de devoirs Bruxelles)
www.credal.be (information crédit solidaire et aides au logement)
http://economie.fgov.be (informations crédit et endettement)
www.lbfsm.be (Ligue bruxelloise pour la santé mentale)
www.fcss.be (aide alimentaire)
www.fdss.be (Fédération des services sociaux des mutuelles)
www.fdss.be/uploads/CASG/BrochureCASGscreen.pdf : brochure des Centres d'Action Sociale Globale à Bruxelles.
www.fedais.be (informations sur les aides au logement)
www.federation-accord.be (Service de soins à domicile)
http://www.guidesocial.be/sasls-dmbsh (accompagnement social des locataires sociaux)
www.lstb.be (informations pour les sans abris)
www.luttepauvrete.be (égalité des chances)
http://www.medimmigrant.be (accès aux soins de santé pour les personnes en séjour illégal ou précaire – informations - défense droits)
www.mi-is.be (lutte contre la pauvreté)
www.sdj.be (informations socio-juridiques)
www.sesoweb.org (droit au séjour en Belgique, aide socio-juridique)
http://www.slrb.irisnet.be (informations logement)
Et les sites des communes et des CPAS :
www.auderghem.be ; www.cpasbruxelles.be

.....

Notes personnelles

Editeur responsable

Jean-Marie DELCOMMUNE

Conseiller de l'Aide à la Jeunesse de Bruxelles

Service de l'Aide à la Jeunesse de Bruxelles

Coordination

Francine ROOSE

Conseillère adjointe de l'Aide à la Jeunesse

Service de l'Aide à la Jeunesse de Bruxelles

Réalisation et diffusion

Annick DISNEUR

Section de Prévention Générale

Annick.disneur@cfwb.be

Projet de prévention générale du SAJ de Bruxelles

Edition janvier 2017

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
AIDE À LA JEUNESSE

SPG SAJ BXL